



RAPPORT FINANCIER

AU 31 DECEMBRE 2009

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER

- I. Etats financiers normes françaises au 31 décembre 2009**
- II. Rapport de gestion normes françaises au 31 décembre 2009**
- III. Etats financiers consolidés normes IFRS au 31 décembre 2009**
- IV. Rapport de gestion normes IFRS au 31 décembre 2009**
- V. Rapport des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2009**



ETATS FINANCIERS
NORMES FRANÇAISES
AU 31 DECEMBRE 2009



Réseau ferré de France

Comptes annuels

au

31 décembre 2009

SOMMAIRE

BILAN	3 à 4
COMPTE DE RESULTAT	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6 à 7
 ANNEXE	
I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC « RESEAU FERRE DE FRANCE » (RFF) ...	8
II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
<i>II.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	8 à 12
<i>II.2 SUBVENTIONS</i>	13
<i>II.3 CREANCES</i>	13
<i>II.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</i>	13
<i>II.5 OPERATIONS EN DEVISES ET PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE</i>	13
<i>II.6 INSTRUMENTS FINANCIER DERIVES</i>	14
<i>II.7 DETTES FINANCIERES</i>	14
<i>II.8 PROVISION POUR DEPOLLUTION ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX</i>	15
<i>II.9 ASSURANCES</i>	15
 III - CHANGEMENTS DE METHODE	 15
IV - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	15
V - COMPARABILITE DES COMPTES	15
VI - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	16
VII - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	17
VII.1 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	17
VII.1.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	17 à 19
VII.1.2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	20
VII.1.3 VALEUR ACTUELLE DE L'ACTIF A LA DATE DE CLOTURE	20
VII.1.4 TABLEAU DES DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	21
VII.1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21
VII.1.6 CREANCES	22 à 23
VII.1.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES, DISPONIBILITES	23
VII.1.8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23
VII.1.9 CHARGES A REPARTIR	24
VII.1.10 ECART DE CONVERSION ACTIF	24

VII.1.11	T ABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	24
VII.1.12	S UBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 à 27
VII.1.13	T ABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27à 28
VII.1.14	D ETTES FINANCIERES	28 à 32
VII.1.15	A VANCES ET ACOMPTE RECUS	32
VII.1.16	D ETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES	33
VII.1.17	P RODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	34
VII.2	C OMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT.....	34
VII.2.1	V ENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	34
VII.2.2	R EMUNERATION VERSEE AU GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE DELEGUE.....	35
VII.2.3	A UTRES REMUNERATIONS VERSEES DANS LE CADRE DE MANDATS DE GESTION.....	35
VII.2.4	A CHAT ET RECOUVREMENT DE PRESTATIONS RELATIVES A L'ELECTRICITE DE TRACTION	35
VII.2.5	C HARGES DE PERSONNEL	36
VII.2.6	H ONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	36
VII.2.7	R ESULTAT EXCEPTIONNEL.....	36
VII.2.8	I M POT SUR LES SOCIETES	37
VIII	E NGAGEMENTS HORS BILAN	37
VIII.1	E NGAGEMENTS DONNES ET REÇUS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	37 à 39
VIII.2	A UTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	40

BILAN

ACTIF	Références annexes	31/12/2009			31/12/2008
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Net	Net
En Millions d'euros					
Immobilisations incorporelles	VII.1.1 / VII.1.2	59,3	51,6	7,7	3,9
Immobilisations corporelles (réseau ferré)					
- Terrains	VII.1.1 / VII.1.2	4 938,7		4 938,7	4 967,1
- Autres immobilisations en service	VII.1.1 / VII.1.2	35 526,2	9 984,1	25 542,1	25 235,7
- Immobilisations en cours	VII.1.1 / VII.1.4	9 705,7	73,9	9 631,8	7 623,8
Immobilisations corporelles (fonctionnement)	VII.1.1 / VII.1.2	37,3	22,1	15,2	13,9
Immobilisations financières	VII.1.5	4,4		4,4	5,5
ACTIF IMMOBILISE		50 271,6	10 131,7	40 139,9	37 849,8
Créances clients et comptes rattachés	VII.1.6.2 / VII.1.6.3	672,3	20,0	652,3	755,4
Comptes courants SNCF		0,5		0,5	
Autres créances	VII.1.6.1 / VII.1.6.2	2 246,1	20,7	2 225,4	2 551,9
Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités	VII.1.7	2 003,4		2 003,4	1 888,9
Charges constatées d'avance	VII.1.8	64,4		64,4	301,0
ACTIF CIRCULANT		4 986,7	40,7	4 945,9	5 497,1
Charges à répartir	VII.1.9	569,0	377,0	192,0	194,6
Primes de remboursement des obligations	VII.1.9	12,6	8,3	4,4	5,1
Écart de conversion actif	VII.1.10	239,9		239,9	246,7
TOTAL GÉNÉRAL		56 079,7	10 557,7	45 522,0	43 793,2

BILAN

PASSIF	Références annexes	31/12/2009	31/12/2008
En Millions d'euros			
Dotations initiales en capital	VII.1.11	856,2	856,2
Dotations complémentaires en capital	VII.1.11	8 908,5	8 908,5
Report à nouveau	VII.1.11	(14 863,7)	(22 961,6)
Résultat	VII.1.11	418,3	8 098,0
Subvention d'investissement sur immobilisations	VII.1.12	10 451,2	9 328,7
Subvention de renouvellement et mise aux normes	VII.1.12	4 230,8	4 334,4
CAPITAUX PROPRES		10 001,3	8 564,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VII.1.13	724,4	703,3
Dettes financières	VII.1.14	30 443,9	30 647,8
Avances et acomptes reçus	VII.1.15	201,8	77,8
Dettes d'exploitation	VII.1.16	1 861,5	2 187,6
Comptes courants SNCF		21,2	22,4
Autres dettes	VII.1.16	1 685,7	1 169,0
Produits constatés d'avance	VII.1.17	582,3	421,4
DETTES		34 796,3	34 525,9
Écart de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL		45 522,0	43 793,2

COMpte DE RESULTAT

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Redevance d'infrastructure	2 855,9	2 675,8
Transport d'électricité	158,2	154,2
Redevance complémentaire électricité	89,9	93,0
Prestations complémentaires	39,7	63,5
Produits relatifs aux embranchements particuliers	14,2	9,1
Produits hors trafic en gestion directe et externalisés	81,8	63,9
Ventes fournitures	32,3	34,1
Autres produits des activités annexes	8,6	5,5
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 280,7	3 099,0
Production immobilisée	890,0	876,0
Contribution de l'État aux charges d'infrastructures		658,2
Subventions exploitation Etat	2 325,8	
Reprises de subventions d'investissement	196,3	185,7
Autres subventions	95,8	57,9
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	103,5	75,0
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	79,6	7,8
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	19,5	18,9
Reprises sur provisions pour dépréciations des projets en cours	6,3	9,1
Autres produits d'exploitation	0,1	0,0
Transferts de charges d'exploitation	8,9	2,1
TOTAL	7 006,6	4 989,9
CHARGES D'EXPLOITATION		
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 836,6	2 809,8
Rémunération des mandataires pour la gestion du patrimoine	72,7	69,0
Rémunération du GID pour la gestion des quais	44,8	46,0
Actes de malveillance	32,7	25,5
Frais d'études	104,4	99,9
Travaux et équipements ferroviaires	849,1	816,1
Electricité	155,4	152,5
Autres achats externes	150,4	106,8
Impôts, taxes et versements assimilés	43,7	43,2
Charges de personnel	77,5	65,2
Dotations aux amortissements des immobilisations	983,3	829,1
Dotations aux provisions pour dépréciations des projets en cours	12,6	24,8
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	63,7	82,8
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	14,3	32,9
TOTAL	5 441,2	5 203,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 565,4	(213,7)
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits financiers	424,1	498,6
Gains de change	0,6	4,6
Reprise sur provisions pour risque indexation	6,8	
Intérêts sur valeurs mobilières de placement et assimilés	30,9	111,0
Contribution au désendettement		686,2
TOTAL	462,3	1 300,3
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts sur dette financière vis à vis de la SNCF	109,0	174,7
Intérêts sur emprunts contractés par RFF	1 036,9	1 027,6
Intérêts sur dettes court terme	21,0	77,6
Autres charges financières	439,7	625,9
Pertes de change	4,6	13,9
Dotations aux provisions pour risque d'indexation		76,2
Amortissement des charges à répartir	22,8	20,9
TOTAL	1 634,0	2 016,9
RESULTAT FINANCIER	(1 171,6)	(716,6)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	393,8	(930,3)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits des cessions des éléments d'actif cédés	120,5	60,9
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnelles	22,1	11,9
Autres produits exceptionnels		10 130,0
TOTAL	142,6	10 202,8
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	31,0	32,6
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	66,1	219,2
Autres charges exceptionnelles	21,0	922,8
TOTAL	118,1	1 174,6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24,5	9 028,2
Impôts sur les bénéfices	0,0	0,0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	418,3	8 098,0

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
<u>FLUX D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net de l'exercice	418,3	8 098,0
<u>Charges (Produits) sans effet sur la trésorerie</u>		
Valeur nette comptable	30,5	32,6
Produits de cession	(120,5)	(60,9)
Dotations aux amortissements	983,3	829,1
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	(103,5)	(75,0)
Reprises de subventions d'investissements	(196,3)	(185,7)
Reprise de subventions exceptionnelles		(11,9)
Dotations aux provisions pour dépréciation des projets en cours	12,6	24,8
Reprises sur provisions pour dépréciations des projets en cours	(6,3)	(9,1)
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	63,7	82,8
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	(79,6)	(7,8)
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers		76,2
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	66,1	219,2
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	14,3	32,9
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	(19,5)	(18,9)
Dotations aux amortissements pour charges à répartir financières	22,8	20,9
Reprises sur provisions pour éléments financiers	(6,8)	
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles		(10 130,0)
Dotations aux amortissements exceptionnels		922,8
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnelles	(22,1)	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	1 056,9	(160,1)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 149,1	205,6
Créances clients	111,3	305,2
Autres créances	323,3	130,8
Charges constatées d'avance	236,6	1,2
Dettes d'exploitation	(326,1)	(131,5)
Comptes courants SNCF	(1,7)	19,6
Autres dettes	520,8	88,2
Produits constatés d'avance	160,9	(208,0)
Avances et Acomptes reçus	124,0	0,1
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	2 206,0	45,5

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
(SUITE)**

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
<u>FLUX D'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissements sur acquisitions	(3 312,5)	(2 962,3)
Immobilisations incorporelles	(7,3)	(3,7)
Immobilisations du réseau	(3 292,3)	(2 952,2)
Immobilisations du fonctionnement	(5,7)	(2,6)
Avance sur réserve foncière	(7,2)	(3,9)
Immobilisations financières	1,1	0,0
Variation dépôts de garantie	1,1	(0,3)
Réduction des capitaux propres brute	0,0	0,0
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	120,5	60,9
Prix net de cession des immobilisations corporelles	120,5	60,9
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(3 191,0)	(2 901,7)
<u>FLUX SUR OPERATIONS FINANCIERES</u>		
Remboursement de dettes financières	(8 381,5)	(11 465,0)
Emprunts SNCF long terme	(447,7)	(1 242,5)
Emprunts RFF long terme	(1 746,6)	(843,6)
Emprunts RFF court terme	(6 205,9)	(9 341,2)
ICNE	38,1	(18,3)
Primes d'émission	(19,4)	(19,4)
Primes de remboursement des obligations		
Augmentation des capitaux propres	1 320,0	2 113,3
Dotation complémentaire en capital	0,0	0,0
Subvention de régénération		805,2
Subventions sur immobilisations variation	1 320,0	1 308,2
Augmentation des dettes financières	8 164,5	12 788,4
Emprunts RFF long terme	3 351,0	2 963,4
Emprunts SNCF		0,3
Emprunts RFF court terme	4 813,5	9 824,7
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus	(3,7)	16,2
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS FINANCIERES	1 099,3	3 453,0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	114,3	596,7
TRESORERIE EN DEBUT D'EXERCICE	1 888,2	1 291,5
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 002,5	1 888,2
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	114,3	596,7

ANNEXE

I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC "RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE" (RFF)

Réseau ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1er Janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

La réforme ferroviaire a ainsi institué une séparation entre la propriété des infrastructures ferroviaires (relevant de RFF) et leur exploitation (relevant de la SNCF). En application de la loi précitée, la SNCF assure la gestion et l'entretien des infrastructures pour le compte de RFF, une convention entre la SNCF et RFF en réglant les modalités et le prix. La loi du 5 janvier 2006 et son décret d'application n°2006-1534 du 7 décembre 2006 ont cependant précisé les missions de chacun des deux établissements ainsi que leurs modalités d'exercice.

A titre de rappel, les principes d'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 1997 ont été les suivants :

- le montant des immobilisations reprises par RFF au 31 décembre 1996 correspond à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de la SNCF;
- les subventions reprises au bilan de RFF incluent d'une part, la totalité des subventions relatives aux investissements de la Banlieue Parisienne, soit un total de 1 068,8 M€ (556 M€ relatifs à des immobilisations mises en service et 512,8 M€ à des immobilisations en cours) et d'autre part, les subventions relatives aux immobilisations en cours du réseau principal pour 164,5 M€, soit un total de subventions sur immobilisations en cours de 677,3 M€.

Par ailleurs, Réseau ferré de France a constaté au passif du bilan d'ouverture une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF, conformément à la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de Réseau Ferré de France.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'article 3 de la loi du 13 février 1997 prévoit qu'en matière de gestion financière et comptable, RFF est soumis aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Les comptes de RFF sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et aux principes généralement admis.

II.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En application des articles 11 de la loi et 5 du décret n° 97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de Réseau Ferré de France, RFF dispose d'un patrimoine qu'il peut gérer activement. En effet, RFF s'est vu attribuer en pleine propriété ce patrimoine constitué des voies de chemin de fer mais aussi de terrains et de bâtiments divers qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

L'article 46 du décret n° 97-444 précise que les biens du domaine public de RFF sont inaliénables et imprescriptibles.

Le montant des immobilisations corporelles transférées à RFF par la SNCF au 1er janvier 1997 s'est élevé à 22,5 Md€ correspondant à leur valeur nette comptable.

II.1.1 Immobilisations en cours

II.1.1.1 Coût de production des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase avant projet.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux. Les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont prévus par les conventions de mandat.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

II.1.1.2 Dépréciation des projets en cours :

RFF procède à des dépréciations de projets en cours de réalisation, enregistrés en immobilisations en cours. L'objectif est de matérialiser le risque de non aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien in fine.

Deux types de critères ont été retenus pour procéder aux dépréciations :

- la procédure d'exception : un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet.

Si le risque de non aboutissement est supérieur à 50%, les dépenses sont dépréciées à 100%.

- la procédure forfaitaire : les dépenses enregistrées sont dépréciées à 25%, 55% et 100% si les investissements sont arrêtés depuis respectivement 2 ans, 3 ans et 4 ans ou plus. Les études liées aux projets de renouvellement et mise aux normes font l'objet d'une dépréciation uniquement dans le cas où les travaux ne sont pas programmés sur les exercices futurs.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

II.1.2 Immobilisations en service

II.1.2.1 Processus de mise en service :

RFF procède aux mises en service de projets selon le processus suivant :

- au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF,

- au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement clôturés et l'ensemble des dépenses réalisées réparties sur les biens ; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur achèvement technique ou lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué,

- les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

II.1.2.2 Nomenclature des immobilisations :

En application du règlement CRC 2002-10, RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants.

Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

II.1.2.3 Amortissement des immobilisations :

Dans le cadre de sa mise en conformité avec le CRC 2002-10, RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Aménagements des terrains	30 ans
Terrassements et constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans

II.1.2.4 Valorisation des immobilisations en service :**Étape 1. Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie**

Le règlement CRC 2002-10 précise les modalités de calcul de la valeur actuelle des actifs et les conditions dans lesquelles il est nécessaire de réaliser des tests de dépréciation de valeur sur ces derniers.

Pour RFF, il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé. Dans ces conditions, l'entreprise utilise de façon dérogatoire la notion d'unité génératrice de trésorerie préconisée par les normes IFRS (IAS 36).

Il est rappelé que l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation conduit à générer des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Le premier groupe identifié par RFF est constitué des actifs utilisés dans le cadre de l'activité de gestionnaire d'infrastructures de RFF. Il est constitué de terrains et bâtiments dédiés à cette activité, et de l'ensemble des équipements de l'infrastructure. Les entrées et sorties de trésorerie de ce groupe d'actifs sont identifiables et largement indépendantes des autres flux de l'établissement.

Le second groupe identifié par RFF est constitué des actifs non utilisés par RFF pour l'exercice de sa mission de gestionnaire d'infrastructures. Il s'agit de terrains et bâtiments, considérés comme cessibles à terme, dont certains peuvent faire l'objet de conventions d'occupation avec des tiers. Ils font l'objet d'entrées et de sorties de trésorerie qu'il est possible de distinguer des flux liés aux autres actifs, en utilisant des clés de répartition.

Deux UGT ont ainsi été retenues par RFF pour réaliser les tests de dépréciation : une UGT dite "Infrastructure" et une UGT dite "Patrimoine".

Étape 2. Valorisation des actifs

Définition :

La valeur recouvrable des actifs « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs).

La valeur recouvrable des actifs « Patrimoine » est la valeur de marché.

Calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Infrastructure :

La valeur d'utilité des actifs Infrastructure est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

a) Périmètre des actifs de l'UGT Infrastructure :

L'UGT infrastructure comprend l'ensemble des biens rattachés aux grandes « familles » de la nomenclature comptable des immobilisations suivantes :

Aménagement des terrains et des constructions, Installations d'énergie électrique, Installations de signalisation, Installation de télécommunication, Ouvrages d'art, Voies, Passages à niveau, Terrassement.

Les familles terrains et bâtiments ont été scindées, afin de les répartir en fonction de leur destination entre l'UGT Infrastructure et l'UGT Patrimoine.

Les bâtiments ont été affectés à 90 % à l'UGT infrastructure au 01/01/2005, en considérant, dans l'attente de l'inventaire définitif et sur la base de nos connaissances actuelles, que 90 % des bâtiments de RFF sont occupés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

Les terrains ont été répartis comme suit :

- la totalité des terrains d'assise de voie sont affectés à l'UGT Infrastructure,
- les autres terrains qui ne sont pas classés réserve foncière ou cours de marchandise sont affectés à l'UGT Infrastructure.

La répartition des terrains et des bâtiments entre les 2 UGT a un caractère relativement forfaitaire. Elle devrait pouvoir être affinée.

b) Composition des flux de trésorerie futurs :

En entrée :

- les redevances d'infrastructure,
- les redevances d'embranchements particuliers,
- les produits d'occupation du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure,
- la subvention d'exploitation d'Etat, ou autres subventions d'exploitation,
- les subventions affectées au renouvellement.

En sortie :

- le coût de la convention de gestion du réseau,
- le coût de la convention de gestion du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure,
- le coût de la convention de gestion des quais,
- le coût des investissements de renouvellement

La variation du BFR associé à ces flux est également prise en compte.

c) Projection des cash-flows :

La période annuelle de construction budgétaire ne permet pas à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur plusieurs années budgétaires. Les cash-flows sont basés sur les données du dernier EPRD puis projetés sur la durée d'utilité restant à courir, soit sur la moyenne des durées de vie restantes des différentes catégories d'actifs. La valeur terminale à l'issue de cette durée d'utilité est également prise en compte.

Les cash flows tiennent compte également des données figurant dans le contrat de performance 2008-2012 approuvé par les Ministères de Tutelle.

d) Actualisation des cash-flows :

Le taux d'actualisation retenu est basé sur le coût de la dette long terme de la société. A ce taux est ajoutée une prime de risque évaluée à 1,5 %. Le risque de construction est exclu.

Méthodologie de valorisation des actifs de l'UGT Patrimoine :

a) Périmètre des actifs de l'UGT Patrimoine

Les actifs de l'UGT Patrimoine comprennent des terrains et des bâtiments.

Périmètre des terrains :

Il s'agit des terrains cessibles appartenant à RFF, sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ils sont considérés comme non utiles à l'infrastructure et non utiles au transport. Les terrains cessibles comprennent également les cours de marchandises.

Périmètre des bâtiments :

Les bâtiments inclus dans l'UGT Patrimoine représentent les bâtiments non utilisés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

b) La méthodologie de valorisation des terrains

Les terrains et constructions rattachés à l'UGT Patrimoine ont été évalués de manière forfaitaire au 01/01/05, à partir notamment :

- de leur situation dans une zone géographique,
- d'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

Cette valeur est mise à jour à chaque clôture comptable pour tenir compte des cessions intervenues au cours de la période.

Étape 3. Dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure

Indices de perte de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissement
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif
- Évolution significative dans la performance des actifs

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation
- du montant des dépenses d'entretien futures
- du montant des péages futurs
- du montant de CCI future ou des autres subventions d'exploitation
- de la durée moyenne d'utilisation restante des actifs

Réalisation des tests de dépréciation

A chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué.

Pour l'UGT Infrastructure, le test de dépréciation consiste à comparer la VNC des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

Calcul des dépréciations

Si la VNC de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie pour chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la VNC de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une VNC de l'UGT inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur d'utilité.

II.1.3 Cessions

Les cessions peuvent être réalisées soit directement par RFF, soit par ses mandataires qui lui communiquent alors les informations relatives à la comptabilisation des produits de cession et des sorties d'actifs correspondantes.

II.2 SUBVENTIONS

Les subventions reçues par RFF sont de deux types :

a) RFF reçoit des subventions dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ..).

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- elles sont enregistrées en produits d'exploitation pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires),
- elles sont enregistrées au passif du bilan en capitaux propres lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées (immobilisations en cours à partir de la phase avant projet). Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service.

b) La loi de finance pour 2009 a créé une subvention globale destinée à concourir à l'équilibre financier de RFF.

II.3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées à 100% lorsqu'elles sont échues depuis plus de 12 mois à la date de clôture des comptes et 50% lorsqu'elles sont échues depuis plus de 6 mois. Les créances en litige font l'objet d'une provision à 100 %.

II.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique. Un calcul de la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est effectué à l'inventaire. Les éventuelles moins-values sont provisionnées.

II.5 OPERATIONS EN DEVICES ET PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaite par des contrats d'échanges de devises, inscrits au taux de couverture.

A la date de clôture des comptes, lorsque l'application du taux de conversion du 31 décembre a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

II.6 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

RFF utilise la quasi-totalité de ses instruments financiers dérivés dans le cadre d'opérations de couverture. Les produits et charges de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits de l'élément couvert.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps de taux, des caps ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêts de la dette financière.

Pour les changes à terme et les contrats d'échange de devises, les écarts initiaux entre le cours à terme négocié et le cours comptant sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat en gains ou pertes de change.

II.7 DETTES FINANCIERES

a) Dette SNCF Transférée

Lors de la création de RFF au 1er janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF. Cette dette est représentative en durée, en taux d'intérêt et en devises de la dette financière de la SNCF à la date de création de RFF.

Sa consistance après avoir été modifiée en 2001 du fait des clauses de prolongation d'emprunts qu'elle comportait, n'a pas changé depuis.

Les frais liés aux émissions constitutives de la dette SNCF non amorties par celle-ci au 1er janvier 1997, d'environ 21,4 M€, sont amortis par RFF sur la durée de vie résiduelle moyenne de cette dette. Les primes et frais d'émission provenant d'opérations faites en propre sont amortis linéairement au prorata du coupon couru.

b) Dette RFF

Depuis le 1er novembre 2003, les emprunts zéro coupon sont enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

En ce qui concerne les émissions indexées inflation, RFF réévalue la prime de remboursement en fonction de l'évolution de l'inflation. Une provision pour risque et charge est constatée à chaque arrêté. Elle représente le montant de la perte latente sur l'exercice.

II.8 PROVISION POUR DÉPOLLUTION ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le PCG et l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. RFF est dans ce cas.

Cette obligation peut porter sur la réparation d'une dégradation ou sur la prévention de dommages causés à l'environnement. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage.

II.9 ASSURANCES

RFF a souscrit des polices d'assurances depuis le 01/01/2007. Ces polices couvrent les risques de responsabilité civile liés à l'ensemble de ses activités et les risques de dommages à ses actifs et les pertes de péages consécutifs.

Ces polices, qui sont du type "tous risques sauf", couvrent également les catastrophes naturelles. Elles sont souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

III - CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2009.

IV- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Effet de la réforme des subventions d'Etat

Le compte de résultat au 31 décembre 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi, les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation.

Le montant de cette subvention d'exploitation s'élève à 2 325,8 M€ au 31 décembre 2009. Les montants des subventions comptabilisés au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

- CCI : 658,2 M€, en résultat d'exploitation
- Subvention de désendettement : 686,2 M€, en résultat financier
- Subvention de renouvellement : 805,2 M€, en capitaux propres

V- COMPARABILITE DES COMPTES

La comparabilité des comptes au 31/12/2009 avec ceux au 31/12/2008 doit être appréciée au regard des éléments suivants :

- impact de la refonte des subventions qui se traduit pour la première fois dans le compte de résultat du 31/12/2009 (cf supra § III)
- impact dans les comptes au 31/12/2008 de la reprise de dépréciation des actifs d'infrastructure (impact sur le résultat exceptionnel au 31 décembre 2008 de +9 207,2 M€)

VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Signature du contrat de PPP GSMR

RFF a signé en date du 18 février 2010 son premier contrat de partenariat public-privé avec la société Synérail, constituée par Vinci (30%), SFR (30%), AXA Priva Equity (30%) et TDF (10%) pour un montant total de 1,4 Md€. Le contrat porte sur la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système national de télécommunication en technologie GSM-R le long d'environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées.

RFF est engagé au paiement d'une part de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 Md€, et d'autre part de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 Md€. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction.

Concomitamment, l'Etat, au travers de l'AFITF, s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 Md€, dans le cadre de la signature d'une convention de financement.

VII - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

VII.1 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

VII.1.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

NATURE En Millions d'euros	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentations	Virements de postes à postes	Reclassement en charges	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	50,1	2,9	3,4	(0,0)	(0,0)	56,4
Logiciels en cours de développement	1,8	4,4	(3,4)			2,9
TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51,9	7,3	0,0	(0,0)	(0,0)	59,3
Ferroviaire						
Terrains	4 967,1	0,4	(0,0)		(28,7)	4 938,7
Aménagement des terrains	689,4	0,0	41,6		0,0	731,0
Agencements maisons LGV Med.	1,3	0,0				1,3
Terrassements de lignes	4 775,9		31,3			4 807,2
Bâtiments	824,8	0,6	41,8	(0,7)	(2,3)	864,3
Agencement des constructions	80,0	0,0	4,9			84,9
Voies	11 379,6		629,2		0,0	12 008,9
Passages à niveau	497,7		16,3		0,0	514,0
Ouvrages d'art	8 564,4		164,7		0,0	8 729,1
Électrification	2 769,5		197,9	(1,0)	0,0	2 966,4
Signalisation	3 779,2		128,0		0,0	3 907,2
Télécommunications	876,4		26,6			903,1
Matériel informatique	2,6		2,4			5,0
Panneaux publicitaires	3,8					3,8
Immobilisations en cours	7 672,0	3 311,5	(1 284,9)	(15,2)		9 683,4
Avances s/ immobilisations en cours	18,1	7,2			(3,0)	22,3
TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES hors fonctionnement	46 901,8	3 319,7	0,0	(16,8)	(33,9)	50 170,6
Fonctionnement						
Agencements bureaux	19,7	2,2	(0,1)	(0,0)		21,8
Matériel de transport	0,1				(0,0)	0,0
Matériel de bureau	0,5	0,1	0,0	(0,0)		0,6
Matériel informatique	6,9	1,7	0,0	(0,1)	(0,5)	8,1
Matériel télécommunication	1,3	1,1	(0,0)	(0,0)	(0,0)	2,4
Mobilier	3,8	0,6	0,1	(0,0)	(0,0)	4,4
TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Fonctionnement	32,2	5,7	(0,0)	(0,1)	(0,5)	37,3

Dépenses d'investissement :

Le montant total des dépenses d'investissement (hors logiciels et immobilisations de fonctionnement) au cours de l'exercice 2009 s'élève à 3 319,7 M€.

Il se décompose en :

- 3 311,5 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure
 - dont 2 367 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France.
 - dont 944,5 M€ de production directe.
- 1 M€ d'acquisitions de terrains et constructions hors projets d'investissement infrastructure
- 7,2 M€ d'augmentation des avances au titre des réserves foncières

Les dépenses activées de l'exercice

Les dépenses activées au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 3 296,4 M€, et se répartissent comme suit :

	Au 31/12/2009	
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT		927,6
Grands Projets Nationaux AVANT Travaux	3,9	
Grands Projets Nationaux EN Travaux	866,5	
Grands Projets en PPP	57,2	
PROJETS REGIONAUX DÉVELOPP.		644,4
Projets Régionaux de Développement	644,4	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU		185,8
Sécurité	42,1	
Accès aux Trains	55,3	
Régularité	42,3	
Développement techno (ERTMS)	12,3	
GSM-R	17,7	
Amélioration de la performance	16,1	
ENVIRONNEMENT		0,9
Environnement (Acoustique ...)	0,9	
RENOUVELLEMENT		1440,1
Voies	1 033,1	
Signalo et télécom (hors GSMR)	174,6	
Traction électrique	63,9	
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	152,1	
Autres programmes (GHV, EM, ..)	16,4	
INVEST ET ÉTUDES COMMERCIAUX		12,3
Invest et Études Commerciaux	12,3	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER		26,9
Périmètre Foncier / Immobilier	26,9	
"TRAVAUX POUR TIERS"		41,4
Travaux pour Tiers	41,4	
OPÉRATIONS INCLASSABLES		17,0
Opérations inclassables	17,0	
TOTAL		3 296,4

Mises en service de l'exercice :

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 1 286 M€ pour l'exercice 2009.

Elles se répartissent en :

	Au 31/12/2009	
GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT		127,4
Grands Projets Nationaux En Travaux	123,3	
Autres	4,1	
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT		238,2
Projets Régionaux de Développement	238,2	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU		81,9
Sécurité	48,4	
Accès aux Trains	9,9	
Régularité	12,3	
GSM-R	-0,3	
Amélioration de la performance	11,6	
ENVIRONNEMENT		3,2
Environnement (Acoustique et Autres)	3,2	
RENOUVELLEMENT		759,3
Voies	563,0	
Signalisation et télécoms (hors GSM-R)	20,0	
Traction électrique	46,6	
Ouvrages d'art et ouvrages en terre	114,6	
Autres programmes de renouvellement	15,2	
INVESTISSEMENTS ET ÉTUDES COMMERCIAUX		5,8
Investissements et Études Commerciaux	5,8	
PÉRIMÈTRE FONCIER ET IMMOBILIER		0,9
Périmètre Foncier et Immobilier	0,9	
TRAVAUX POUR TIERS		69,2
Travaux pour Tiers	69,2	
TOTAL GENERAL MIS EN SERVICE		1 286,0

VII.1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE En Millions d'euros	Amortissements cumulés au 31/12/2008	Dotations	Virements de postes à postes	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	48,1	3,6			51,6
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48,1	3,6	0,0	0,0	51,6
Ferroviaire					
Terrassements de lignes	839,8	100,7			940,5
Aménagement des terrains	45,7	24,6			70,3
Bâtiments	64,4	30,1		(0,5)	94,1
Agencements maisons LGV Med.	0,7	0,1			0,8
Agencement des constructions	50,4	6,6			57,0
Voies	3 141,5	372,1			3 513,7
Passages à niveau	453,8	10,1			463,9
Ouvrages d'art	1 251,1	132,3			1 383,4
Électrification	860,8	103,7			964,5
Signalisation	1 639,0	150,7			1 789,7
Télécommunications	659,2	40,6			699,8
Matériel informatique	0,4	3,5			3,9
Panneaux publicitaires	1,5	0,9			2,4
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES hors fonctionnement	9 008,4	976,2	0,0	(0,5)	9 984,1
Fonctionnement					
Agencements bureaux	9,5	2,0			11,5
Matériel de transport	0,1	0,0		0,0	0,0
Matériel de bureau	0,4	0,0			0,5
Matériel informatique	5,3	1,0	0,1	(0,3)	6,0
Matériel télécommunication	1,0	0,1		(0,0)	1,1
Mobilier	2,6	0,4		(0,0)	3,0
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Fonctionnement	18,8	3,5	0,1	(0,3)	22,1
ENSEMBLE	9 075,3	983,3	0,1	(0,8)	10 057,8

VII.1.3. VALEUR ACTUELLE DE L'ACTIF A LA DATE DE CLÔTURE

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

VII.1.4. TABLEAU DES DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN COURS

En Millions d'euros	Montants des dépenses cumulées au 31/12/2009	Montant des dépréciations au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2009
Projets dormants	35,7	24,4	12,6	6,3	30,7
Voies de port Immobilisations en cours	43,2	41,9	1,3	0,0	43,2
TOTAL	78,9	66,3	13,9	6,3	73,9

VII.1.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
- Dépôts de garantie	3,9	5,0
- Titres de Participation	0,5	0,5
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4,4	5,5

Filiales et participations

RFF détient une participation à hauteur de 500 000 €, soit 50% du capital, dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire (LTF) dont le siège social se situe 1091 avenue de la Boisse à Chambéry (73). La société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Italienne, de conduire des études, reconnaissances et travaux préliminaires sur la partie commune franco italienne de la section internationale en vue de la réalisation d'une ligne nouvelle ferroviaire Lyon Turin.

Le résultat net de LTF est nul au titre de l'exercice 2009 ; la production immobilisée de la période est de 32,4 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 522,4 M€ au 31/12/2009.

RFF détient également des parts dans les GIE et GEIE suivants :

- GEIE ERTMS : part de 16,67%
- GIE S2IF : part de 50%
- GEIE SEA Victoria Dax : part de 50%
- CORRIDOR C : part de 47%
- CORRIDOR D : part de 25%

VII.1.6. CREANCESVII.1.6.1. Autres créances

AUTRES CREANCES	31/12/2009	31/12/2008
En Millions d'euros		
- Demande de remboursement du crédit de TVA	106,8	176,2
- TVA à régulariser sur factures non parvenues	140,5	176,6
- TVA déductible	115,6	125,1
- TVA sur avoirs à établir	2,0	13,4
- Créances sur autres impôts et taxes	0,3	0,9
- Créances sur cessions d'immobilisations	46,8	47,5
- État subvention à appeler	8,1	0,0
- Autres subventions à encaisser	1 087,2	1 252,6
- Subventions à appeler (1)	452,0	477,9
- Produits à recevoir sur instruments de dette	189,3	184,8
- Créance sur le personnel	0,0	0,0
- Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	73,4	89,7
- Autres débiteurs divers	24,2	24,5
<i>Dont : LTF</i>	22,8	23,2
<i>Autres</i>	1,4	1,3
TOTAL	2 246,1	2 569,4

(1) dont en exploitation au 31/12/2009 : 109,7 M€ (88,3 M€ au 31/12/2008)

VII.1.6.2. État des échéances des créances

CREANCES	Montant brut au	Echéances à	Echéances à
En Millions d'euros	31/12/2009	moins d'un an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés:	672,3	672,3	0,0
Autres créances :	2 246,1	2 216,1	30,0
- Autres créances d'exploitation :	2 056,9	2 026,9	30,0
<i>Créances fiscales et sociales</i>	365,2	365,2	
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	46,8	16,8	30,0
<i>Subventions à encaisser</i>	1 087,2	1 087,2	
<i>Etat subvention à appeler</i>	8,1	8,1	
<i>Subvention à appeler</i>	451,9	451,9	
<i>Autres</i>	97,7	97,7	
- Autres créances financières :	189,3	189,3	0,0
<i>Produits à recevoir sur instruments de dette</i>	189,3	189,3	
TOTAL	2 918,4	2 888,4	30,0

VII.1.6.3. Dépréciation des créances

PROVISIONS / CREANCES DOUTEUSES En Millions d'euros	Montants au 31/12/2008	Dotations 2009	Reprises 2009		Montants au 31/12/2009
			Consommées	Non utilisées	
- Provisions pour créances clients	28,3	11,1	5,6	13,8	20,0
- Provisions pour autres créances	17,5	3,3	0,1	0,0	20,7
TOTAL	45,8	14,4	5,7	13,8	40,7

Les dépréciations concernent principalement les créances de subventions et les autres créances relatives à l'activité Patrimoine.

Conclusion de l'arbitrage des litiges, relatifs au partage des actifs, avec la SNCF

Les derniers arbitrages ont été rendus en août 2008 par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

Les modalités pratiques de règlement du solde net des créances en litige, soit 58,7 M€ en faveur de RFF, ainsi que du montant net d'intérêts associés de 24,5 M€ en faveur de RFF ont été définies. La date de règlement effectif reste à arrêter avec la SNCF.

VII.1.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES, DISPONIBILITES

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	2 002,1	1 869,8
- TCN	1 564,5	1 695,5
- O.P.C.V.M.	437,6	174,1
- ICNE TCN postcomptés EUR	0,0	0,2
Banques	1,3	19,1
- Banques (comptes en euros)	1,3	19,1
- Banques (comptes en devises)	0,0	0,0
TOTAL	2 003,4	1 888,9

Les OPCVM sont constitués en totalité de FCP monétaires ayant un profil de risque faible.

VII.1.8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
- Intérêts sur papier commercial en devises et en euros	1,7	10,3
- Intérêts sur billets de trésorerie	0,0	0,3
- Soultes sur contrat d'échange de taux	60,7	53,3
- Report et déports	0,8	2,4
- Conventions de gestion de l'infrastructure (1)	0,0	230,5
- Autres dont loyers et charges	1,1	4,2
TOTAL	64,4	301,0

(1) Ce poste comprenait au 31/12/08 la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2009, neutralisée en CCA.

VII.1.9. CHARGES A REPARTIR

En Millions d'euros	Montant brut au 31/12/2009	Dotation aux amortissements	Amortissement de la surcôte	Cumul amortissements	Montant net au 31/12/2009
Primes et frais d'émission sur opérations faites en propre	349,6	22,0	-	157,6	192,0
Frais provenant de la dette SNCF	21,4	0,0	-	21,4	0,0
Surcote décote /Portefeuille obligataire	198,0	-	0,0	198,0	0,0
S/S TOTAL	569,0	22,0	0,0	377,0	192,0
Prime de remboursement des obligations sur opérations faites en propre	12,6	0,8		8,3	4,4
TOTAL	581,6	22,8	0,0	385,3	196,3

VII.1.10. ECART DE CONVERSION ACTIF

Nature En Millions d'euros	Montants au 31/12/2008	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2009
			Consommées	Non utilisées	
Provisions liées aux emprunts indexés sur l'inflation	246,7	0,0	0,0	6,8	239,9
TOTAL Ecart de conversion Actif	246,7	0,0	0,0	6,8	239,9

VII.1.11 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Millions d'euros	Dotation initiale en capital	Dotation complémentaire en capital	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions (1)	Subventions virées au résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2008	856,2	8 908,5	(22 961,7)	8 098,0	13 663,1		8 564,1
Dotation complémentaire en capital		0,0					
Report à nouveau débiteur			8 098,0	(8 098,0)			
Résultat de l'exercice				418,3			418,3
Subventions d'investissement nettes sur immobilisations en service					362,5	(196,3)	166,2
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours					956,3		956,3
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en service					844,3	(103,5)	740,8
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en cours					(844,3)		(844,3)
31/12/2009	856,2	8 908,5	(14 863,7)	418,3	14 982,0	(299,8)	10 001,3

(1) voir détail § VII.1.12

VII.1.12. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1) Subventions sur immobilisations mises en service

En Millions d'euros	Montant net au 31/12/2008	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2009
- Terrains et agencement	425,3	14,2		(21,3)	418,2
- Terrassements de lignes	1 015,2	8,4		(21,6)	1 002,0
- Bâtiments	181,2	22,3		(4,7)	198,9
- Agencement des constructions	10,1	1,8		(1,9)	10,1
- Ouvrages d'art	1 906,0	65,6		(31,7)	1 939,9
- Voies	1 227,8	77,7		(48,3)	1 257,2
- Passages à niveau	14,8	4,5		(2,1)	17,2
- Electrification	492,6	89,3		(20,3)	561,6
- Signalisation	554,8	61,8		(31,1)	585,5
- Télécommunications	73,5	16,9		(11,8)	78,6
- Immobilisations incorporelles	3,5	0,0		(1,5)	2,0
TOTAL	5 905,0	362,5	0,0	(196,3)	6 071,2

2) Subventions sur immobilisations en cours

Le cumul des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux. Ce montant est enregistré dans le poste "subventions d'investissement sur immobilisations en cours " et au niveau des capitaux propres.

En Millions d'euros	31/12/2009
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1er janvier 1997	12 203,5
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1er janvier 1997	(6 713,0)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(1 343,9)
Subventions d'investissement à appeler	272,9
Subventions d'investissement sur immobilisations en-cours :	4 419,5

En Millions d'euros	Montant au 31/12/2008	Augmentation	Cumul au 31/12/2009
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port	(36,7)	(1,1)	(37,8)
Reprise subventions d'investissement en service voies de port	(1,6)		(1,6)
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port :	(38,3)	(1,1)	(39,4)

3) Subvention de renouvellement et mise aux normes : (cf note II 2.b)

SUBVENTION DE RENOUVELLEMENT BRUTE

Année En Millions d'euros	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0				900,0
2005	900,0		675,0	225,0			900,0
2006	970,0			970,0			970,0
2007	985,2				985,2		985,2
2008	805,2					805,2	805,2
TOTAL	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

MISE EN SERVICE DE LA SUBVENTION DE RENOUVELLEMENT

Année de mise en service En Millions d'euros	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Net en capitaux propres
2004	01/07/2004	38	675,0	97,7	577,3
2005	25/03/2005	42	573,9	65,2	508,7
2006	09/05/2006	42	878,4	76,3	802,1
2007	21/03/2007	35	734,2	58,4	675,8
2008	17/04/2008	33	68,8	3,8	65,0
2009	17/01/2009	42	844,4	28,1	816,3
TOTAL			3 774,7	329,5	3 445,2

La quote-part virée au résultat au 31 décembre 2009 s'élève à 103,5 M€

SUBVENTION DE RENOUVELLEMENT NETTE

En Millions d'euros	Montant brut	Cumul reprise	Net en capitaux propres
Subvention sur immobilisations mise en service	3 774,7	329,5	3 445,2
Subvention sur immobilisations en cours	785,7		785,7
TOTAL	4 560,4	329,5	4 230,8

4) Synthèse des subventions d'investissement au 31/12/2009

En Millions d'euros	Subventions mises en service	Subventions en cours	Net en capitaux propres
Subventions sur immobilisation en cours (Net) Subventions mises en service (Net)	6 069,6	4 381,6	4 381,6 6 069,6
TOTAL	6 069,6	4 381,6	10 451,2

VII.1.13 TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature En Millions d'euros	Montants au 31/12/2008	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2009
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges :	452,3	128,0	7,2	93,4	479,8
Litiges	425,7	67,9	0,2	93,2	400,2
Charges fiscales & sociales		46,3		0,1	46,1
Dépollution et risques environnementaux	26,6	13,9	7,0		33,5
Provisions pour engagements de retraite	4,3	0,4		0,1	4,6
Provision liée à l'émission indexée inflation :	246,7			6,8	239,9
TOTAL	703,3	128,5	7,2	100,2	724,4

Les provisions pour risques et charges concernent, outre les risques environnementaux :

- des litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine. Les principales provisions ont fait l'objet d'une mise à jour au 31/12/09 pour tenir compte des informations nouvelles disponibles à la clôture, et notamment la provision relative à l'opération ZAC PRG, au litige concernant les inondations en Arles, ainsi que celle relative aux coûts de dépollution.
- des risques fiscaux faisant actuellement l'objet d'une procédure contentieuse.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de trois provisions :

- ZAC Paris Rive Gauche : des audits ont été engagés de manière à déterminer de manière plus précise, ou sur base d'hypothèses mises à jour, le résultat à terminaison de cette opération.
- Litiges concernant les inondations en Arles de décembre 2003 : la procédure d'expertise contentieuse se poursuit. RFF a comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter,
- Dépollution et risques environnementaux : la provision comptabilisée à la date d'arrêté est calculée sur la base de la connaissance à cette date des actifs à traiter ; cette provision reste à actualiser au fur et à mesure de l'identification par RFF des programmes de dépollution à mettre en œuvre,

La provision pour engagements de retraite présente un solde de 4,6 M€ au 31 décembre 2009 contre 4,3 M€ au 31 décembre 2008.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur actualisée de l'obligation sont les suivantes :

Principales Hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	3,00%
Taux de charges sociales	47,00%	47,00%
Taux d'actualisation	4,06%	3,88%
Turnover	8,80%	8,13%

VII. 1.14. DETTES FINANCIERES

Le recours au marché obligataire permet à RFF de couvrir globalement son besoin de financement à long terme.

Les ressources ainsi levées au cours de l'année 2009 ont représenté un montant total de 2,99 Md€, soit 18 opérations sur les marchés obligataires libellées en devise euro, dollar américain, Hong-Kong dollar, livre Sterling et franc Suisse.

Pour gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme sur les marchés monétaires domestiques et internationaux tels que les Billets de trésorerie et la "Commercial Paper" (respectivement 7% et 93% de l'encours de la dette court terme).

DETTE FINANCIERES	31/12/2009	31/12/2008	Variation
En Millions d'euros	N	N - 1	N-(N-1)
Dette SNCF :	2 025,5	2 480,0	(454,5)
Capital restant dû :	1 992,3	2 440,0	(447,7)
- Dette transférée (cours historique)	1 711,3	2 158,6	(447,3)
- Impact de change sur dette en CHF			
- Prêts RIF	7,5	7,9	(0,4)
- Renouvellement BEI	273,5	273,5	
Intérêts courus	33,2	40,0	(6,8)
Dette propre :	28 418,4	28 167,7	250,6
Capital restant dû :	27 856,1	27 650,9	205,2
- Court terme	1 275,6	2 668,0	(1 392,4)
- Long terme			
au cours couvert	26 073,4	24 476,4	1 597,0
part de l'inflation	239,8	246,6	(6,8)
- Prêts RIF	60,6	63,4	(2,7)
- Zéro coupon	206,6	196,6	10,1
Intérêts courus :	559,3	514,4	44,9
Découvert bancaires :	0,9	0,7	0,2
Dépôts et cautionnements reçus	2,0	1,6	0,4
Total Dettes (A)	30 443,9	30 647,8	(203,9)
Trésorerie - VMP (B)	2 003,4	1 888,9	114,5
Dont ICNE		0,2	(0,2)
Dette financière nette (A) - (B)	28 440,5	28 758,9	-318,4
Dette financière nette hors ICNE	27 847,9	28 204,4	-356,5

VII.1.14.1.Dettes financières RFF :

Les tableaux ci-après présentés donnent une répartition par devise et type de taux des dettes financières à court terme et à long terme de RFF :

Dettes avant swap	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
En Millions d'euros				
A - DETTE RFF :	27 856,1	3 354,9	6 252,9	18 248,3
1- Émissions Obligataires	26 580,5	2 079,3	6 252,9	18 248,3
Total taux fixe :	22 070,4	1 540,6	5 484,2	15 045,6
Total inflation :	2 627,8			2 627,8
Total taux variable :	1 882,2	538,7	768,7	574,9
EUR taux fixe	14 308,8	1 453,8	3 300,0	9 555,0
EUR inflation	2 627,8			2 627,8
EUR taux variable	1 564,3	303,4	768,7	492,3
Total EUR	18 500,9	1 757,1	4 068,7	12 675,1
CAD taux fixe	208,3			208,3
CAD taux variable				
Total CAD	208,3			208,3
CHF taux fixe	1 635,0		876,0	759,0
CHF taux variable				
Total CHF	1 635,0		876,0	759,0
GBP taux fixe	4 919,6		914,0	4 005,5
GBP taux variable	82,6			82,6
Total GBP	5 002,2		914,0	4 088,1
HKD taux fixe	30,7			30,7
HKD taux variable				
Total HKD	30,7			30,7
JPY taux fixe	326,0		40,0	286,0
JPY taux variable				
Total JPY	326,0		40,0	286,0
USD taux fixe	642,1	86,9	354,1	201,1
USD taux variable	235,3	235,3		
Total USD	877,4	322,2	354,1	201,1
2- T.C.N. :	1 275,6	1 275,6	0,0	0,0
Billets de Trésorerie	85,0	85,0		
Euro Commercial Paper	1 190,6	1 190,6		
EUR	30,0	30,0		
GBP	5,5	5,5		
USD	1 155,1	1 155,1		

Dette avant swap	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
En Millions d'euros				
B - INTERETS COURUS :	559,3	559,3	0,0	0,0
Émissions Obligataires	559,3	559,3	0,0	0,0
Total taux fixe :	499,5	499,5		
Total inflation :	53,6	53,6		
Total taux variable :	6,2	6,2		
EUR taux fixe	376,8	376,8		
EUR inflation	53,6	53,6		
EUR taux variable	5,3	5,3		
Total EUR	435,7	435,7		
CAD taux fixe	0,8	0,8		
CAD taux variable				
Total CAD	0,8	0,8		
CHF taux fixe	22,9	22,9		
CHF taux variable				
Total CHF	22,9	22,9		
GBP taux fixe	92,4	92,4		
GBP taux variable	0,8	0,8		
Total GBP	93,2	93,2		
HKD taux fixe	0,0	0,0		
HKD taux variable				
Total HKD	0,0	0,0		
JPY taux fixe	2,4	2,4		
JPY taux variable				
Total JPY	2,4	2,4		
USD taux fixe	4,2	4,2		
USD taux variable	0,1	0,1		
Total USD	4,3	4,3		
T.C.N. :	4,0	4,0	0,0	0,0
Billets de Trésorerie	0,6	0,6		
Euro Commercial Paper	3,4	3,4		
EUR	0,0	0,0		
GBP	0,0	0,0		
USD	3,4	3,4		

C - INTERETS CONSTATES D'AVANCE :	1,7	1,7		
Billets de Trésorerie	0,0	0,0		
Euro Commercial Paper	1,7	1,7		
EUR	0,0	0,0		
GBP	0,0	0,0		
USD	1,6	1,6		

VII.1.14.2. Dette SNCF

Le tableau ci-après présente une répartition par grandes catégories de la dette SNCF transférée :

Dette SNCF		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
En Millions d'euros					
A - Dette SNCF transférée		1 992,3	57,2	741,6	1 193,5
	Total taux fixe :	1 200,4	0,0	412,3	788,1
	Total taux variable :	792,0	57,2	329,4	405,4
	EUR taux fixe	1 025,5	0,0	412,3	613,2
	EUR taux variable	446,5	57,2	158,1	231,2
	<i>Dont Prêts RIF</i>	7,5	0,5	1,9	5,1
	Total EUR	1 472,0	57,2	570,4	844,5
	CHF taux fixe	174,9			174,9
	CHF taux variable				
	Total CHF	174,9			174,9
	GBP taux fixe				
	GBP taux variable	345,5		171,3	174,2
	<i>Dont renouvellement lignes BEI</i>	345,5		171,3	174,2
	Total GBP	345,5		171,3	174,2
B - Intérêts courus		33,2	33,2	0,0	0,0
	Total taux fixe :	32,2	32,2		
	Total taux variable :	1,1	1,1		
	EUR taux fixe	29,5	29,5		
	EUR taux variable	1,0	1,0		
	Total EUR	30,5	30,5		
	CHF taux fixe	2,7	2,7		
	CHF taux variable				
	Total CHF	2,7	2,7		
	GBP taux fixe				
	GBP taux variable	0,1	0,1		
	Total GBP	0,1	0,1		
TOTAL (A) + (B)		2 025,5	90,4	741,6	1 193,5

VII.1.14.3. DETTES FINANCIERES A LONG TERME (ELEMENTS DE SYNTHESE)

La répartition de la dette financière à long terme après couverture est la suivante :

Devises	Encours taux fixe		Encours Indexé Inflation		Encours taux variable		Encours TOTAL	
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009
EUR	19 678,5	21 072,3	2 634,6	2 627,8	5 109,8	4 872,6	27 422,9	28 572,7
<i>RFF</i>	18 232,0	19 625,9	2 634,6	2 627,8	4 116,3	4 326,8	24 982,9	26 580,5
<i>SNCF</i>	1 446,5	1 446,4			993,5	545,8	2 440,0	1 992,3
CHF	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	19 678,5	21 072,3	2 634,6	2 627,8	5 109,8	4 872,6	27 422,9	28 572,7
En % :	71,76%	73,75%	9,61%	9,20%	18,63%	17,05%	100,00%	100,00%
Encours total de la dette au :							27 422,9	28 572,7
Montants des ICNE dette propre :							514,4	559,3
Montants des ICNE dette transférée :							40,0	33,2
MONTANT TOTAL :							27 977,4	29 165,3

VII.1.15. AVANCES ET ACOMPTES RECUS

En Millions d'€uros	31/12/2009	31/12/2008
- Avance sur cessions d'immobilisations	21,8	77,8
- Acomptes clients péages	180,0	
	201,8	77,8

Les "acomptes clients péages" concernent le versement par les clients entreprises ferroviaires d'un acompte correspondant à 20% des redevances de réservation au titre de l'horaire de service 2010, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2008, le jour de publication de l'horaire de service. Ces acomptes sont déduits par 1/12^{ème} mensuellement des règlements des factures de redevances de réservation.

VII.1.16. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

En Millions d'€uros	31/12/2009	31/12/2008
Dettes d'exploitation :	1 861,5	2 187,6
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 619,7	1 982,1
- Dettes fiscales et sociales	241,8	205,5
Autres dettes :	1 685,7	1 169,0
Autres dettes d'exploitation :	1 512,1	973,3
- Subventions appelées d'avance (1)	1 427,8	883,4
- Autres dettes	84,3	89,9
Autres dettes sur instruments financiers :	173,6	195,6
- Charges à payer sur instruments de dette	154,3	171,0
- Comptes Currency SWAP	6,8	7,9
- Dépôt de garantie co-latéral	12,6	16,7
	3 547,2	3 356,6

(1) dont 83,93 M€ en exploitation

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

DETTES*	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
En Millions d'euros				
Dettes d'exploitation :	1 861,5	1 861,5		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 619,7	1 619,7		
- Dettes fiscales et sociales	241,8	241,8		
Autres dettes :	1 685,7	1 685,7		
Autres dettes d'exploitation :	1 512,1	1 512,1		
- Subventions appelées d'avance	1 427,8	1 427,8		
- Autres dettes	84,3	84,3		
Autres dettes sur instruments financiers :	173,6	173,6		
- Charges à payer sur instruments de dette	154,3	154,3		
- Comptes Currency SWAP	6,8	6,8		
- Dépôt de garantie colatéral	12,6	12,6		
TOTAL	3 547,2	3 547,2		

VII.1.17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En Millions d'€uros	31/12/2009	31/12/2008
- Produits constatés d'avance sur redevances d'occupation	82,9	39,9
- Produits constatés d'avance sur redevances d'infrastructure	123,6	4,9
- Produits constatés d'avance sur subvention d'exploitation	8,8	
- Prime d'émission des obligations	217,3	213,3
- Souttes sur contrats d'échange de taux	136,2	150,0
- Produits constatés d'avance sur obligations et autres instruments	13,5	13,1
- Produits constatés sur subvention de désendettement		(0,1)
- Reports/Dépôts		0,2
TOTAL	582,3	421,4

VII.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT**VII.2.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE**

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
- Redevances d'utilisation des infrastructures	2 855,9	2 675,8
- Électricité	158,2	154,2
- Prestations complémentaires d'électricité	89,9	93,0
- Prestations complémentaires	39,7	63,5
- Produits relatifs aux installations terminales embranchées	14,2	9,1
- Produits de redevances d'occupation facturation directe	81,8	63,9
- Ventes de vieilles matières	32,3	34,1
- Autres produits des activités annexes	8,6	5,5
TOTAL	3 280,7	3 099,0

VII.2.2. RÉMUNÉRATION VERSEE AU GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE DELEGUE

La SNCF assure trois grandes missions pour le compte de RFF :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit "graphique de circulation",
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations,
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

Le montant comptabilisé en charges au 31 décembre 2009 est de 2 836,6 M€. Ce montant tient compte d'un ajustement pour impact d'indice, du versement d'un bonus lié à la réalisation d'objectifs, de la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en Ile de France. Par ailleurs, des régularisations sur exercices antérieurs ont été enregistrés pour un montant de – 2 M€.

Ce montant tient compte également, à hauteur de 40,50 M€, de l'impact sur le coût de cette prestation au 31 décembre 2009 de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF.

VII.2.3. AUTRES REMUNERATIONS VERSEES DANS LE CADRE DE MANDATS DE GESTION

L'ensemble des missions de gestion du patrimoine a été réparti par RFF entre la SNCF et de nouveaux prestataires. La convention de prestation de services définit les missions dont la SNCF poursuit la réalisation. Le montant comptabilisé en charge pour l'année 2009 s'élève à 44,7 M€. La convention financière pour le remboursement des charges immobilières sur surface SNCF ainsi que la rémunération SNCF pour la gestion de ces charges s'élève à 15,3 M€ pour l'exercice 2009.

Pour les missions de gestion du patrimoine confiées par RFF aux sociétés ADYAL et NEXITY, chacune pour une zone géographique, ainsi que la mise à jour de son inventaire patrimoine confiée au groupement ADYAL-IBM, RFF a comptabilisé en 2009 une charge de 12,6 M€.

La convention de gestion des quais, représente une charge de 44,8 M€ pour l'année 2009.

VII.2.4. ACHAT ET RECOUVREMENT DE PRESTATIONS RELATIVES A L'ÉLECTRICITÉ DE TRACTION

En vertu d'un contrat en date du 01/03/2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule.

EDF Entreprise en tant que "responsable d'équilibre" assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 155,4 M€ en 2009 compte tenue d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€.

La charge constatée, ainsi que certains coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE). Le montant du produit enregistré par RFF pour l'exercice est de 158,2 M€.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique par la répercussion dans les produits des coûts liés à la gestion des contrats.

VII.2.5. CHARGES DE PERSONNELRémunération directe

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
- Salaires	54,3	45,7
- Charges sociales	23,3	19,5
TOTAL	77,5	65,2

Le coût relatif au personnel mis à disposition a été comptabilisé dans le poste "**Autres achats externes**".

En Millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Personnel mis à disposition	8,6	9,7

Effectifs et masse salariale

Au 31 décembre 2009, l'effectif est de 1 166 agents RFF, dont 37 fonctionnaires détachés et 66 agents mis à disposition (dont 61 agents par la SNCF, 2 agents par la RATP, 1 agents par GDF, 1 UIC et 1 SCET). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 939 agents au 31/12/2008.

L'effectif moyen est de 1 054,3 agents dont 64,4 de mise à disposition en 2009 contre 887,1 agents dont 78,4 de mise à disposition en 2008.

Pour l'exercice 2009, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1.324.504 € pour un effectif moyen de 7 personnes.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé par les salariés et correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 67378 au 31 décembre 2009.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est nul au 31 décembre 2009.

VII.2.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé pour les cabinets Mazars et PWC à respectivement 115 000 € et 135 000 € au titre de l'exercice 2009.

VII.2.7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2009 de 24,5 M€ comprend, outre le résultat de cession des actifs du patrimoine, l'impact de la mise à jour de certaines provisions.

Au 31 décembre 2008, le résultat exceptionnel avait enregistré l'impact de la reprise de dépréciation des actifs infrastructures pour un montant net de 9 207,2 M€ après un rattrapage d'amortissements de 922,8 M€.

VII.2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES

RFF bénéficie d'un déficit fiscal reportable de 10,8 Md€ au 31/12/2009 contre 11,3 Md€ au 31/12/2008.

VIII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

VIII.1 ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'Administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

Gestion de la dette long terme :

Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation :

RFF gère une position structurelle taux fixe / taux variable / taux indexé inflation en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, option sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Gestion des risques de signature et de contrepartie :

► Principes et limites

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le Conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

► Limites d'exposition par contrepartie

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments de hors-bilan de change et de taux, négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF.

► Critères d'autorisation des contreparties

Seules sont autorisées les contreparties bénéficiant au minimum d'un rating long terme de BBB- / Baa3 / BBB-, délivré par au moins deux des trois agences suivantes:

- Fitch
- Moody's
- Standard and Poor's

Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent avoir un rating court terme au moins égal à A1 / P1 / F1 (respectivement S&P/Moody's/Fitch) et l'encours maximum est plafonné par contrepartie en fonction de celui ci. Les dépositaires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

RFF évalue ces risques en valorisant chaque semaine au prix du marché (« Marked to Market ») les engagements qu'il détient sur les contreparties. Critère de détermination : Une limite d'exposition par contrepartie est déterminée en fonction du rating long terme et des fonds propres de la contrepartie. Le pourcentage appliqué aux fonds propres se traduit par un montant absolu qui est revu annuellement.

► Dépassement de limite d'exposition par contrepartie

Tout dépassement de limite fait l'objet d'une autorisation expresse du Président.

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation long terme passer en dessous de AA- / Aa3 / AA- (respectivement S&P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés :

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas non plus le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

I - MARCHÉ A TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS	31/12/2009	MtM	31/12/2008	MtM
En Millions de devises				
Opérations de couvertures négociées de gré à gré :				
Échanges de taux en EUR :				
Micro-couverture				
< 1 an	1 772,0 EUR	1,3 EUR	531,1 EUR	3,9 EUR
de 1 à 5 ans	864,0 EUR	98,5 EUR	514,0 EUR	36,0 EUR
> 5 ans	2 789,0 EUR	-100,1 EUR	2 834,3 EUR	-80,3 EUR
Macro-couverture				
< 1 an	19,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	
Opérations de trading :				
< 1 an	125,0 EUR	0,0 EUR		

II - LES OPERATIONS EN DEVISES		31/12/2009		MtM		31/12/2008		MtM	
En Millions de devises									
Opérations de couvertures négociées de gré à gré :									
Change à terme contre EUR :	< 1 an	0,0	CHF	0,0	EUR	285,0	CHF	5,6	EUR
		5,0	GBP	0,1	EUR	132,0	GBP	-23,4	EUR
		0,0	JPY	0,0	EUR	0,0	JPY	0,0	EUR
		1 635,0	USD	-20,8	EUR	2 047,5	USD	-41,7	EUR
	de 1 à 5 ans	-		-		-		-	
> 5 ans	-		-		-		-		
Swaps de devises contre EUR :	< 1 an	0,0	CHF	0,0	EUR	0,0	CHF	0,0	EUR
		400,0	USD	-14,8	EUR	0,0	USD	0,0	EUR
	de 1 à 5 ans	1 350,0	CHF	37,8	EUR	1 100,0	CHF	-43,1	EUR
								-	
	> 5 ans	806,9	GBP	-156,5	EUR	806,9	GBP	221,4	EUR
		5 000,0	JPY	0,7	EUR		JPY		
		450,0	USD	-54,1	EUR	750,0	USD	-28,9	EUR
		300,0	CAD	-3,0	EUR	300,0	CAD	9,5	EUR
		1 431,0	CHF	31,7	EUR	631,0	CHF	24,1	EUR
								-1	
	2 709,4	GBP	-1 482,9	EUR	2 609,4	GBP	495,9	EUR	
	300,0	HKD	-5,2	EUR	0,0	HKD	0,0	EUR	
	39 000,0	JPY	10,2	EUR	44 000,0	JPY	43,4	EUR	
	250,0	USD	-17,6	EUR	250,0	USD	7,8	EUR	

III - AUTRES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN FINANCIERS		31/12/2009		31/12/2008	
En Millions de devises					
Engagements de financement reçus :					
	Emprunt syndiqué multidevises	1 250,0	EUR	1 250,0	EUR
	Emprunt Région Île de France	0,7	EUR	0,3	EUR

La ligne de crédit syndiqué mise en place le 11 décembre 2007 pour 1 250 M€ et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2009.

Par ailleurs RFF dispose d'options de renouvellement ou de remboursement par anticipation de certaines lignes de dette dont la valeur est non significative. RFF est maître d'exercer ou non ces options.

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie :

- Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2015, si elle n'est pas exercée, prolongation en 2015 de la dette en Euro convertie en GBP à un taux de change défini de 0,652, sur 14 ans au taux fixe de 5,35 %; la valeur de cette option au 31 décembre 2009 s'élève à (36,03) M€.

VIII.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

CAUTIONS BANCAIRES

RFF a reçu des cautions bancaires à hauteur de 1,2 M€ au 31/12/2009, au bénéfice de :

- différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement soit 4 cautions pour un total de 1 M€
- de Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial soit 1 caution de 0,2 M€.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES RELATIFS AUX CESSIONS D'ACTIFS

RFF est amené à céder régulièrement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2009 s'élève à 117,5 M€, contre 172,27 M€ au 31 décembre 2008, comprenant principalement une promesse concernant le site de Batignolles à Paris pour 103 M€.



RAPPORT DE GESTION
NORMES FRANÇAISES
AU 31 DECEMBRE 2009



Présentation des comptes au 31 décembre 2009

RAPPORT DE GESTION

L'exercice 2009 se caractérise par un **résultat net de +418,3 M€ comprenant un résultat exceptionnel de +24,5 M€**

Le résultat courant avant impôts ressort à **+393,8 M€** au 31/12/09 contre -930,3 M€ pour l'exercice 2008.

Le compte de résultat de l'exercice 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation. Le montant de cette **subvention d'exploitation**, comptabilisée en résultat d'exploitation, s'élève à **2 319,1 M€** pour l'exercice 2009.

Les dépenses relatives aux projets d'infrastructure ferroviaire s'élèvent à **3 318,7 M€** pour l'exercice 2009 contre 2 965,4 M€ pour l'année 2008.

Les capitaux propres, y compris les subventions d'investissements, s'élèvent à **10 milliards d'euros** au 31 décembre 2009

I - ACTIVITE AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE ET COMMENTAIRES **SUR LES DONNEES CHIFFREES**

1. Résultat

Le résultat net de l'exercice.

Le bénéfice constaté sur l'exercice 2009 est de 418,3 M€ compte tenu d'un résultat exceptionnel de 24,5 M€, contre un bénéfice de 8 098, M€ au 31 décembre 2008, après un résultat exceptionnel de 9 028,2 M€

Compte de résultat	2009	2008	Variation
En millions d'euros			
Excédent brut d'exploitation (EBE)	2 225,1	457,1	1 768,0
Résultat d'exploitation	1 565,4	(213,7)	1 779,1
Résultat financier	(1 171,6)	(716,6)	(455,0)
Résultat exceptionnel	24,5	9 028,2	(9 003,7)
Résultat net	418,3	8 089,0	

Le résultat d'exploitation d'un montant de +1 565,4 M€ au 31 décembre 2009 est en amélioration par rapport au montant de -213,7 M€ enregistré en 2008. Cette forte amélioration est liée à la comptabilisation de la nouvelle subvention d'exploitation d'Etat de 2 319,1 M€, d'un montant très supérieur à la CCI, seule subvention d'Etat comptabilisée en résultat d'exploitation au 31 décembre 2008 pour un montant de 658,2 M€.

Cette nouvelle subvention de l'Etat contribue au financement des charges d'utilisation du réseau ferré national par les trains régionaux de voyageurs (TER) hors Ile-de-France, par les trains nationaux classiques de voyageurs (CORAIL) et par les trains de fret.

Le tableau ci-après détaille les principales variations du résultat d'exploitation.

Le résultat financier d'un montant de -1 171,6 M€ au 31 décembre 2009 se détériore de 455 M€ par rapport à la même période de 2008. Cette dégradation est totalement liée à la suppression de la subvention de désendettement comptabilisée en résultat financier au 31/12/2008 pour un montant de 686,2 M€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2009 comprend le résultat de cession des actifs du patrimoine ainsi qu'un ajustement des provisions. Il est rappelé qu'en 2008, il avait enregistré l'impact de la reprise de dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure pour un montant de 9 207,2 M€.

Evolution des charges et produits d'exploitation

	2009	2008	Variation
En millions d'euros			
- Redevances réseau	2 985,5	2 832,3	153,2
- Produits de location du domaine	81,8	63,9	17,9
- Contribution aux charges d'infrastructure (CCI)		658,2	(658,2)
- Subvention exploitation – Etat	2 325,8		2 325,8
- Autres produits d'exploitation	213,3	202,9	10,4
- Production immobilisée	890,0	876,0	14,0
-			
- Rémunération mandataires	(2 954,1)	(2 924,8)	(29,3)
- Frais Etudes et travaux (nets de subventions)	(857,7)	(858,1)	0,4
- Autres achats externes	(150,4)	(106,8)	(43,6)
- Autres charges d'exploitation	(309,3)	(286,4)	(22,9)
Variation de l'E.B.E			1 768,0
- Dotations aux amortissements des actifs	(983,3)	(829,1)	(154,2)
- Dotation aux provisions pour dépréciation des projets en cours (nettes de reprises)	(6,3)	(15,7)	9,4
- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (nettes de reprises)	15,9	(75,0)	90,9
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (nettes de reprises)	5,2	(14,0)	19,2
- Reprises de subventions totales	299,8	260,7	39,1
- Autres	9,0	2,1	6,9
Variation du résultat d'exploitation			1 779,0

L'EBE est en amélioration :

- d'une part, en raison de la réforme des subventions d'Etat et du remplacement, à compter de l'exercice 2009, par une unique subvention d'exploitation, des subventions de désendettement et de renouvellement accordées jusqu'en 2008 ; ce poste comprend également en 2009, pour un montant de 6,7 M€, la quote-part de subvention d'état dite « compensation fret » destinée à compenser les barèmes réduits appliqués par RFF à l'activité fret au titre de L'HDS 2010.
- d'autre part, d'une augmentation des redevances réseau.

1.1- Evolution des produits d'exploitation

1.1.1- Redevances d'infrastructure

Le montant total des redevances facturées au titre des **prestations minimales** s'élève à 2 855,9 M€ en 2009 (+6,7% par rapport à 2008). Il intègre à la fois les redevances applicables à l'horaire de service 2009 (jusqu'au 12 décembre 2009 inclus) ainsi que celles applicables à l'horaire de service 2010 (débutant le 13 décembre 2009, soit 19 jours de l'année 2009).

La structure tarifaire de l'horaire de service 2010 marque une évolution significative visant à prendre davantage en compte les coûts de l'infrastructure et la situation du marché. Elle se compose désormais de trois types de redevances : la redevance d'accès, la redevance de réservation et la redevance de circulation (en substitution du droit d'accès, du droit de réservation des sillons, du droit de réservation des arrêts en gare et du droit de circulation).

Avec la réforme tarifaire, la redevance d'accès (montant forfaitaire pour les services conventionnés de voyageurs) est acquittée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour le Transilien et par l'Etat, au titre des régions administratives, pour les autres services régionaux de voyageurs. Les redevances de réservation et de circulation représentent, désormais, chacune, environ 50% du coût du sillon.

En millions d'euros par redevance	2009	2008	Variation (a)
DA	97,7	100,8	-3%
DRS	1 627,8	1 631,0	0%
DRAG	439,1	440,3	0%
DC	480,0	503,7	-5%
Total PM barème 2009	2 644,6	2 675,8	-1%
RA	72,2	-	-
RR	75,3	-	-
RC	63,8	-	-
Total PM barème 2010	211,3	-	-
Total Prestations Minimales	2 855,9	2 675,8	NS

(a) NS : Non Significatif étant donné que la structure tarifaire entre 2008 et 2009 est différente (sur les 19 derniers jours de décembre 2009).

L'évolution des circulations par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

Evolution des sillons-km par activité

En millions de sillons-km	2009	2008	Variation
Train à grande vitesse	139,8	137,8	1%
Corail et Corail Intercités	51,3	53,6	-4%
Train express régionaux	180,3	178,6	1%
Transilien Ile-de-France	63,7	61,1	4%
Fret	97	137,7	-30%
Divers	13	15,3	-15%
Sous/total SNCF	545,1	584,1	-7%
Nouvelles entreprises ferroviaires Fret	15,5	15,5	0%
Total	560,6	599,6	-7%

Sur l'année 2009, le trafic global exprimé en sillons-km affiche un recul de 7% par rapport à l'année précédente.

Les impacts de la crise économique sur l'activité Fret ont été très nets. Le principal transporteur, Fret SNCF, a subi une forte contraction de son volume d'activité, d'environ 30%. La conjoncture explique en grande partie cette évolution, qui a été amplifiée par le repli tendanciel de l'activité wagon isolé. Les nouvelles entreprises ferroviaires de fret ont nettement mieux résisté à la crise, maintenant leur volume d'activité en sillons-km.

La part de marché des entreprises ferroviaires alternatives est ainsi passée de 7,0% à 12,5% entre 2008 et 2009 (parts de marché exprimées en trains-km).

Malgré la crise économique, l'activité des trains à grande vitesse n'a pas subi de contraction, l'offre de transport n'ayant globalement pas été revue à la baisse par l'opérateur. A contrario, les trains classiques de voyageurs à longue distance sont restés en 2009 sur la trajectoire de réduction des trafics engagée depuis plusieurs années. En revanche le transport régional de voyageurs a poursuivi sa trajectoire de croissance, n'étant finalement pas affecté, du moins à court terme, par l'évolution défavorable de la conjoncture économique.

La redevance complémentaire d'électricité, à 89.9 M€ est en diminution par rapport à celle de l'année 2008 (-3.3%).

Les autres prestations complémentaires s'élèvent à 39.7 M€, en baisse de 23.8 M€, soit -37.5%, par rapport à 2008.

La variation entre 2009 et 2008 du montant facturé au titre des prestations complémentaires est due à la diminution du nombre de gares de triage facturées en fonctionnement (de 21 à 10) à la SNCF et du kilométrage de voies de services. De plus, un avoir à la SNCF de 4,5 M€ a été établi en 2009 au titre de l'exercice 2008 concernant la prestation de fonctionnement des gares de triages.

1.1.2- Les embranchements particuliers

Au 31 décembre 2009, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 14,2 M€. Ce montant est à comparer au montant de 9,1 M€ enregistré au 31 décembre 2008 compte tenu de la régularisation en 2008 des produits comptabilisés antérieurement, à hauteur de 2,55 M€.

1.1.3- L'électricité

Au 31 décembre 2009, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 155,4 M€ HT. Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une Redevance Complémentaire pour le Transport de l'Electricité (RCTE) proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 158,2 M€. Ce produit inclus la refacturation par RFF aux entreprises ferroviaires, des divers coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique.

Le plafonnement à 0,5 M€ de la CSPE a été répercuté aux utilisateurs.

1.1.4- Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2009 est de 81,8 M€, à comparer à 63,9 M€ en 2008.

Les produits 2009 incluent un montant d'avoirs de 0,6 M€ qui correspond à la régularisation du loyer SNCF EF suite à la mise en qualité de l'inventaire physique réalisé en 2009. Pour mémoire, le loyer facturé en 2008 à la SNCF EF était de 3,1 M€ pour un périmètre d'occupation de 142 000 m². Par ailleurs, les produits 2009 intègrent pour 2,2 M€ de produits liés à la régularisation des produits facturés par la SNCF pour le compte de RFF sur les exercices antérieurs (le chantier de cette régularisation mené suite à la répartition des actifs s'est achevé en 2009).

Hors régularisations sur exercices antérieurs, les produits 2009 ressortent à 80,1 M€, contre 75,7 M€ en 2008 (correspondant à la production de l'exercice après retraitement des écritures sur exercices antérieurs) soit en augmentation de 5,8%.

Les produits de location sont répartis en 5 grandes catégories : ferroviaire (8%), foncier et immobilier (64%), télécommunications (24%), réseaux (2%) et autorisations diverses (2%).

L'augmentation constatée en 2009 concerne essentiellement les produits « télécommunications » qui atteignent 19,2 M€ à comparer à 16,3 M€ en 2008 et les produits liés à la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 24,5 M€ et représentent 48% du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

1.1.5- Les ventes de fournitures

Ce produit correspond principalement aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou de renouvellement.

Il s'élève à 32,3 M€ au 31 décembre 2009 contre 34,1 M€ au 31 décembre 2008 soit une diminution de 1,8 M€.

1.1.6- La production immobilisée

La production immobilisée, correspondant aux dépenses sur les projets réalisés en maîtrise d'ouvrage directe, est stable. La partie travaux passe de 803,5 M€ en 2008, à 820,5 M€ en 2009, soit une augmentation de 17 M€.

	2009	2008	Variation en %
En millions d'euros			
Travaux	820,5	803,5	2,11%
Etudes	44,8	55,0	(18,5)%
Autres dépenses (*)	24,7	17,5	41%
Production immobilisée	890,0	876,0	1,6 %

(*) Charges de personnel et autres charges de fonctionnement activables

1.1.7- La quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions d'investissement sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués.

La reprise comptabilisée en 2009 est de 299,8 M€. Elle inclut une quote-part relative aux subventions de renouvellement et de mise aux normes à hauteur de 103,5 M€.

1-2 Evolution des charges d'exploitation

1.2.1- La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010 signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007, et de ses avenants fixant le montant de la base annuelle prévisionnelle.

Le montant prévisionnel retenu pour 2009 est de 2 766 M€.

Pour l'exercice 2009 la rémunération de la gestion du réseau s'élève donc à 2 766 M€, impact indexation inclus. Il convient d'ajouter divers ajustements, notamment l'impact financier sur la convention de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF pour un montant de 40,5 M€, un bonus lié aux objectifs de 4 M€ et la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en IDF pour 28,15 M€. Des régularisations sur exercices antérieurs ont également été enregistrées pour -2 M€ en 2009.

Le montant comptabilisé en 2009 est ainsi de 2 836,6 M€, contre un total de 2 809,8 M€ en 2008.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 44,8 M€ pour l'exercice 2009, contre 46 M€ comptabilisés en 2008 (dont une régularisation sur exercices antérieurs de + 2,5 M€).

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 32,7 M€ pour l'exercice 2009 (dont -1.3 M€ de régularisation sur exercices antérieurs), contre 25,5 M€ comptabilisés au titre de 2008.

1.2.2- La gestion du patrimoine

Les missions de gestion du patrimoine sont réparties entre la SNCF d'une part, et ADYAL et NEXITY d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

Deux conventions existent avec la SNCF dans le cadre de cette gestion du patrimoine,

- une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF. Le coût de cette convention s'élève à 44,7 M€ pour l'exercice 2009, comprenant la rémunération de la gestion de la fiscalité ainsi que les remboursements de sinistres.
- une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par des installations de l'infrastructure ou par des services SNCF exerçant des missions du GID. Le coût de cette convention s'élève pour l'exercice 2009 à 15,3 M€.

Au total, la charge relative au mandataire SNCF s'élève à 60 M€ au 31 décembre 2009.

Pour les autres prestataires ADYAL et NEXITY, le coût de gestion comptabilisé au 31 décembre 2009 s'élève à 12,6 M€.

1.2.3- Les dépenses d'études

En 2009, RFF a enregistré 104,4 M€ de dépenses d'études en maîtrise d'ouvrage directe, soit une augmentation de 5% par rapport à 2008. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage y compris en phase travaux représente 19,1 M€ (35,6 M€ en 2008).

Ces dépenses se répartissent sur les axes opérationnels suivants :

(En M€)	Etudes Immobilisables	Etudes d'Exploitation	Total
GRANDS PROJETS DE DEVELOPPEMENT	24,6	27,2	51,8
PROJETS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT	7,6	7,2	14,9
ETUDES DEVELOPPEMENT	0,0	0,4	0,4
AMELIORATION QUALITE RESEAU (dont GSM.R)	8,6	4,6	13,2
ENVIRONNEMENT	0,1	0,0	0,1
RENOUVELLEMENT	3,2	0,4	3,6
ENTRETIEN	0,2	0,0	0,2
ETUDES STRATEGIQUES	0,0	16,5	16,5
ETUDES PATRIMOINE	0,6	0,5	1,1
ETUDES COMMERCIALES	0,4	0,5	0,8
AUTRES	0,0	1,8	1,8
TOTAL ANNEE 2009	45,3	59,1	104,4
TOTAL ANNEE 2008	55,1	44,8	99,9

43% des dépenses d'études sont immobilisées. Les études immobilisées sont en baisse en 2009 par rapport à 2008 (-18%) compte tenu de l'arrivée à son terme des projets LGV EE et Rhin-Rhône qui avaient contribué à la hausse de 2008 ; en effet, elles atteignent en 2009 45,3 M€ dont 6,15 M€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant en 2008 de 55,1 M€ dont 19,4 M€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En revanche, les études d'exploitation enregistrent une croissance de 32% (59,1M€ en 2009 contre 44,8 M€ en 2008). Cette augmentation est imputable essentiellement aux études stratégiques.

1.2.4- Les dépenses de travaux et équipements ferroviaires

Les dépenses comptabilisées dans ce poste pour 849,1 M€ concernent des projets en maîtrise d'ouvrage directe RFF, et sont enregistrées quasi intégralement en production immobilisée.

Pour l'exercice 2009, les principaux postes de dépenses de travaux concernent le projet LGV Rhin Rhône pour 606,3 M€, le tunnel de Fréjus pour 44,6 M€, le projet ligne Haut Bugey à hauteur de 105,1 M€.

1.2.5- Les charges de personnel

L'effectif est en croissance. Il est de 1166 agents présents au 31 décembre 2009 contre 939 agents au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 24,17 % sur un an.

Les charges de personnel représentent au 31 décembre 2009 77,5 M€ contre 65,2 M€ pour l'exercice 2008 soit une augmentation de 18,86 %.

1.2.6- Les autres charges externes

Les " autres charges externes " se montent à 150,4 M€ au 31 décembre 2009, contre 106,8 M€ en 2008, soit 43,6 M€ augmentation. Ce poste inclut notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage tiers pour 3,3 M€, contre 9,6 M€ pour la même période en 2008, des frais de démolition et de dépollution à hauteur de 12,6 M€ contre 7,6 M€ pour la même période en 2008 et, des indemnités d'occupation temporaire pour 3,5 M€ contre 2,7 M€ en 2008. Ces dernières sont liées aux projets et sont comptabilisées en production immobilisée.

Le coût relatif au personnel mis à disposition de RFF s'élève à 8,6 M€ au 31 décembre 2009, contre 9,7 M€ en 2008.

1.2.7- Les impôts et taxes

Ce poste comprend la fiscalité gérée pour compte et refacturée par la SNCF et les autres impôts et taxes directement payés par RFF, pour un montant global de 43,7 M€.

1.2.8- Les dotations aux amortissements

Les dotations s'élèvent à 983,3 M€ contre 829,1 M€ pour l'exercice 2008.

1.2.9- La dépréciation des projets en cours

L'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant projet ou post avant projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2009, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 12,6 M€, parallèlement à une reprise de 6,3 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 30,7 M€. Elle concerne 262 projets et couvre la part des dépenses financées par RFF.

1.2.10- Les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

1.2.10.1- Dépollution

Le PCG et l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage et l'élimination du PCB contenu dans les appareils du domaine ferroviaire.

RFF a mis en place deux programmes de désamiantage et de décontamination de ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux sont actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Un programme concerne l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier. Le solde de cette provision au 31 décembre 2009 est désormais de 10,7 M€ compte tenu d'une dotation complémentaire de 1,5 M€.

Un autre programme concerne le désamiantage des appareils, la décontamination ou l'élimination des appareils ou installations du domaine ferroviaire contenant du PCB. Le solde de cette provision au 31 décembre 2009 est de 10,9 M€ après une reprise en 2009 de 6,6M€ correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées au 31 décembre 2009.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de ces provisions.

En complément du programme de désamiantage du site des Gobelins, une provision pour charges a été constituée pour le coût des travaux de mise aux normes des installations de ce site. Le solde de la provision au 31 décembre 2009 est de 12,0 M€.

1.2.10.2- Autres risques

RFF a par ailleurs mis à jour les autres provisions existantes à la clôture précédente en fonction de l'évolution des risques sur les différents dossiers concernés.

1-3 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à – 1 171,6 M€ au 31 décembre 2009 contre – 716,6 M€ au 31 décembre 2008, représentant une dégradation de 455 M€ en raison de la suppression de la subvention de désendettement comptabilisée en résultat financier en 2008 (pour 686,2 M€).

	2009	2008	Variation
En Millions d'euros			
Dette court terme	(5,6)	(24,6)	19,0
Dette long terme <i>Dont variation provision indexation inflation</i>	(1 175,8) 7	(1 391,7) (76)	215,9, 83
Résultat de l'activité de financement	(1 181,4)	(1 416,4)	234,9
Subvention de désendettement	0,0	686,2	(686,2)
Résultat net de subvention	(1 181,4)	(730,2)	(451,3)
Autres résultats financiers	9,8	13,6	(3,8)
Résultat financier	(1 171,6)	(716,6)	(455,0)

Avant subvention de désendettement, le résultat financier s'améliore de 233,6 M€ à -1 182,7 M€ contre -1 416,4 M€ au 31 décembre 2008.

Cette amélioration s'explique par un contexte de marché des taux plus favorables. Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 4,25 % pour 2009 contre 5,11 % l'année précédente.

A titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor3Mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2009 à 1,22% et 3,55% contre 4,64% et 4,51% en 2008.

La structure de la dette totale au 31 décembre 2009 s'établit comme suit : 76 % à taux fixe, 15 % à taux variable et 9 % indexée à l'inflation.

1-4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2009 comprend le résultat des cessions d'actifs du patrimoine à hauteur de 120,4 M€. La plus value dégagée sur ces cessions d'actifs s'élève à 90,0 M€ en 2009 à comparer à 30,8 M€ en 2008.

Il comprend également l'impact des mises à jour des provisions relatives à la ZAC Paris Rive Gauche ainsi que du dossier des Inondations en Arles.

2 - Bilan

2-1 Immobilisations

2.1.1- Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements corporels s'élève au 31 décembre 2009 à **3 319,7 M€** contre 2 967,3 M€ pour la même période en 2008, soit une hausse de 352,4 M€

- La part réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 367 M€ au 31 décembre 2009 contre 2 047,9 M€ au titre de 2008, en augmentation de 15,58%
- La production directe de RFF atteint 944,5 M€ au 31 décembre 2009 (dont 628,1 M€ pour la LGV Rhin Rhône, 108,2 pour le Haut Bugey), contre 910,1 M€ pour la même période en 2008, en augmentation de 3,77 %
- Les acquisitions de terrains et constructions hors projets d'investissement infrastructures représentent 1M€
- Les avances au titre des réserves foncières augmentent de 7,2 M€

Le total des investissements sur projets infrastructure au 31 décembre 2009 s'établit à 3 296,4 M€

La part relative aux projets de développement est en baisse de – 32M€ (soit - 2% par rapport au 31 décembre 2008) du fait :

- d'une hausse de 35,2 M€ sur les grands projets de développement liée à la LGV Rhin Rhône et à l'effet du plan de relance de l'Etat lancé par le président de la République le 4 décembre 2008 ;
- d'une baisse de – 67,2 M€ sur les projets régionaux de développement liée principalement aux reclassements d'opérations mixtes sur le programme Voie (UIC 7 à 9).

La part relative aux projets de renouvellement augmente de + 389,3 M€ soit + 37% par rapport au 31 décembre 2008. Cette hausse, qui s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation du réseau, est aussi assurée en partie sous l'impulsion du plan de relance.

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ACTIVEES

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT	927,6	892,4	35,2
Grands Projets Nationaux AVANT Travaux	3,9	7,1	
Grands Projets Nationaux EN Travaux	866,5	846,2	
Grands Projets en PPP	57,2	39,1	
PROJETS REGIONAUX DÉVELOPP.	644,4	711,6	-67,2
Projets Régionaux de Développement	644,4	711,6	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	185,8	203,5	-17,7
Sécurité	42,1	44,2	
Accès aux Trains	55,3	41,6	
Régularité	42,3	33,1	
Développement techno (ERTMS)	12,3	8,8	
GSM-R	17,7	60,6	
Amélioration de la performance	16,1	15,2	
Autres			
ENVIRONNEMENT	0,9	2,5	-1,6
Environnement (Acoustique ...)	0,9	2,5	
RENOUVELLEMENT	1440,1	1050,8	389,3
Voies	1033,1	724,9	
Signalisation et télécom (hors GSMR)	174,6	133,4	
Traction électrique	63,9	57,2	
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	152,1	119,6	
Autres programmes (GHV, EM,)	16,4	15,7	
INVEST ET ÉTUDES COMMERCIAUX	12,3	8,3	4,0
Invest et Études Commerciaux	12,3	8,3	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER	26,9	18,1	8,8
Périmètre Foncier / Immobilier	26,9	18,1	
"TRAVAUX POUR TIERS"	41,4	61,9	-20,5
Travaux pour Tiers	41,4	61,8	
AUTRES OPÉRATIONS	17,0	8,8	8,2
Autres opérations	17,0	8,8	
TOTAL	3296,4	2957,9	338,5

2.1.2- Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 286 M€ à comparer à 166,9 M€ au 31 décembre 2008.

Les mises en service portent sur les programmes suivants :

	31/12/2009	31/12/2008	variation
GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	127,4	77,6	49,8
Grands Projets Nationaux En Travaux	123,3	77,6	45,7
Autres	4,1		
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	238,2	16,1	222,1
Projets Régionaux de Développement	238,2	16,1	222,1
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	81,9	10,4	71,5
Sécurité	48,4	7,6	40,8
Accès aux Trains	9,9	1,2	8,7
Régularité	12,3	1,4	10,9
GSM-R	-0,3		-0,3
Amélioration de la performance	11,6	0,2	11,4
ENVIRONNEMENT	3,2	0,0	3,2
Environnement (Acoustique et Autres)	3,2	0,0	3,2
RENOUVELLEMENT	759,4	58,6	700,8
Voies	563,0	36,9	
Signalisation et télécoms (hors GSM-R)	20,0	8,2	
Traction électrique	46,6	3,5	
Ouvrages d'art et ouvrages en terre	114,6	5,1	
Autres programmes de renouvellement	15,2	4,9	
INVESTISSEMENTS ET ÉTUDES COMMERCIAUX	5,8	0,6	5,2
Investissements et Études Commerciaux	5,8	0,6	5,2
PÉRIMÈTRE FONCIER ET IMMOBILIER	0,9	0,1	0,8
Périmètre Foncier et Immobilier	0,9	0,1	0,8
TRAVAUX POUR TIERS	69,2	3,5	65,7
Travaux pour Tiers	69,2	3,5	65,7
TOTAL GENERAL MIS EN SERVICE	1286,0	166,9	1119,1

2.1.3- Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine :

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure :

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

2-2 Subventions d'investissement

2.2.1– La subvention de renouvellement et mise aux normes

Le montant de cette subvention mise en service au 31 décembre 2009 est de 844,4 M€. Il sera repris en résultat sur une durée de 42 ans.

Le montant de reprise au résultat de cette subvention s'élève au total à 103,5 M€ au 31 décembre 2009.

2.2.2 – Les autres subventions d'investissement

Les autres subventions figurant en capitaux propres s'élèvent à 10 451,2 M€ au 31 décembre 2009 contre 9 328,7 M€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 1 122,5 M€ (12,3%).

- **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à 6 069,6 M€ au 31 décembre 2009 contre 5 903,4 M€ à fin 2008.
Les mises en service de subventions au 31 décembre 2009 s'élèvent à 362,5 M€. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 196,3 M€.
- **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (subventions méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent au 31 décembre 2009 à 4 381,7 M€ contre 3 425,3 M€ à fin 2008. La subvention méritée relative aux dépenses de la période est de 1 323,7 M€.

2-3 – Situation de la dette financière

Encours	2009	2008	Variation
En millions d'€uros			
<u>Dette financière LT</u>			
- Encours de dette émise par la SNCF	1 992,3	2 440,0	(447,7)
- Encours de dette contractée par RFF	26 580,5	24 982,9	1 597,6
<u>Dette financière LT totale (A)</u>	28 572,8	27 422,9	1 149,9
<u>Dette financière CT (B)</u>	1 868,1	3 222,4	1 354,3
<u>Trésorerie nette de découverts bancaires (C)</u>	2 002,5	1 888,2	114,3
Dette financière nette (A + B - C)	28 438,4	28 757,3	(318,9)
Dette financière nette hors ICNE	27 845,9	28 202,8	(356,9)

RFF a levé 2,99 milliards d'€ en 2009 sur les marchés internationaux de capitaux en 18 opérations publiques ou privées libellées en devises : euro, dollar américain, Hong-Kong dollar, livre sterling, ou franc suisse.

3 – Tableau de flux de trésorerie

En millions d'€uros	2009	2008	Variation
Capacité d'autofinancement	1 056,9	(160,2)	1 217,1
Variation du besoin en fonds de roulement	1 149,1	205,6	943,5
- exploitation	1 178,0	147,7	
- financier	(28,9)	57,9	
Flux d'investissement (hors variation du BFR)	(3 191,0)	(2 901,7)	(289,3)
Flux sur opérations financières (hors variation du BFR)	1 099,3	3 453,0	(2 353,7)
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	114,3	596,7	(482,4)
Trésorerie début d'exercice	1 888,2	1 291,5	
Trésorerie à la clôture	2 002,5	1 888,2	

La variation de BFR est une ressource de 1 149,1 M€, répartie entre un besoin de 28,9 M€ sur la partie touchant au résultat financier et une ressource de 1 178 M€ sur les autres composantes du résultat.

L'amélioration de la CAF et parallèlement du BFR exploitation résultent principalement de l'augmentation de la subvention d'exploitation d'Etat.

La variation relative aux flux d'investissement est un besoin de 3 191,0 M€ correspondant essentiellement aux investissements réalisés durant l'exercice 2009. Son augmentation est en lien avec celle constatée des dépenses d'investissement sur les projets.

La diminution de la trésorerie relative aux opérations financières est liée à l'absence d'encaissement en 2009 de la subvention de renouvellement et à la diminution des dettes financières.

4- Délai de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2009, les dettes envers les fournisseurs représentent 727,7 M€, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers (en millions d'€):

Dettes d'exploitation figurant au passif du bilan	1 861,5
Dettes fiscales et sociales incluses sous cette rubrique	-241,8
Charges à payer et Avoirs à établir incluses sous cette rubrique	-877,7
Retenues de garanties et de pénalités sur marchés incluses sous cette rubrique	-14,3
Soit :	727,7

Afin de se conformer à la réglementation, la décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

En millions d'euros	
Echéances	Montant
Factures non échues	698,4
Echues depuis < 30 jours	4,9
Echues depuis > 30 jours	24,4
Total	727,7

Les montants échus et non encore réglés sont relatifs à des factures en litiges. Les litiges correspondants sont en cours de traitement.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2009

Effet de la réforme des subventions d'Etat

Le compte de résultat du premier semestre 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi, les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation.

Le montant de cette subvention d'exploitation s'élève à 2 319,1 M€ pour l'exercice 2009.

III - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2009.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Signature du contrat de PPP GSMR

RFF a signé en date du 18 février 2010 son premier contrat de partenariat public-privé avec la société Synérail, constituée par Vinci (30%), SFR (30%), AXA Priva Equity (30%) et TDF (10%) pour un montant total de 1,4 milliard EUR. Le contrat porte sur la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système national de télécommunication en technologie GSM-R le long d'environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées.

RFF est engagé au paiement d'une part de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 milliard EUR, et d'autre part de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 milliard EUR. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction.

Concomitamment, l'Etat, au travers de l'AFITF, s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 milliard EUR, dans le cadre de la signature d'une convention de financement.



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NORMES IFRS

AU 31 DECEMBRE 2009



Groupe Réseau ferré de France

Etats financiers consolidés

au

31 décembre 2009

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	7
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	8
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
NOTE 1 - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)	10
NOTE 2 - COMPARABILITE DES COMPTES.....	10
2.1 CHANGEMENT DE METHODE	10
2.2 EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS	10
2.3 AUTRES ELEMENTS DE COMPARABILITE	11
NOTE 3 - RESUME DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION	11
3.1 BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	11
3.2 RECOURS A DES ESTIMATIONS	12
3.3 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION.....	13
3.4 INFORMATION SECTORIELLE	14
3.5 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	14
3.6 PARTIES LIEES.....	14
3.7 STRUCTURE DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT ET DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	14
3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
3.9 IMMEUBLES DE PLACEMENT.....	16
3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
3.11 PERTES DE VALEURS DES ACTIFS NON FINANCIERS	17
3.12 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS.....	19
3.13 INSTRUMENTS DERIVES ACTIF ET PASSIF.....	21
3.14 IMPOTS DIFFERES	23
3.15 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES - AUTRES DEBITEURS	23
3.16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	23
3.17 DOTATION EN CAPITAL	24
3.18 RESERVES ET RESULTATS ACCUMULES	24
3.19 PROVISIONS	24
3.20 AVANTAGES DU PERSONNEL.....	25
3.21 SUBVENTIONS.....	25
3.22 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS	26
3.23 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES / AUTRES CREDITEURS	27
3.24 ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	27
3.25 CONTRAT DE LOCATION.....	28
3.26 CHIFFRE D'AFFAIRES	28
NOTE 4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	29
4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29
4.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT.....	30
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
4.4 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	34
4.5 IMPOTS DIFFERES	35
4.6 CLIENTS.....	35
4.7 AUTRES DEBITEURS	36
4.8 SUBVENTIONS A RECEVOIR	37

4.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	38
4.10	ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIES	38
4.11	SUBVENTIONS	39
4.12	PROVISIONS	42
4.13	ENDETTEMENT FINANCIER NET	44
4.14	DETTES FINANCIERES.....	45
4.15	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DERIVES	48
4.16	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	60
4.17	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	60
4.18	FOURNISSEURS	61
4.19	AUTRES CREDITEURS	61
4.20	AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	62
4.21	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	62
NOTE 5 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT		64
5.1	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE PAR NATURE	64
5.2	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	66
5.3	REMUNERATION DE LA GESTION DELEGUEE.....	67
5.4	AUTRES CHARGES DE RESEAU.....	68
5.5	IMPOTS ET TAXES.....	69
5.6	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	69
5.7	REPRISES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	70
5.8	AUTRES CHARGES ET PRODUITS COURANTS	71
5.9	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	71
5.10	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	72
5.11	AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	73
NOTE 6 - PARTIES LIEES		74
NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN		75
NOTE 8 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE		76

Sauf mention contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros.

Bilan Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	4.1	7,7	3,9
Immeubles de placement	4.2	461,9	491,6
Immobilisations corporelles	4.3	39 669,7	37 344,8
Actifs financiers non courants	4.4	15,8	25,5
Instruments dérivés	4.13	250,8	275,3
Impôts différés	4.5	3 809,3	3 890,9
Actifs non courants		44 215,2	42 032,0
Clients	4.6	638,9	741,6
Autres débiteurs	4.7	454,5	831,3
Subventions à recevoir	4.8	1 526,5	1 713,0
Actifs financiers courants	4.4	61,9	52,9
Instruments dérivés	4.13	47,9	66,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	2 002,6	1 890,8
Actifs détenus en vue de la vente	4.10	0,0	4,0
Actifs courants		4 732,1	5 299,6
TOTAL ACTIF		48 947,3	47 331,6

Bilan Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Dotation en capital		9 764,6	9 764,6
Réserves et résultats accumulés		(11 137,6)	(11 297,3)
Capitaux propres-part du groupe		(1 372,9)	(1 532,7)
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Total des capitaux propres		(1 372,9)	(1 532,7)
Provisions non courantes	4.12	466,2	30,9
Subventions	4.11.1	14 714,7	13 692,1
Dettes financières non courantes	4.13	25 337,5	24 249,0
Instruments dérivés	4.13	1 872,8	1 948,9
Impôts différés	4.5	0,0	0,0
Autres passifs non courants	4.17	49,4	107,2
Passifs non courants		42 440,6	40 028,2
Provisions courantes	4.12	18,3	425,7
Fournisseurs	4.18	403,3	850,6
Subventions	4.11.4	1 427,8	883,4
Autres créditeurs	4.19	669,2	355,5
Dettes financières courantes	4.13	3 946,4	5 022,8
Autres passifs financiers courants	4.20	1 238,6	1 089,5
Instruments dérivés	4.13	138,0	170,4
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4.10	38,0	38,0
Passifs courants		7 879,5	8 836,0
TOTAL PASSIF		48 947,3	47 331,6

Compte de résultat

(en millions d'euros)	<i>Notes</i>	31/12/2009 <i>(12 mois)</i>	31/12/2008 <i>(12 mois)</i>
Chiffre d'affaires	5.1	3 280,7	3 098,5
Subventions d'exploitation	5.2	2 421,6	716,6
Rémunération de la gestion déléguée	5.3	(2 954,1)	(2 950,4)
Autres charges de réseau	5.4	(156,6)	(152,5)
Impôts et taxes	5.5	(89,8)	(43,2)
Autres charges opérationnelles	5.6	(324,0)	(203,8)
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations		(989,6)	(844,7)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs courants		5,2	(14,0)
Reprises de subventions d'investissement	5.7	295,3	256,2
Autres produits courants	5.8	192,9	72,9
Autres charges courantes	5.8	(96,0)	(332,7)
Résultat opérationnel courant		1 585,6	(397,1)
Produits non courants	5.9	1,1	10 130,0
Charges non courantes	5.9	(1,3)	(922,8)
Résultat opérationnel		1 585,3	8 810,1
Subvention de désendettement		0,0	686,2
Coût de l'endettement financier brut	5.10	(1 156,0)	(1 535,2)
Résultat de trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	17,2	64,5
Coût de l'endettement financier net		(1 138,8)	(1 470,7)
Autres produits financiers	5.11	18,3	52,1
Autres charges financières	5.11	(8,1)	(39,6)
Résultat financier		(1 128,6)	(772,0)
Impôts sur les bénéfices		(152,8)	3 811,0
Résultat net - Total		304,0	11 849,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat net - Part du groupe		304,0	11 849,0

Autres éléments du résultat global

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	304,0	11 849,0
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(215,3)	(270,1)
Impôt sur les autres éléments de résultat global	71,2	79,9
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(144,1)	(190,2)
Résultat global	159,9	11 658,8
dont part du groupe	159,9	11 658,8
dont intérêts minoritaires	0,0	0,0

Etat des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		304,0	11 849,0
Resultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente			
Plus et moins value de cession		(69,8)	(28,3)
Dotation nette aux amortissements et provisions		1 034,1	(8 155,3)
Reprise de subventions		(296,4)	(256,2)
Autres produits et charges calculés		(16,0)	75,0
Coût de l'endettement financier net	5.10	1 138,7	1 470,7
Subvention de désendettement			(686,2)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		152,8	(3 811,0)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 247,4	457,8
Impôt payé			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4.21.1	220,3	20,2
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		2 467,5	478,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions	4.21.2	(3 136,9)	(3 062,1)
Subventions sur immobilisations	4.21.2	2 075,7	2 392,2
Variations des autres actifs financiers non courants		1,1	(0,3)
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		121,1	23,4
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(939,1)	(646,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement de dettes financières		(8 419,8)	(735,0)
Augmentation des dettes financières		8 182,3	2 119,8
Intérêts financiers nets versés (après subvention de désendettement)		(1 175,6)	(635,5)
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus		(3,8)	16,3
Variations des autres actifs financiers non courants			
Trésorerie nette provenant des opérations de financement		(1 416,8)	765,5
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		111,6	596,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		1 890,0	1 291,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		2 001,6	1 890,0
Variation de la trésorerie nette		111,6	596,7

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Dotations en capital	Réserves et résultats accumulés	Eléments comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2008	9 764,6	(22 986,5)	30,4	(13 191,5)	0,0	(13 191,5)
Résultat global		11 849,0	(190,2)	11 658,8	0,0	11 658,8
Autres variations				0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2008	9 764,6	(11 137,5)	(159,9)	(1 532,7)	0,0	(1 532,7)

(en millions d'euros)	Dotations en capital	Réserves et résultats accumulés	Eléments comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2009	9 764,6	(11 137,5)	(159,9)	(1 532,7)	0,0	(1 532,7)
Résultat global		304,0	(144,1)	159,9	0,0	159,9
Autres variations				0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	9 764,6	(10 833,5)	(304,0)	(1 372,9)	0,0	(1 372,9)

Notes aux états financiers consolidés

Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 15 avril 2010.

Note 1 - Présentation de l'Etablissement public Réseau Ferré de France (RFF)

Réseau Ferré de France est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1er janvier 1997, dont le siège social se situe au 92 avenue de France, Paris 13ème.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a confirmé les missions de RFF tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

Note 2 - Comparabilité des comptes

2.1 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été réalisé en 2009.

Il convient cependant de noter la première application de la norme IAS 23 à compter de 2009 (cf § 3.1).

2.2 Evènements et transactions significatifs

Effet de la réforme des subventions d'Etat

Le compte de résultat de l'exercice 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi, les

subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation.

Le montant de cette subvention d'exploitation s'élève à 2 325,8 M€ en 2009. Les montants des subventions comptabilisés en 2008 étaient les suivants :

- CCI : 658,2 M€ en résultat opérationnel courant
- Subvention de désendettement : 686,2 M€ en résultat financier
- Subvention de renouvellement : 805,2 M€ en passifs non courants

2.3 Autres éléments de comparabilité

La comparabilité des comptes au 31/12/2009 avec ceux au 31/12/2008 doit être appréciée au regard des éléments suivants :

- impact de la refonte des subventions qui se traduit pour la première fois dans le compte de résultat de l'exercice 2009 (cf supra note 3)
- impact dans les comptes au 31/12/2008 de la reprise de la dépréciation des actifs d'infrastructure (impact sur le résultat non courant de +9 207,2 M€),
- complété au 31/12/2008 par la constatation d'une créance d'impôts différés actifs d'un montant de 3 890,9 M€ (dont 3 811,0 M€ en contrepartie du résultat et 79,9 M€ en contrepartie des réserves)

Note 3 - Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation

3.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement européen 1606 /2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe RFF sont établis conformément aux normes comptables IFRS.

Pour l'arrêté des comptes 2009, les comptes sont établis sur la base des normes adoptées par l'Union Européenne et obligatoirement applicables, telles qu'elles sont connues à ce jour, disponibles sur le site <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm> #adopted-commission.

RFF n'est concerné par aucun(e) norme, amendement ou interprétation IFRS émis à la date d'arrêté des comptes mais non encore entré(e) en vigueur pour lesquels le groupe aurait pu opter pour une application anticipée.

Il convient cependant de noter la première application des normes :

- IAS 23 révisée relative aux coûts d'emprunts

- IAS 1 révisée relative au format des états financiers

La norme IAS 23 a été appliquée de manière prospective à tous les nouveaux projets entrés en phase activable à compter du 1^{er} janvier 2009. L'impact sur le résultat de l'exercice 2009, et parallèlement sur le montant des immobilisations en cours, est un produit de 3,8 M€ pour un taux moyen de 3,99%.

La norme IFRIC 12 n'est pas applicable au groupe en 2009 en l'absence de contrat de concession signé avant le 31/12/2009. Elle sera appliquée en 2010 au titre du contrat de partenariat public privé concernant le projet GSMR conclu début 2010.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS implique de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de RFF est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

En fonction de la conjoncture ou de l'ajustement de toutes ces hypothèses, les montants inscrits dans les états financiers futurs pourront différer des estimations actuelles. Les états financiers présentés ont été établis à partir des meilleures estimations possibles, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt.

Les estimations comptables qui en découlent affectent notamment les postes suivants :

- Provision pour dépollution : Le montant de la provision correspond à l'estimation du risque pour le groupe, sur le parc identifié comme étant à dépolluer, sur la base des informations disponibles à la clôture, dans l'attente d'un recensement exhaustif des installations techniques et des bâtiments à dépolluer.
- Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers : la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexe (cf. note 4.16).

La juste valeur est déterminée :

Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif,

Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calculs mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux, ...)

Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, ...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts cotés est calculée en actualisant des flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de règlement utilisés par le Groupe.

- Valeur recouvrable des immobilisations corporelles : La valeur d'utilité des actifs d'infrastructure est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent de recourir à des estimations et des hypothèses à long terme.
- Subventions méritées : Les produits afférents aux subventions méritées sont calculés suivant l'avancement des travaux. Ce dernier est estimé en fonction des dépenses engagées et du coût prévisionnel des projets.
- Immeubles de placement : L'identification de ces actifs est réalisée en collaboration avec les experts de la direction du patrimoine de RFF.

3.3 Périmètre et méthodes de consolidation

RFF présente des comptes consolidés, avec un périmètre réduit à la seule société mère.

3.4 Information sectorielle

RFF n'ayant qu'un seul secteur d'activité localisé exclusivement sur le territoire national, aucune analyse d'information sectorielle n'est communiquée.

3.5 Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation des comptes de RFF. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle par application du cours de change en vigueur à la date de transaction avec impact en résultat lors du dénouement des transactions.

Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux en vigueur à la date d'arrêté comptable. Les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

3.6 Parties liées

Toutes les entités sous contrôle ou sous influence notable de l'Etat ainsi que les dirigeants sont des parties liées.

3.7 Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie

Structure du bilan :

Les actifs et passifs générés par le cycle normal d'exploitation et ceux dont l'échéance est à moins d'un an par rapport à la date de clôture ont été classés en courant. De même que la trésorerie et équivalents et les découverts bancaires.

Tous les actifs et passifs ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ont été regroupés en non courant.

Les actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente ont été présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif.

Structure du compte de résultat :

Le compte de résultat est présenté par nature et s'articule autour des indicateurs suivants :

Le résultat opérationnel courant :

Il regroupe les charges et produits directement liés aux activités de l'entité. Les rubriques « subventions d'exploitation » et « autres charges opérationnelles » ont été isolées afin de mettre en évidence d'une part, la contribution de l'Etat et des collectivités au résultat et d'autre part, les charges de fonctionnement du Groupe (charges de personnel, études et autres charges de fonctionnement).

Le résultat opérationnel :

Il correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges et produits significatifs, non récurrents et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.

Le résultat financier :

Il correspond au coût de l'endettement financier net corrigé des « autres charges et produits financiers » et de la subvention de désendettement accordée par l'Etat.

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférant :

- charges d'intérêts sur opérations de financement
- résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier.

Structure du tableau des flux de trésorerie :

Le tableau des flux de trésorerie est structuré autour de la capacité d'autofinancement calculée avant coût de l'endettement financier net et avant impôt.

Ce tableau a pour objectif d'analyser la variation de trésorerie constatée au bilan d'un exercice sur l'autre. A cet effet, l'activité de l'entreprise est scindée en trois grandes fonctions : opérationnelle, investissement et financement.

L'activité opérationnelle correspond au métier d'exploitation des actifs d'infrastructure.

L'activité investissement comprend les flux relatifs aux investissements réalisés ainsi qu'aux subventions d'investissement encaissées au cours de la période.

L'activité financement comprend les flux relatifs aux activités financières (à court, moyen et long terme) et au coût de l'endettement financier net décaissé.

La trésorerie du tableau des flux comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

3.8 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels acquis ou créés.

Les logiciels acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en service. Ces coûts sont amortis en linéaire sur la durée d'utilité estimée des logiciels soit douze mois.

Les logiciels développés en interne sont inscrits à l'actif pour leur coût de production dès lors qu'ils remplissent les critères développés dans la norme, et sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit trois ans.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées si elles accroissent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auxquelles elles se rapportent et si ce coût peut être imputé de façon fiable à l'actif. Les coûts associés au développement avant conception détaillée de

l'application et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût et amortis linéairement, sur leurs durées d'utilité respectives.

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, leur valeur au bilan a été établie en retenant l'estimation la plus appropriée fondée sur la valeur totale des terrains et constructions.

Ce montant est depuis amorti et diminué de la valeur des cessions.

3.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel des infrastructures du réseau ferré national. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les investissements réalisés par acquisition sont peu significatifs.

Dans le cadre de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, les immobilisations apportées par la SNCF ont été comptabilisées pour un montant de 22,5 milliards d'euros.

3.10.1 Coût de production

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase « avant projet », les études préliminaires restant comptabilisées en charges.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux auxquels se rajoutent les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

3.10.2 Amortissement des immobilisations

RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants. Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Nomenclature	Durée
Terrains	non amortis
Aménagements des terrains	30 ans
Constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Terrassement	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes

Nomenclature	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

3.11 Pertes de valeurs des actifs non financiers

Les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'UGT étant le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie indépendantes. RFF a distingué deux UGT : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

3.11.1 Dépréciation des infrastructures en service (UGT infrastructure)

A chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre ou gagner de la valeur. Le cas échéant, un test de dépréciation est effectué.

Indices de perte (ou de reprise) de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Evolution des taux de marché,
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissements,
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif,
- Evolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation,
- du montant des dépenses d'entretien futures,
- du montant des péages futurs,
- du montant de CCI (contribution aux charges d'infrastructure) future, ou autres subventions d'exploitation
- de la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs.

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs), c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

Les flux de trésorerie sont basés sur les données du contrat de performance pour la période 2008-2012.

Le taux d'actualisation retenu est basé sur le coût de la dette à long terme du Groupe. A ce taux est ajoutée une prime de risque évaluée à 1.5%. Les risques de construction sont exclus.

Si la valeur nette comptable de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie sur chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la valeur nette comptable de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

Si la valeur nette comptable de l'UGT est inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et si une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la plus faible :

- de sa valeur recouvrable, ou
- de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

3.11.2 Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des tests de dépréciation annuels de projets en cours de réalisation consistant à comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, en l'occurrence, la valeur d'utilité. L'objectif est de matérialiser le risque de non aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien in fine.

Lorsque les investissements sont arrêtés, les dépenses enregistrées sont dépréciées à concurrence de leur valeur recouvrable.

Si un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet, les dépenses sont dépréciées à 100%.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

3.11.3 Dépréciation des immeubles de placement (UGT patrimoine)

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT « Patrimoine » est égale à la plus forte de la juste valeur nette des frais de vente et de la valeur d'utilité.

Les actifs de cette UGT comprennent des terrains et des bâtiments. Il s'agit des terrains (y compris les cours de marchandises) propriétés de RFF sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ces terrains comprennent le foncier nu ou bâti. Leur juste valeur nette de frais de vente est estimée à partir :

- de leur situation dans une zone géographique,
- d'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

A chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué et une provision est comptabilisée le cas échéant.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une valeur nette comptable de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur recouvrable.

3.12 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification est fonction des raisons qui ont motivé leur acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Cette catégorie regroupe :

- a) les OPCVM monétaires, les titres de créances négociables et les autres produits de trésorerie qui font l'objet d'une option de juste valeur. Cette dernière option est justifiée par le fait que ces instruments sont gérés en juste valeur et que le résultat de cette gestion fait l'objet d'un reporting à la direction générale.

- b) les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction). Il s'agit des dérivés acquis dans le cadre de la couverture des risques de change et de taux mais qui ne satisfont pas les critères d'efficacité imposés par la norme IAS 39 (cf. § 3.13.4).

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les actifs financiers non dérivés qui ont des paiements fixés et déterminés et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Dans le Groupe, il s'agit des créances d'exploitation et des dépôts et cautionnements versés.

Les créances à court terme sont enregistrées à la juste valeur, correspondant aux flux de trésorerie futurs estimés actualisés. Cette valeur est égale à leur valeur nominale si l'effet de l'actualisation n'est pas jugé significatif. Celles à long terme entrent au bilan à leur juste valeur puis sont évaluées ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'effet de l'actualisation reste non significatif, ces créances sont traitées comme celles à court terme avec comptabilisation éventuelle d'une provision pour dépréciation dans le cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Une reprise de provision est possible en cas d'indicateurs objectifs d'amélioration. La note 3.15 fournit des compléments d'informations sur le calcul de la provision pour dépréciation.

Ces créances sont comptabilisées au bilan aux postes clients et comptes rattachés et autres débiteurs.

Actifs financiers disponibles à la vente :

Ces actifs comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à leur juste valeur, les plus ou moins values latentes étant enregistrées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Cependant, s'il existe une indication objective de dépréciation durable, d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat, de manière irréversible pour les instruments de capitaux propres.

Pour les titres de participation non cotés, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, leur valeur demeure le coût d'acquisition corrigé d'éventuelles dépréciations à caractère durable. Les dépréciations des titres de participation comptabilisés à leur coût sont reconnues en résultat de manière irréversible.

Ces titres de participation sont comptabilisés au bilan au poste « Actifs financiers non courants ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance et que RFF a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RFF n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie au 31 décembre 2009.

3.13 Instruments dérivés Actif et Passif

3.13.1 Champ d'application

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

3.13.2 Evaluation et comptabilisation

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations sont enregistrées en contrepartie du compte de résultat sauf dans le cas des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Cette juste valeur est déterminée à partir des données de marché en provenance de sources externes ou à partir de modèles développés en interne et reconnus par les intervenants sur le marché.

La qualification ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture entraîne différentes méthodes de comptabilisation des variations de juste valeur déterminées à l'arrêté.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont présentés en actifs financiers courants ou en passifs financiers courants.

3.13.3 Dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'opération de couverture est un dérivé désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place de l'opération et son caractère hautement efficace est démontré par des tests à chaque arrêté comptable tant qu'elle perdure. Dès la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, une documentation, mise à jour à chaque arrêté, garantit son caractère hautement efficace.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances.

Le Groupe utilise deux types de couvertures : la couverture de juste valeur et celle de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur :

Celle-ci a pour objet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif, ou d'un engagement ferme qui affecterait le résultat net.

Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées au compte de résultat et sont neutralisées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument dérivé. Les impacts nets en résultat traduisent ainsi la part d'inefficacité de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie :

Celle-ci a pour objet de couvrir les variations de valeur des flux futurs attachés à des actifs ou des passifs existants ou à une transaction future hautement probable qui affecterait le résultat net. Le dérivé a pour effet de « fixer » le taux ou le cours de change qui était à l'origine susceptible de varier.

La partie du gain ou de la perte sur le dérivé considéré comme efficace est enregistrée en capitaux propres puis recyclée en résultat au moment où l'élément couvert affecte le compte de résultat. La part inefficace de la couverture qui correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert est constatée immédiatement en résultat.

La relation de couverture cesse immédiatement lorsque :

- les conditions de qualification ne sont plus remplies ;
- l'instrument dérivé est vendu ou expire ;
- le Groupe décide de supprimer la désignation de couverture par décision de gestion ;
- pour la couverture de flux de trésorerie, la transaction future attendue cesse d'être probable.

3.13.4 Dérivés non qualifiés de couverture

Le Groupe utilise principalement les instruments dérivés pour se prémunir contre les risques auxquels il est exposé, conformément à la politique de gestion des risques autorisée par le conseil d'administration de RFF.

Les dérivés non qualifiés de couverture comprennent pour partie des instruments de couverture au sens de la gestion mais non qualifiés comme tels par décision de gestion, de manière à en simplifier le traitement comptable. Il en est ainsi des opérations de change à terme couvrant la dette à court terme. De même, certains dérivés incorporés ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. Ils assurent cependant pour la plupart d'entre eux une couverture économique. Enfin, certaines opérations qualifiées de couverture à l'origine ne répondent plus aux critères de couverture lorsqu'elles arrivent à une maturité proche de l'échéance, et sont alors déqualifiées.

Ces instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et sont présentés en autres actifs ou passifs financiers et les variations de juste valeur sont immédiatement enregistrées au compte de résultat.

3.13.5 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS39, et
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Plusieurs dérivés incorporés ont été identifiés dans les dettes financières de RFF. Ces dérivés incorporés ont été séparés du contrat de dette et ont été évalués au bilan à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Un dérivé incorporé non optionnel (tel qu'un contrat à terme de gré à gré ou un swap incorporé) est séparé de son contrat hôte sur la base de ses modalités essentielles, déclarées ou implicites, de manière à avoir une juste valeur nulle lors de la comptabilisation initiale. Un dérivé incorporé reposant sur une option est séparé de son contrat hôte sur la base des termes déclarés de la composante d'option. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte (dette au coût amorti) est le montant résiduel après séparation du dérivé incorporé.

3.14 Impôts différés

Les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable ainsi que les pertes fiscales reportables dans les états financiers consolidés entraînent la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable. Aucun impôt différé n'est enregistré s'il est issu de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, qui lors de cette opération, n'impacte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Seule la réalisation d'un bénéfice imposable futur probable permettant alors l'imputation des différences temporelles et des pertes fiscales reportables, entraîne la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15 Clients et comptes rattachés - Autres débiteurs

Lors de leur entrée au bilan, les créances sont valorisées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale hormis celles à long terme pour lesquelles les effets de l'actualisation sont significatifs. Les créances sont par la suite évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement basé sur des analyses individuelles et statistiques.

Les autres créances enregistrées dans la rubrique « autres débiteurs » comprennent principalement les créances fiscales et sociales, les créances sur cessions d'immobilisations, les comptes courants SNCF.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue.

Les équivalents de trésorerie englobent quant à eux, les placements à très court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque

négligeable de changement de valeur tels que les OPCVM monétaires et certificats de dépôts dont l'échéance à la date d'acquisition est inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur avec variations de juste valeur en résultat financier (cf. § 3.12).

3.17 Dotation en capital

Etablissement public à caractère industriel et commercial, RFF n'a ni capital au sens juridique du terme, ni actions et ne verse pas de dividendes.

Au moment de sa constitution RFF disposait de 0,86 milliard d'euros de fonds propres en termes comptables, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'Etat a ensuite accru ce capital initial par apports complémentaires jusqu'au début de l'année 2003. A la date du 31 décembre 2009, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 milliards d'euros.

3.18 Réserves et résultats accumulés

Cette rubrique est composée du report à nouveau, des réserves convertibles, des réserves de conversion et du résultat de l'exercice.

Une partie des réserves enregistre les variations de juste valeur, constatées depuis l'origine, des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments de couverture de flux de trésorerie (uniquement la part efficace des couvertures de flux de trésorerie pour les opérations en vie).

3.19 Provisions

Le Groupe comptabilise des provisions lorsque trois conditions sont réunies :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite qui résulte d'événements passés ;
- Une sortie de ressources sera probablement nécessaire à l'extinction de l'obligation sans contrepartie au moins équivalente ;
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.19.1 Provision pour dépollution et risques environnementaux

L'entreprise a mis en place des programmes de désamiantage sur ses actifs ainsi qu'un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense qui devrait être nécessaire pour éteindre l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'impact de l'actualisation s'avère significatif.

3.19.2 Autres provisions

Tous les risques identifiés sont régulièrement passés en revue. Les provisions utilisées sont reprises au compte de résultat en contrepartie des charges correspondantes.

3.20 Avantages du personnel

RFF dispose de régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le premier cas, l'établissement verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Une fois ces cotisations réglées, il n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont enregistrées dans les charges de personnel dès leur exigibilité.

Dans le second cas, les salariés de RFF ne bénéficient pas de régimes à prestations définies autres que les régimes légaux ou conventionnels à savoir les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière :

Le passif inscrit au bilan à ce titre est égal à la valeur actualisée de l'obligation du Groupe envers les salariés à la date d'évaluation. Cette obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et est basée sur des hypothèses d'évolution des salaires, de mortalité, d'âge de départ en retraite et de turnover du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence au taux Bloomberg swap 20 ans.

Les écarts actuariels liés à l'expérience ou générés par ajustement des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.21 Subventions

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ...) et celles attribuées par la Loi de Finances et notifiées par l'Etat.

a) Les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers :

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- elles sont enregistrées au compte de résultat dans le compte de produit spécifique « subventions d'exploitation » pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires),
- elles sont enregistrées au passif du bilan « en subventions » en passifs non courants lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées. Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service. Pour les terrains non amortissables, RFF retient la durée moyenne d'amortissement des actifs attachés à ces terrains.

Les modalités de paiement de ces subventions diffèrent selon les projets d'investissements et l'identité du payeur. Elles sont versées selon un échéancier prévu dans la convention de financement ou selon l'avancement réel des travaux. A chaque arrêté comptable et pour chaque projet, les appels de subventions réalisés sont rapprochés du montant des dépenses

comptabilisées. Des ajustements sont alors réalisés et enregistrés soit à l'actif en « subventions à recevoir », soit au poste « subventions » des passifs courants pour les subventions appelées d'avance.

b) La subvention publique attribuée par la Loi de Finances et notifiée :

Cette subvention a un caractère forfaitaire et est destinée à concourir à l'équilibre financier de l'Etablissement. Elle est comptabilisée en subvention d'exploitation.

Cette subvention attribuée par le Parlement est enregistrée au bilan au 1^{er} janvier de l'année à laquelle elle se rattache pour le montant voté dans la loi de Finances à la fin de l'exercice précédent et notifié par courrier par les autorités de tutelle. Elle est constatée au compte de résultat linéairement.

3.22 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Hormis les instruments dérivés passifs et les passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat, les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

Dettes financières :

Les emprunts émis par RFF sont initialement enregistrés à leur juste valeur c'est-à-dire pour le montant des fonds encaissés nets des coûts de transaction et des primes d'émission. Ils sont ensuite comptabilisés à leur coût amorti par utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif avec séparation éventuelle des dérivés incorporés.

Pour les dettes en devises, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif s'effectue avec les flux de trésorerie en devises étrangères. A chaque clôture, le coût amorti est converti au cours de clôture.

Les emprunts sont classés en dettes financières non courantes et passifs financiers courants pour la partie dont l'échéance est inférieure à 1 an. Les concours bancaires sont classés en passifs financiers courants.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'émission au produit de l'obligation minorée de la juste valeur du dérivé incorporé (cf. § 3.13.5).

Prêts RIF :

Le Groupe reçoit de la région Ile de France des prêts à taux bonifiés. Ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine (valeur actuelle des flux contractuels actualisés au taux de financement de marché normal de RFF) et la différence avec la trésorerie reçue est traitée comme une subvention. L'emprunt au taux de marché est ensuite comptabilisé selon la méthode du coût amorti et la subvention est reprise linéairement au résultat sur la durée moyenne d'amortissement des actifs financés (environ 30 ans).

Autres passifs non courants :

Les autres passifs non courants comprennent principalement les dépôts et cautionnements reçus des clients dans le cadre des conventions d'occupation.

Autres passifs financiers courants :

Ces passifs comprennent la part de la dette long terme à moins d'un an ainsi que les émissions à court terme.

3.23 Fournisseurs et comptes rattachés / autres crédateurs

Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique englobe les dettes commerciales. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur. Les dettes portant intérêt à un taux différent de celui du marché sont actualisées lorsque l'effet de cette actualisation est significatif.

Autres crédateurs :

Les autres crédateurs comprennent les dettes fiscales et sociales, les avances sur cessions d'immobilisations, les charges imputables à l'exercice en cours mais qui ne seront réglées qu'ultérieurement ainsi que les produits encaissés par avance. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur.

3.24 Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente

L'article 63 de la loi de finances pour 2006 permet de déclasser les biens immobiliers de RFF inutiles à ses missions de service public ferroviaire telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 et de les transférer en pleine propriété à une société détenue par l'Etat pour assurer leur valorisation. Ces transferts sont réalisés moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens transférés appréciée à la clôture du dernier exercice précédant le transfert.

Les actifs pour lesquels une décision de cession a été prise par le Conseil d'Administration sont classés dans la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente » et sont soumis à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5. Les passifs qui se rapportent à ces actifs sont présentés séparément au bilan dans la rubrique « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.25 Contrat de location

Location financement :

Les biens financés en contrat de location financement sont inscrits en immobilisations corporelles dès lors que ces contrats ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, le transfert de propriété pouvant intervenir ou non, in fine . Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location correspondant lorsqu'elle est inférieure. Une dette est constatée au passif en contrepartie. Les redevances réglées en vertu de ces contrats sont scindées entre amortissement de la dette et charge financière.

A l'heure actuelle, les principaux contrats de location financement concernent des photocopieurs et des véhicules de fonction.

Location simple :

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés au compte de résultat.

3.26 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des prestations de services générées par l'activité ferroviaire et est appréhendé au moment de la réalisation de ces prestations. Ces redevances d'infrastructures se décomposent en droit d'accès, droits de réservation des sillons, droits de réservation des accès en gare et droits de circulation. A ces prestations minimales ferroviaires, il convient d'ajouter des prestations complémentaires à savoir la redevance complémentaire d'électricité et les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope ».

A ces prestations s'ajoutent des ventes de fournitures qui correspondent pour l'essentiel aux ventes et récupérations de vieilles matières.

Le chiffre d'affaires comprend également des produits hors trafic constitués par les produits d'occupation des actifs de l'UGT Patrimoine.

Note 4 - Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit :

Tableau d'analyse des immobilisations incorporelles			
(en millions d'euros)	Logiciels fonctionnement	Logiciels développés en interne	Total
Au 31 décembre 2008			
Coût	24,7	27,2	51,9
Amortissements cumulés	(21,2)	(26,8)	(48,0)
Dépréciations cumulées			
Valeur nette comptable	3,5	0,4	3,9
Arrêté au 31 décembre 2009			
Valeur nette comptable à l'ouverture	3,5	0,4	3,9
Acquisitions	7,2	0,1	7,3
Productions			0,0
Cessions	0,0		0,0
Différence de conversion			0,0
Reclassement	(2,7)	2,8	0,1
Dotations aux amortissements	(2,9)	(0,7)	(3,6)
Reprises sur amortissements	(0,0)		(0,0)
Reprise sur cession			0,0
Reprises sur amortissements			0,0
Ecart de réévaluation			0,0
Variation			0,0
Changement de méthodes			0,0
Restructuration			0,0
Entrées de périmètre			0,0
Changement de mode (ancien mode)			0,0
Changement de mode (nouveau mode)			0,0
Variation de taux d'intégration			0,0
Augmentation de taux d'intérêt			0,0
Sorties de périmètre			0,0
Autres mouvements			0,0
Valeur nette comptable à la clôture	5,1	2,6	7,7
Arrêté au 31 décembre 2009			
Coût	29,3	30,1	59,3
Amortissements cumulés	(24,1)	(27,5)	(51,6)
Dépréciations cumulées			
Valeur nette comptable	5,1	2,6	7,7

4.2 Immeubles de placement

Les produits locatifs des immeubles de placement sont de 79,6 M€ en 2009 contre 63,9 M€ pour l'année 2008. Les charges opérationnelles directes de gestion du patrimoine s'élèvent à 72,7 M€ en 2009 contre 69 M€ pour l'année 2008, y compris pour la part relative à la gestion des cessions.

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement (cf. 3.9), il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

Tableau d'analyse des immeubles de placement

(en millions d'euros)	Immeubles de placement
Au 1er janvier 2008	
Coût	533,5
Amortissements cumulés	(10,7)
Dépréciations cumulées	
Valeur nette comptable	522,8
Exercice clos le 31 décembre 2008	
Valeur nette comptable à l'ouverture	522,8
Cessions	(32,7)
Acquisition	3,8
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	(2,4)
Reprises sur amortissements	
Reprise sur cession	
Autres mouvements	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	491,6
Au 31 décembre 2008	
Coût	504,7
Amortissements cumulés	(13,1)
Dépréciations cumulées	
Valeur nette comptable	491,6
Arrêté au 31 décembre 2009	
Valeur nette comptable à l'ouverture	491,6
Cessions	(28,3)
Acquisition	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	(1,4)
Reprises sur amortissements	
Reprise sur cession	
Autres mouvements	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	461,9
Au 31 décembre 2009	
Coût	476,4
Amortissements cumulés	(14,5)
Dépréciations cumulées	

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Tableau des immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, telecom	Matériel de fonctionnement	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2008						
Coût	6 023,7	25 156,1	7 369,5	31,3	4 906,3	43 486,8
Amortissements cumulés	(192,4)	(4 532,2)	(2 546,8)	(16,7)	0,0	(7 288,1)
Dépréciations cumulées	(1 981,3)	(6 553,7)	(1 595,1)		(40,3)	(10 170,4)
Valeur nette comptable	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3
Exercice clos le 31 décembre 2008						
Valeur nette comptable à l'ouverture	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3
Acquisitions	1,9			6,4		8,3
Productions					2 961,6	2 961,6
Cessions	(4,2)	(11,2)	(3,5)	(0,5)		(19,5)
Différence de conversion						0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	31,4	72,8	61,8	(0,0)	(177,8)	(11,8)
Rattrapage Amortissement	95,7	(665,5)	(353,1)			(922,8)
Dotations aux amortissements	(50,8)	(504,8)	(259,5)	(4,3)	(26,0)	(845,4)
Reprises sur amortissements	1 981,3	6 553,7	1 595,1			10 130,1
Autres mouvements		16,2				16,2
Valeur nette comptable à la clôture	5 905,3	19 531,4	4 268,3	16,2	7 623,8	37 344,8
Au 31 décembre 2008						
Coût	6 052,8	25 217,7	7 427,7	37,2	7 690,1	46 425,5
Amortissements cumulés	(243,2)	(5 020,8)	(2 806,3)	(21,0)	0,0	(8 091,3)
Rattrapage amortissements	95,7	(665,5)	(353,1)	0,0	0,0	(922,8)
Dépréciations cumulées	0,0	0,0	0,0	0,0	(66,3)	(66,3)
Valeur nette comptable	5 905,3	19 531,4	4 268,3	16,2	7 623,8	37 344,8
Arrêté au 31 décembre 2009						
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 905,3	19 531,4	4 268,3	16,2	7 623,8	37 344,8
Acquisitions	0,9	0,0	0,0	5,7		6,7
Productions					3 318,7	3 318,7
Cessions	(2,6)	0,0	0,0	(0,5)		(3,2)
Différence de conversion						0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	87,7	841,5	354,0	(0,1)	(1 300,0)	(16,9)
Rattrapage Amortissement						0,0
Dotations aux amortissements	(59,5)	(615,3)	(298,6)	(4,2)	(7,6)	(985,1)
Reprises sur amortissements			0,0			0,0
Autres mouvements					3,8	3,8
Valeur nette comptable à la clôture	5 931,9	19 757,6	4 323,8	17,1	9 638,6	39 669,7
Au 31 décembre 2009						
Coût	6 138,8	26 059,2	7 781,7	42,5	9 712,5	49 734,8
Amortissements cumulés	(206,9)	(6 301,6)	(3 457,9)	(25,2)	0,0	(9 991,7)
Rattrapage amortissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations cumulées	0,0	0,0	0,0	0,0	(73,9)	(73,9)
Valeur nette comptable	5 931,9	19 757,6	4 323,8	17,1	9 638,6	39 669,7

Le montant des frais d'études constatés en charge (IAS38.126) est de 59,1 M€ en 2009 contre 44,8 M€ pour l'exercice 2008.

4.3.2 Production d'immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement (hors logiciels et immobilisations de fonctionnement) au cours de l'exercice 2009 s'élève à 3 319,7 M€

Il se décompose en :

- 3 311,5 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure
 - dont 2 367 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France.
 - dont 944,5 M€ de production directe.
- 1 M€ d'acquisitions de terrains et constructions hors projets d'investissement infrastructure
- 7,2 M€ d'augmentation des avances au titre des réserves foncières

Les dépenses activées au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 3 296,4 M€ et se répartissent comme suit :

Au 31/12/2009	
GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	927,6
Grands Projets Nationaux AVANT Travaux	3,9
Grands Projets Nationaux EN Travaux	866,5
Grands Projets en PPP	57,2
PROJETS REGIONAUX DÉVELOPP.	644,4
Projets Régionaux de Développement	644,4
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	185,8
Sécurité	42,1
Accès aux Trains	55,3
Régularité	42,3
Développement techno (ERTMS)	12,3
GSM-R	17,7
Amélioration de la performance	16,1
ENVIRONNEMENT	0,9
Environnement (Acoustique ...)	0,9
RENOUVELLEMENT	1 440,1
Voies	1 033,1
Signalo et télécom (hors GSMR)	174,6
Traction électrique	63,9
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	152,1
Autres programmes (GHV, EM, ..)	16,4
INVEST ET ÉTUDES COMMERCIAUX	12,3
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER	26,9
TRAVAUX POUR TIERS	41,4
AUTRES OPÉRATIONS	17,0
TOTAL	3 296,4

4.3.3 Mises en service

Le montant des immobilisations corporelles mises en service s'élève à 1 286 M€ pour l'année 2009 correspondant essentiellement à des opérations de renouvellement mandatées.

	Au 31/12/2009
GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	127,4
Grands Projets Nationaux	123,3
Autres	4,1
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	238,2
Projets Régionaux de Développement	238,2
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	81,9
Sécurité	48,4
Accès aux Trains	9,9
Régularité	12,3
GSM-R	-0,3
Amélioration de la performance	11,6
ENVIRONNEMENT	3,2
Environnement (Acoustique et Autres)	3,2
RENOUVELLEMENT	759,3
Voies	563,0
Signalisation et télécoms (hors GSM-R)	20,0
Traction électrique	46,6
Ouvrages d'art et ouvrages en terre	114,6
Autres programmes de renouvellement	15,2
INVESTISSEMENTS ET ÉTUDES COMMERCIAUX	5,8
PÉRIMÈTRE FONCIER ET IMMOBILIER	0,9
TRAVAUX POUR TIERS	69,2
AUTRES OPÉRATIONS	0,0
TOTAL GENERAL MIS EN SERVICE	1 286,0

4.3.4 Valeur recouvrable de l'actif en service à la date de clôture et dépréciation

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

4.3.5 Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

(en millions d'euros)	Montant des dépenses cumulées au 31/12/2009	Montant des dépréciations au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2009
Projets dormants	35,7	24,4	12,6	6,3	30,7
Voies de port immobilisations en cours	43,2	41,9	1,3	0,0	43,2
Total	78,9	66,3	13,9	6,3	73,9

4.4 Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008			Variation
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0
Créances à long terme et dépôts versés	0,0	3,9	3,9	0,0	5,0	5,0	(1,1)
Créances sur cession d'immobilisations	35,4	11,4	46,8	27,5	20,0	47,5	(0,7)
Comptes courants	23,2	0,0	23,2	23,6	0,0	23,6	(0,4)
Autres actifs financiers	3,2	0,0	3,2	1,8	0,0	1,8	1,4
Total actifs financiers bruts	61,9	15,8	77,7	52,9	25,5	78,4	(0,7)
Provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total actifs financiers	61,9	15,8	77,7	52,9	25,5	78,4	(0,7)

(1) cette rubrique comprend uniquement la participation de RFF dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire

Les créances à long terme et les dépôts versés sont évalués au coût amorti. Ce coût amorti est jugé représentatif de la meilleure estimation de la juste valeur de ces actifs.

Les relations avec les filiales sont matérialisées dans le tableau suivant :

	% du capital détenu
SAS Lyon Turin Ferroviaire	50%
GEIE ERTMS	16,67%
GIE S2IF	50%
GEIE SEA Vitoria Dax	50%
CORRIDOR C	47%
CORRIDOR D	25%

La participation dans la SAS Lyon-Turin-Ferroviaire a été évaluée au coût historique dans la mesure où il s'agit d'une société en cours de développement dont l'exploitation n'a pas débuté. Sa juste valeur ne peut donc être déterminée de façon fiable.

Le résultat net de la SAS Lyon-Turin-Ferroviaire est nul au titre de l'exercice 2009 ; la production immobilisée de la période est de 32,4 M€ Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 522,4 M€ au 31/12/2009.

Détail des comptes courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
LTF	22,8	23,2
GIE S2IF	0,0	0,0
GEIE VITORIA DAX C/C	0,4	0,4
Total	23,2	23,6

4.5 Impôts différés

Il est rappelé qu'en 2008, compte tenu des perspectives de bénéfices fiscaux, des impôts différés actifs avaient été comptabilisés à hauteur de 3 890,9 M€ en contrepartie du résultat pour 3 811 M€ et des réserves à hauteur de 79,9 M€

En 2009, une charge d'impôt de 152,8 M€ a été comptabilisée en regard du résultat bénéficiaire de l'exercice.

4.6 Clients

La valeur nette des créances clients s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Péages	341,4	157,4
Produits hors trafic	272,2	426,5
Autres	45,2	186,0
Provisions	(20,0)	(28,3)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	638,9	741,6

Dépréciation des créances

Les dépréciations ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises		31/12/2009
			Consommées	Non utilisées	
Péages	2,3	2,4	0,3	1,6	2,7
Produits hors trafic	25,4	8,6	5,2	12,2	16,6
Autres	0,7	0,1	0,1	0,0	0,7
Provision pour créances douteuses	28,3	11,1	5,6	13,8	20,0

4.7 Autres débiteurs

Ces créances se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Créances fiscales et sociales	Charges constatées d'avance	Autres débiteurs	Total autres débiteurs
Valeur brute au 31.12.2008	492,3	234,7	104,3	831,2
Provisions				
Valeur nette au 31.12.2008	492,3	234,7	104,3	831,2
Valeur brute au 31.12.2009	365,1	1,1	88,2	454,5
Provisions				
Valeur nette au 31.12.2009	365,1	1,1	88,2	454,5

Les échéances des créances composant la rubrique sont majoritairement à moins d'un an.

Au 31 décembre 2009, la diminution du poste « Autres débiteurs » est principalement liée au changement de mode de comptabilisation de la convention de gestion de l'infrastructure. A compter du 1^{er} janvier 2009, cette charge est directement comptabilisée dans la bonne période de rattachement, évitant ainsi la comptabilisation de « charges constatées d'avance ».

4.7.1 Créances fiscales et sociales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Demande de remboursement de crédit de TVA	106,8	176,2
TVA à régulariser	142,5	190,8
TVA déductible	115,6	125,1
Créances sur autres impôts et taxes	0,2	0,2
Total	365,1	492,3

4.7.2 Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Conventions de gestion de l'infrastructure (1)	0,0	230,5
Autres dont loyers et charges	1,1	4,2
Total	1,1	234,7

(1) Ce poste comprenait au 31/12/2008 la facturation d'avance par la SNCF de la convention pour le mois de janvier

4.7.3 Autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	85,8	103,4
Autres débiteurs divers	2,4	0,9
Total	88,2	104,3

Conclusion de l'arbitrage des litiges, relatifs au partage des actifs, avec la SNCF

Les derniers arbitrages ont été rendus en août 2008 par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

Les modalités pratiques de règlement du solde net des créances en litige, soit 58,7 M€HT en faveur de RFF, ainsi que du montant net d'intérêts associés de 24,5 M€ également en faveur de RFF, ont été définies. La date de règlement effectif reste à arrêter avec la SNCF.

4.8 Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Subventions à encaisser	1 087,2	1 252,6
Subventions à appeler	460,0	477,9
Provisions pour dépréciation	(21)	(17)
Total	1 526,5	1 713,0

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Banques(comptes en euros) et disponibilités	1,3	19,1	(17,8)
Banques(comptes en devises) et disponibilités	0,0	0,0	0,0
Fonds en caisse et dépôts à vue	1,3	19,1	(17,8)
Sicav monétaires	437,6	176,5	261,1
TCN et ICNE sur TCN (échéance 3 mois maximum à l'achat)	1 563,6	1 695,2	(131,5)
Équivalents de trésorerie	2 001,3	1 871,7	129,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	2 002,6	1 890,8	111,8
Découverts bancaires en euros	0,7	0,5	0,1
Découverts bancaires en devises	0,3	0,2	0,1
Découverts bancaires remboursables à vue	0,9	0,7	0,2
Variation nette de la trésorerie (*)	2 001,6	1 890,1	111,5

(*) La variation nette de la trésorerie diffère de celle du tableau des flux en raison de la prise en compte du gain latent sur OPCVM

4.10 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Au 31/12/2009, les actifs déclarés inutiles au ferroviaire et à céder ont une valeur nulle. Des passifs leur restent attachés pour une valeur de 38 M€ sans changement par rapport au 31/12/2008.

4.11 Subventions

4.11.1 Synthèse des subventions non courantes

(en millions d'euros)	Subventions mises en service	Subventions en cours	
Subventions sur immobilisations en cours		4 419,5	
Subventions nettes mises en service	6 071,2		
Subventions sur prêts à taux bonifié	20,6		
Reprise voies de port	(1,6)	(37,8)	
Reprise subvention sur terrains mis en service	11,9		
Subventions de renouvellement	3 445,2	785,7	
Total	9 547,3	5 167,4	14 714,7

4.11.2 Subventions sur immobilisations mises en service

(en millions d'euros)	Montant net au 31.12.2008	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au résultat	Montant net au 31.12.2009
Terrains, bâtiments et aménagements	616,7	168,0		(63,2)	1 225,7
Terrassement, voies, ouvrages d'art et passages à niveau	4 163,8	38,3		(27,9)	627,1
Installations techniques, électrification, telecom	1 120,9	156,2		(103,8)	4 216,3
Immobilisations de fonctionnement	3,5	0,0		(1,5)	2,0
Total	5 905,0	362,5	0,0	(196,3)	6 071,2

Le montant des subventions en service s'élève à 6 071 M€

4.11.3 Subventions sur immobilisations en cours

Le montant des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1er janvier 1997	12 203,5	10 296,1
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1er janvier 1997	(6 713,0)	(6 350,5)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(1 343,9)	(808,2)
Subventions d'investissement à appeler	272,9	324,6
Total	4 419,5	3 462,0

La subvention méritée au 31/12/09 s'élève à 4 419 M€

Subvention de renouvellement et mise aux normes

RFF ne reçoit plus de subvention de renouvellement depuis la refonte des subventions d'Etat qui s'applique à compter du 01/01/2009. RFF continue cependant à mettre en service les subventions reçues au cours des exercices précédents et non encore mises en service.

- *Subvention de renouvellement brute*

(en millions d'euros)	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2 004	900,0	675,0	225,0				900,0
2 005	900,0		675,0	225,0			900,0
2 006	970,0			970,0			970,0
2 007	985,2				985,2		985,2
2 008	805,2					805,2	805,2
Total brut	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

- *Mise en service de la subvention de renouvellement*

(en millions d'euros)

Année de mise en service	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Montant net au 31.12.2009
2 004	01/07/2004	38	675,0	97,7	577,3
2 005	25/03/2005	42	573,9	65,2	508,7
2 006	09/05/2006	42	878,4	76,3	802,1
2 007	21/03/2007	35	734,2	58,4	675,8
2 008	17/04/2008	33	68,8	3,8	65,0
2 009	17/01/2009	42	844,4	28,1	816,3
Total			3 774,7	329,5	3 445,2

- *Subvention de renouvellement*

(en millions d'euros)

	Montant brut	Cumul reprise	Montant net au 31.12.2009
Subvention sur immobilisations mises en service	3 774,7	329,5	3 445,2
Subvention sur immobilisations en cours	785,7	0,0	785,7
Total	4 560,4	329,5	4 230,8

4.11.4 Subventions courantes

Les subventions présentées en passif courant correspondent aux subventions appelées d'avance.

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Subventions d'exploitation appelées d'avance	83,9	75,3
Subventions d'investissement appelées d'avance	1 343,9	808,2
Total	1 427,8	883,4

4.12 Provisions

4.12.1 Répartition courant / non courant

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	courant	non courant	Total	courant	non courant	Total
-Litiges	1,9	398,3	400,2	425,7	0,0	425,7
-Charges fiscales et sociales	16,4	29,8	46,1	0,0	0,0	0,0
-Dépollution et risques environnementaux	0,0	33,5	33,5	0,0	26,6	26,6
-Provisions pour avantages du personnel	0,0	4,6	4,6	0,0	4,3	4,3
Provisions	18,3	466,2	484,5	425,7	30,9	456,6

Un reclassement du poste « courant » vers le poste « non courant » a été effectué en 2009 concernant les provisions litiges. Si le même classement avait été retenu au 31/12/2008, le poste « litiges - non courant » aurait présenté un solde 425,7 M€ à comparer au montant de « litiges - non courant » de 398,3 M€ au 31/12/2009.

4.12.2 Variation des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises		31/12/2009
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
- Litiges	425,7	67,9	(0,2)	(93,2)	400,2
- Charges fiscales et sociales	0,0	46,3	0,0	(0,1)	46,1
- Dépollution et risques environnementaux	26,6	13,9	(7,0)	0,0	33,5
- Provisions pour avantages du personnel	4,3	0,4	0,0	(0,1)	4,6
Provision pour risques et charges	456,6	128,5	(7,2)	(93,4)	484,5

Les provisions pour risques et charges concernent, outre les risques environnementaux :

- des litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine. Les principales provisions ont fait l'objet d'une mise à jour au 31/12/09 pour tenir compte des informations nouvelles disponibles à la clôture, et notamment la provision relative à l'opération ZAC PRG, au litige concernant les inondations en Arles, ainsi que celle relative aux coûts de dépollution.
- des risques fiscaux faisant actuellement l'objet d'une procédure contentieuse.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de trois provisions :

- ZAC Paris Rive Gauche : des audits ont été engagés de manière à déterminer de manière plus précise, ou sur base d'hypothèses mises à jour, le résultat à terminaison de cette opération.
- Litiges concernant les inondations en Arles de décembre 2003 : la procédure d'expertise contentieuse se poursuit. RFF a comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter,
- Dépollution et risques environnementaux : la provision comptabilisée à la date d'arrêté est calculée sur la base de la connaissance à cette date des actifs à traiter ; cette provision reste à actualiser au fur et à mesure de l'identification par RFF des programmes de dépollution à mettre en œuvre,

La provision pour avantages du personnel est analysée au § 4.12.3.

4.12.3 Avantages du personnel

a/ Variation de la valeur actualisée de l'obligation

(en millions d'euros)

Engagements au 31.12.2008	4,3
Coût des services rendus de la période	0,9
Charges d'intérêt sur obligation	0,2
Pertes et gains actuariels	(0,7)
Prestations payées	0,0
Réduction ou liquidation de régime	
Autres	
Engagements au 31.12.2009	4,6
Ecarts actuariels non reconnus	
Provisions constituées	4,6

Principales Hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	3,00%
Taux de charges sociales	47,00%	47,00%
Taux d'actualisation	4,06%	3,88%
Turnover	8,80%	8,13%

b/ Charges au titre des avantages à long terme du personnel

	31/12/2009	31/12/2008
(en millions d'euros)		
Traitements et salaires	(51,9)	(43,2)
Charges sociales	(21,8)	(19,1)
Charges de retraites - régimes à cotisations définies	(4,3)	(4,7)
Charges de retraites - régimes à prestations définies		
Autres avantages postérieurs à l'emploi		
Charges au titre des avantages à long terme du personnel	(78,0)	(67,0)

4.13 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la juste valeur des dérivés actifs et augmentés de la juste valeur des dérivés passifs.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009			31/12/2008		
		courant	non courant	total	courant	non courant	total
Dette financière	4.14	3 946,4	25 337,5	29 283,9	5 022,8	24 249,0	29 271,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	(2 002,6)	0,0	(2 002,6)	(1 890,8)	0,0	(1 890,8)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés		1 943,8	25 337,5	27 281,4	3 132,1	24 249,0	27 381,1
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	(47,9)	(250,8)	(298,6)	(66,0)	(275,3)	(341,3)
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	138,0	1 872,8	2 010,8	170,4	1 948,9	2 119,4
Total dette financière nette		2 034,0	26 959,5	28 993,5	3 236,5	25 922,6	29 159,1

4.14 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009			31/12/2008		
		Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes long terme RFF		2 601,3	23 506,1	26 107,3	1 935,5	22 377,3	24 312,8
Dettes long terme SNCF		90,4	1 831,5	1 921,9	487,8	1 871,7	2 359,4
Dettes court terme		1 254,7	-	1 254,7	2 599,6	-	2 599,6
Dettes financières		3 946,4	25 337,5	29 283,9	5 022,8	24 249,0	29 271,8

4.14.1 Dette long terme RFF

RFF a recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés et dans une moindre mesure d'emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et/ou de collectivités locales.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2009 ont représenté un montant total de 2.99 milliards € soit 18 opérations réalisées sur les marchés obligataires libellées en devise euro, dollar américain, Hong-Kong dollar, livre Sterling, et franc Suisse.

Le montant total des nouvelles émissions comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 481,6 millions d'euros, d'émissions publiques et de prêts RIF dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)		31/12/2009				
Type d'emprunt	Montant nominal	Devises	Date d'échéance	Taux	Coût amorti	
Emprunts obligataires :						
EMTN RFF 2,875% 26/02/2021	300	CHF	26/02/2021	2,875	202,6	
EMTN RFF 1,25% 23/03/2012	200	CHF	23/03/2012	1,25	136,4	
EMTN RFF 3% 24/04/2019	450	CHF	24/04/2019	3	307,7	
EMTN RFF 4,5% 30/01/2024	1750	EUR	30/01/2024	4,5	1 811,8	
EMTN RFF 5,25% 31/01/2035	100	GBP	31/01/2035	5,25	122,5	
Autres emprunts et dettes assimilées						
Emprunt auprès de la région Ile de France à taux variable	0,5	EUR	15/09/34	THORIF	0,6	

Les caractéristiques des emprunts RFF au 31/12/09 sont les suivantes :

	Montant
Emprunts obligataires	21 789,4
Autres emprunts	4 317,8
TOTAL	26 107,2

Emprunts obligataires :

(en millions d'euros)

Type emprunt	Montant nominal	devise	date d'échéance	taux	marge	coût amorti
RFF 5.25 % 14-04-2010- EUR	1 453,8	EUR	14/04/2010	5,25%		1 508,4
EMTN RFF 4,75% 25-01-2011 £	700,00	GBP	25/01/2011	4,75%		836,1
RFF 3,25 % 01-06-2011 - CHF -	600,0	CHF	01/06/2011	3,25%		419,0
RFF 1,625% 20-12-2011 - CHF -	500,0	CHF	20/12/2011	1,63%		335,7
RFF 5,40 % 26-02-2013- EUR-	1 200,0	EUR	26/02/2013	5,40%		1 306,5
EMTN - RFF 4,625 % 17-03-2014	1 900,0	EUR	17/03/2014	4,63%		1 965,2
EMTN RFF 4,45% 27-11/2017	1 000,00	EUR	27/11/2017	4,45%		996,8
EMTN RFF 1,25% 23/02/2012	200,0	CHF	23/03/2012	1,25%		136,4
EMTN RFF 3% 24/04/2019	450,0	CHF	24/04/2019	3,00%		307,7
EMTN - RFF 6 % 12-10-2020	2 000,0	EUR	12/10/2020	6,00%		2 053,4
EMTN RFF 2,875% 26/02/2021	300,0	CHF	26/02/2021	2,88%		202,6
EMTN - RFF 5,5 % 01-12-2021 £	800,0	GBP	01/12/2021	5,50%		902,0
EMTN RFF 4,375 02/06/2022	2 200,0	EUR	02/06/2022	4,38%		2 235,3
EMTN RFF 4,25% 30/01/2024	1 750,0	EUR	30/01/2024	4,50%		1 811,8
EMTN - RFF 5.25% 07-12-2028 £	650,0	GBP	07/12/2028	5,25%		718,1
RFF 3,25% 30-06-2032 - CHF -	250,0	CHF	30/06/2032	3,25%		172,3
EMTN RFF 5% 10-10-2033	2 000,0	EUR	10/10/2033	5,00%		2 089,4
EMTN - RFF 5,25% 31-01-2035 £	475,0	GBP	31/01/2035	5,25%		570,3
OBLIG CAD 4,70% 01-06-2035	300,0	CAD	01/06/2035	4,70%		223,3
EMTN RFF 5% 11-03-2052 £	550,0	GBP	11/03/2052	5,00%		637,6
						19 427,6
RFF OAT Inflat Euro Hors Tabac	2 000,0	EUR	28/02/2023	Inflation	2,45%	2 361,8
						TOTAL 21 789,4

Autres emprunts

(en millions d'euros)

Type emprunt	Montant nominal	devise	maturité moyenne	taux	coût amorti
	805,0	EUR	2015	Fixe	861,0
	1 303,5	EUR	2024	Variable	1 318,9
	364,5	GBP	2038	Fixe	170,4
	50,0	GBP	2030	Inflation	73,0
	300,0	HKD	2016	Fixe	25,8
	44 000,0	JPY	2021	Fixe	334,3
	1 000,0	USD	2012	Fixe	579,6
	300,0	USD	2010	Variable	208,3
	210,0	CHF	2017	Fixe	142,2
Placements privés					3 713,6
Emprunts BEI	550,1	EUR	2016	Variable	550,6
PRETS RIF	60,64	EUR	2027	Variable	53,6
					TOTAL 4 317,8

4.14.2 Dette Long Terme SNCF

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 milliards € vis à vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

(en millions d'euros)

Devise	Taux d'intérêt facial	Montant nominal en devise	Maturité moyenne	coût amorti
	Variable	446,5	2015	443,6
EUR	Fixe	1 025,5	2019	1 055,0
	Inflation			
GBP	Fixe			
	Variable	211,3	2014	238,0
CHF	Fixe	271,0	2016	185,4
	Variable			
Total emprunts SNCF		-		1 921,9

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF est de 1 921,9 millions d'euros au 31/12/2009. La part courante de la dette issue de la SNCF est constituée de 90,4 millions d'euros principalement sur le taux variable.

4.14.3 Dette court terme

Afin de gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme tant domestiques qu'internationaux sous la forme de « Billets de Trésorerie » et de « Commercial Paper », lui permettant ainsi un accès diversifié à des ressources financières liquides. Les titres de créances négociables en devise sont parfaitement couverts par des swaps cambistes.

Devise	Montant total en millions d'euros	Échéance 0 à 6 mois	Échéance 6 à 12 mois	Échéance supérieure à 1 an
EUR	115,8	115,8		
USD	1 133,3	946,4	186,9	
GBP	5,6	5,6		
	1 254,7	1 067,8	186,9	

La dette à court terme levée par RFF au cours de l'année 2009 a représenté un encours moyen de 1 802 millions d'euros.

4.15 Gestion des risques financiers et instruments dérivés

RFF est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risques de marché :
 - risque de taux
 - risque de change
- risques de liquidité
- risques de crédit, de contrepartie

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le Conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

4.15.1 Gestion du risque de change

Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros.

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31/12/2009	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
dettes libellées en devises	1 110,0	3 516,3	44 000,0	300,0	2 781,0	300,0
dérivés de change	1 110,0	3 516,3	44 000,0	300,0	2 781,0	300,0
exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31/12/2008	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
dettes libellées en devises	1 000,0	3 416,3	44 000,0	0,0	1 731,0	300,0
dérivés de change	1 000,0	3 416,3	44 000,0	0,0	1 731,0	300,0
exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

cours BCE	31/12/2009	31/12/2008
CAD	1,5128	1,6998
CHF	1,4836	1,485
GBP	0,8881	0,9525
HKD	11,1709	
USD	1,4406	1,3917
YEN	133,16	126,14

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10% de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2009 aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres étant donné une couverture de change, toutes choses étant égales par ailleurs.

4.15.2 Gestion du risque de taux

Pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt et optimiser ses charges financières sur un horizon moyen terme, RFF définit une structure cible d'endettement retenue à partir :

- de structures de taux efficaces (répartition entre taux fixe, variable et indexé à l'inflation) optimisant le couple « espérance de coût/risque »
- de la part à taux variable maximale permettant de limiter la charge financière supplémentaire en cas de hausse des taux à un niveau supportable pour RFF

RFF œuvre ainsi dans ce cadre de gestion, soit en agissant sur le type d'indexation de ses financements (taux fixe, variable, indexé à l'inflation), soit via des opérations sur produits dérivés dans les limites fixées par son Conseil d'Administration.

A la date de clôture, les principales caractéristiques en matière d'exposition au taux après prise en compte des dérivés de taux et de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant exposé après couverture	
	31/12/2009	31/12/2008
Dettes euro à taux fixe	19 878,1	18 303,0
Dettes euro indexées inflation	2 920,0	2 750,1
Dettes euro à taux variable (en net des équivalents de trésorerie)	4 480,4	6 327,9

Le détail des instruments dérivés de change et de taux couvrant la dette est donné dans la note 4.15.3

Le risque de taux d'intérêt est défini par la norme IFRS 7 comme étant le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts de marché. Ainsi, les instruments non dérivés à taux fixe sont

soumis au risque de taux s'ils sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat. De la même façon, les instruments non dérivés à taux fixe (non couvert) comptabilisés au coût amorti ne sont pas sujets au risque de taux.

Sensibilité des instruments financiers au risque de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture et les dérivés incorporés séparés des dettes entraînent une certaine volatilité du résultat financier. Le détail des dérivés non qualifiés de couvertures est donné en note 4.15.3

En revanche la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie génère une certaine volatilité des capitaux propres. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dette et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre reste constant sur une année.

Au regard des taux de marché relativement faibles durant l'année 2009, RFF a décidé de réaliser ses analyses de sensibilité sur une base de variation de taux de +/- 50 points de base (au lieu de +/- 100 points de base en 2008).

Une variation de +50/(-50) points de base des taux d'intérêt euros à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2008 mais avec une variation de la courbe des taux euros de +/-100 points de base.

Synthèse des Impacts taux (Montants en millions d'€uros).	au 31 décembre 2009				au 31 décembre 2008			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de	
	Type d'instrument	+50 pb	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+100 pb	-100 pb	+100 pb
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-21,4	22,3	0,0	0,0	-54,5	59,2	0,0	0,0
Dettes qualifiées de couverture de juste valeur	24,9	-25,8	0,0	0,0	58,3	-62,9	0,0	0,0
Total Inefficacité de couverture de juste valeur (a)	3,4	-3,5	0,0	0,0	3,7	-3,8	0,0	0,0
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	4,9	-5,2	0,0	0,0	9,8	-11,6	0,0	0,0
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	377,2	-415,6	0,0	0,0	788,1	-972,4
Total impact de couverture de flux de trésorerie (b)	4,9	-5,2	377,2	-415,6	9,8	-11,6	788,1	-972,4
Dérivés qualifiés de Trading (c)	0,9	-0,8	0,0	0,0	-6,3	-0,9	0,0	0,0
Dettes à taux variable (y compris la dette court terme) (d)	-30,7	30,7	0,0	0,0	-77,3	77,3	0,0	0,0
Equivalents de trésorerie (e)	7,8	-7,8	0,0	0,0	17,0	-17,0	0,0	0,0

La sensibilité est mesurée de la façon suivante :

- (a) L'inefficacité de couverture de juste valeur due aux variations de valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture
- (b) L'inefficacité de couverture de flux de trésorerie et l'impact sur les capitaux propres (OCI) dû aux variations de valeur de l'instrument de couverture
- (c) L'incidence du décalage de la courbe des taux sur les dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée
- (d) L'incidence du décalage de la courbe des taux en flux de trésorerie (charge ou produit) sur les emprunts à taux variables ou les emprunts à taux fixe transformés après couverture en taux variable
- (e) L'incidence du décalage de la courbe des taux en flux de trésorerie (produit ou charge) sur les équivalents de trésorerie

4.15.3 Situation comptable des instruments financiers dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non.

Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échange de devises et des options de change.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2009				2008			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dérivés qualifiés de couverture								
Couverture de juste valeur								
Taux d'intérêt	-	148,2	-	77,0	5,1	135,5	-	-
Change et taux d'intérêt	-	53,3	43,0		-	69,8	-	110,4
Couverture de Flux de trésorerie								
Taux d'intérêt	-	6,7	-	183,5	-	4,4	-	197,7
Change et taux d'intérêt	-	42,5	-	1 612,3	-	65,6	-	1 640,9
Total dérivés qualifiés de couverture	-	250,8	43,0	1 872,8	5,1	275,3	-	1 948,9
Dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture								
Taux d'intérêt	33,2	-	20,9	-	26,1	-	13,4	-
Change et taux d'intérêt	14,7	-	35,2	-	34,0	-	93,3	-
Dérivés incorporés	-	-	39,0	-	0,9	-	63,7	-
Total dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couvertures	47,9	-	95,0	-	60,9	-	170,4	-
Total dérivés	47,9	250,8	138,0	1 872,8	66,0	275,3	170,4	1 948,9

Couverture de juste valeur

RFF utilise des swaps de taux euros ou des swaps de devises dont l'objectif est de couvrir les variations de juste valeur d'une dette financière ou d'une créance financière.

Les dérivés utilisés en couverture se décomposent de la façon suivante :

	2009			
	Valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devise (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<u>Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur</u>				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	148,2	-	1 114,0	-
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	12,1	-	12 000,0	-
GBP/Euro	4,7	44,4	100,0	363,9
USD/Euro	-	68,3	-	807,6
CHF/Euro	36,5	0,5	950,0	150,0
CAD/Euro	-	1,5	-	156,0
HKD/Euro	-	5,2	-	300,0
	201,5	119,9		

	2008			
	Valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devise (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<u>Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur</u>				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	140,6	-	1 264,0	-
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	18,9	-	12 000,0	-
GBP/Euro	-	74,4	-	363,9
USD/Euro	12,0	36,0	200,0	507,6
CHF/Euro	34,0	-	350,0	-
CAD/Euro	4,9	-	156,0	-
	210,4	110,4		

Couverture de flux de trésorerie

RFF utilise des swaps de taux en euro ou des swaps de devises ou une combinaison de swaps de devises et de swaps de taux en Euro dont l'objectif est de couvrir les variations des flux

contractuels des dettes. Par ailleurs, RFF utilise des swaps de taux euros décalés afin de couvrir des émissions futures.

Les flux contractuels des dérivés sont payés de façon symétrique aux flux contractuels des dettes et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. Dans le cas des pré-couvertures de dette future, le résultat de l'instrument de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette émise impacte le résultat.

A la date de la clôture, les dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

	2009										
	Juste valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devises (en millions)		Réserve de couverture de flux de trésorerie						
	Actif	Passif	Actif	Passif		< 6 mois	6 mois à 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie											
Swaps prêteur taux variable / emprunteur taux fixe en euro	-	31,8	-	491,2	26,1	0,9	1,1	7,9	8,8	4,7	2,8
Cross Currency Swaps taux variable / taux fixe											
GBP	-	126,4	-	197,4	28,7	0,9	3,1	13,9	6,3	4,0	0,4
Cross Currency Swaps taux fixe / taux fixe											
CHF	25,5	-	1 081,0	-	1,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	0,1
GBP	-	1 230,8	-	2 000,0	396,3	5,7	6,4	36,5	45,6	69,1	233,0
JPY	8,6	0,6	20 000,0	5 000,0	5,1	-	0,5	1,8	2,3	0,5	-
USD	-	28,9	-	350,0	7,9	2,7	0,5	11,3	6,6	-	-
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable											
+ Swap taux variable / taux fixe											
CAD	-	1,4	-	144,0	17,3	0,7	0,1	2,6	3,3	6,6	4,0
GBP	6,7	375,8	150,0	2 305,0	18,1	0,3	0,6	3,7	5,2	7,8	0,4
USD	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
CHF	8,3	-	300,0	-	1,0	0,1	0,0	0,4	0,5	-	-
Opérations de pré-couverture d'émissions futures					16,0	0,2	0,2	4,7	5,8	3,9	1,3
	49,2	1 795,8			455,1						

	2008										
	Juste valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devises (en millions)		Réserve de couverture de flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
	Actif	Passif	Actif	Passif							
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie											
emprunteur taux fixe en euro	-	31,7	-	245,1	30,3	1,1	1,1	9,0	11,3	4,5	3,3
taux fixe											
GBP	-	145,0	-	197,4	30,2	1,8	1,8	13,5	2,7	8,7	1,5
fixe											
CHF	31,8	-	1 081,0	-	7,7	0,8	0,8	4,6	1,8	2,6	0,9
GBP	-	1 292,3	-	2 000,0	301,3	4,2	4,2	33,1	41,1	70,1	148,6
JPY	26,5	-	25 000,0	-	13,0	0,5	0,5	4,4	5,5	2,1	-
USD	2,8	1,8	100,0	250,0	28,4	2,3	2,3	17,7	6,2	-	-
variable											
+ Swap taux variable / taux fixe											
CAD	4,5	-	288,0	-	0,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
GBP	4,4	367,7	50,0	2 339,8	57,0	1,5	1,4	12,2	16,5	25,6	0,2
USD	0,0	-	0,0	-	0,0						
d'émissions futures					16,4	0,2	0,2	3,8	5,8	4,7	1,7
	70,0	1 838,6			- 239,7						

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2009

	31/12/2009			
	Juste valeur en M€		Montant notionnel en	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	47,9	95,0		
Swaps de taux	33,2	20,9	1 206,5	1 215,6
Swaps de change				
GBP	0,1	-	5,0	-
CHF	-	0,1	-	300,0
USD	14,6	35,1	604,0	1 031,0
Dérivés incorporés	-	39,0	-	605,5

Au 31 décembre 2008

	31/12/2008			
	Juste valeur en M€		Montant notionnel en	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<u>Dérivés non qualifiés de couverture</u>	60,9	170,4		
Swaps de taux	26,1	13,4	305,5	581,8
Swaps de change				
GBP	-	23,5	-	132,0
CHF	7,0	0,5	515,0	70,0
USD	27,0	69,4	903,0	1 144,5
Dérivés incorporés	0,9	63,7	381,1	755,5

Dérivés incorporés

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie. Cette option a été comptabilisée comme un dérivé autonome conformément à la norme IAS 39 (cf note 3.13.5). La valeur au 31 décembre 2009 de ce dérivé incorporé s'élève à :

- -36,03 M€: sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en EUR convertie en GBP (à un taux de change défini de 0,652) sur 14 ans à un taux fixe de 5.35%

4.15.4 Risque de liquidité

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (Billets de Trésorerie, Commercial Paper) ou à long terme (émissions obligataires publics ou privés). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de €1,25 milliards, sur une durée de 5 ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2009.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts dont la part variable est fixée sur le fixing du 31/12/2009) au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

En M€	2009							
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1an	1 à < 5ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts LT RFF Euros	-19 112,4	-27 306,7	-1 934,9	-601,8	-6 797,5	-4 227,9	-10 670,6	-3 074,0
Emprunts LT RFF en devises	-6 994,9	-12 607,7	-160,1	-435,7	-3 071,5	-1 627,7	-4 149,1	-3 163,7
Total Emprunts LT RFF	-26 107,2	-39 914,4	-2 094,9	-1 037,5	-9 869,0	-5 855,6	-14 819,7	-6 237,7
Emprunts LT SNCF Euros	-1 498,5	-2 360,4	-53,3	-89,2	-879,8	-454,8	-883,2	-0,1
Emprunts LT SNCF en devises	-423,4	-576,6	-3,2	-6,1	-206,8	-360,5	0,0	0,0
Total Emprunts LT SNCF	-1 921,9	-2 936,9	-56,5	-95,4	-1 086,6	-815,2	-883,2	-0,1
Dette CT en Euros	-115,6	-115,0	-115,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette CT en devises	-1 139,1	-1 160,6	-981,4	-179,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dette CT	-1 254,7	-1 275,6	-1 096,4	-179,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)	-403,3	-403,3	-403,3					
Autres Passifs Financiers courants	-1 238,6	-1 238,6	-1 238,6					
Total des passifs financiers non dérivés (A)	-30 925,7	-45 768,8	-4 889,7	-1 312,1	-10 955,5	-6 670,8	-15 702,9	-6 237,7
Dérivés associés aux passifs financiers								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie		2 462,3	57,5	345,2	295,6	341,8	1 096,3	325,8
Sortie de trésorerie		-542,2	-6,6	-14,0	-77,0	-61,3	-193,1	-190,2
	-105,5	1 920,1	50,9	331,2	218,6	280,6	903,2	135,6
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie		169,7	61,0	15,6	60,5	27,2	5,4	0,0
Sortie de trésorerie		-117,1	-12,2	-9,9	-56,3	-29,8	-8,8	0,0
	12,3	52,6	48,8	5,7	4,1	-2,6	-3,4	0,0
Cross Currency Swap de couverture								
Entrée de trésorerie en devise		12 974,8	156,8	441,9	3 074,6	1 988,5	4 149,3	3 163,7
Sortie de trésorerie en euros		-15 458,2	-157,3	-500,9	-3 313,4	-2 487,7	-5 327,4	-3 671,5
	-1 596,9	-2 483,5	-0,5	-59,0	-238,8	-499,3	-1 178,1	-507,8
Cross Currency Swap non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie en devise		210,7	6,6	0,0	204,1	0,0	0,0	0,0
Sortie de trésorerie en euros		-218,5	-10,4	0,0	-208,0	0,0	0,0	0,0
	-0,1	-7,8	-3,8	0,0	-3,9	0,0	0,0	0,0
Contrats de change à terme								
Entrée de trésorerie en devise		1 160,6	981,4	179,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Sortie de trésorerie en euros		-1 161,8	-981,9	-179,9	0,0	0,0	0,0	0,0
	-20,4	-1,1	-0,5	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés associés aux passifs financiers (B)	-1 710,6	-519,6	95,0	277,2	-20,0	-221,3	-278,3	-372,2
Total (A+B)	-32 636,2	-46 288,4	-4 794,7	-1 034,9	-10 975,5	-6 892,2	-15 981,2	-6 610,0
<i>Sous total des flux net euros</i>		-46 288,4	-4 794,7	-1 034,9	-10 975,5	-6 892,2	-15 981,2	-6 610,0
<i>Sous total des flux net en devises</i>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs courants								
Créances clients	638,9	638,9	638,9					
Subventions	1 526,5	1 526,5	1 526,5					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 002,6	2 002,6	2 002,6					
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 167,9							

(*) hors avoir à établir

(***) bien que non qualifiés comptablement de couverture, la quasi totalité de ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes

En M€	2008							
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1an	1 à < 5ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts LT RFF Euros	-18 449,1	-26 711,3	-1 862,3	-336,3	-6 029,9	-5 997,3	-9 024,9	-3 460,6
Emprunts LT RFF en devises	-5 863,7	-11 188,1	-119,4	-119,4	-3 001,4	-1 101,7	-3 871,1	-2 975,0
Total Emprunts LT RFF	-24 312,8	-37 899,4	-1 981,7	-455,7	-9 031,3	-7 099,0	-12 896,0	-6 435,6
Emprunts LT SNCF Euros	-1 952,1	-2 927,5	-114,4	-438,6	-975,9	-467,0	-931,6	-0,1
Emprunts LT SNCF en devises	-407,3	-608,4	-7,0	-7,0	-221,6	-372,8	0,0	0,0
Total Emprunts LT SNCF	-2 359,4	-3 535,9	-121,4	-445,6	-1 197,5	-839,7	-931,6	-0,1
Dette CT en Euros	-743,3	-808,3	-668,3	-140,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette CT en devises	-1 856,2	-1 860,5	-1 800,3	-60,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dette CT	-2 599,6	-2 668,7	-2 468,6	-200,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)	-850,6	-850,6	-850,6					
Autres Passifs Financiers courants	-1 089,5	-1 089,5	-1 089,5					
Total des passifs financiers non dérivés (A)	-31 211,9	-46 044,1	-6 511,8	-1 101,5	-10 228,8	-7 938,8	-13 827,6	-6 435,7
Dérivés associés aux passifs financiers								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie		2 637,4	69,8	53,3	442,3	342,9	1 326,7	402,4
Sortie de trésorerie		-367,2	-29,3	-29,3	-153,9	-74,5	-52,6	-27,7
	-52,7	2 270,2	40,5	24,1	288,4	268,4	1 274,1	374,7
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie		161,4	19,7	9,7	77,9	45,4	8,6	0,0
Sortie de trésorerie		-187,4	-29,2	-29,2	-73,8	-45,3	-9,8	0,0
	12,6	-26,1	-9,5	-19,5	4,1	0,0	-1,2	0,0
Cross Currency Swap de couverture								
Entrée de trésorerie en devise		11 478,9	122,3	122,3	2 913,4	1 474,5	3 871,3	2 975,1
Sortie de trésorerie en euros		-15 322,9	-189,0	-180,5	-3 417,4	-2 039,7	-5 677,4	-3 818,7
	-1 678,6	-3 843,9	-66,7	-58,2	-504,1	-565,1	-1 806,1	-843,6
Cross Currency Swap non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie en devise		318,2	4,2	4,2	309,8	0,0	0,0	0,0
Sortie de trésorerie en euros		-330,7	-6,6	-6,6	-317,5	0,0	0,0	0,0
	-17,4	-12,5	-2,4	-2,4	-7,6	0,0	0,0	0,0
Contrats de change à terme								
Entrée de trésorerie en devise		1 860,3	1 800,1	60,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Sortie de trésorerie en euros		-1 865,1	-1 804,8	-60,3	0,0	0,0	0,0	0,0
	-41,9	-4,8	-4,7	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés associés aux passifs financiers (B)	-1 778,0	-1 617,1	-42,8	-56,2	-219,2	-296,6	-533,3	-468,9
Total (A+B)	-32 989,9	-47 661,2	-6 554,6	-1 157,7	-10 448,0	-8 235,4	-14 360,8	-6 904,6
<i>Sous total des flux net euros</i>		-47 661,0	-6 554,4	-1 157,7	-10 448,0	-8 235,4	-14 360,8	-6 904,6
<i>Sous total des flux net en devises</i>		-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs courants								
Créances clients	741,6	741,6	741,6					
Subventions	1 713,0	1 713,0	1 713,0					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 890,8	1 890,8	1 890,8					
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 345,4							

(*) hors avoir à établir

(***) bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes

4.15.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

		valeur comptable	
		31/12/2009	31/12/2008
(en millions d'euros)	notes		
créances à long terme et dépôts versés	4.4	7,6	7,3
juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	4.15.3	47,9	60,9
juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	4.15.3	250,8	280,4
créances clients	4.6	638,9	741,6
créances subventions	4.8	1 526,5	1 713,0
comptes courants	4.4	23,2	23,6
débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	4.7	453,3	596,6
trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	2 002,6	1 890,8
total		4 950,7	5 314,3

Gestion du risque client

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31/12/2009 :

Montant non soldé		Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
	Créances clients échues non provisionnées	227,8	227,8	
	Créances clients échues provisionnées	26,6	26,6	
	Provision pour dépréciation client	-20,0	-20,0	
TOTAL		234,4	234,4	

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31/12/2009 :

Montant non soldé		Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
	Créances subventions échues non provisionnées	848,4	848,4	
	Créances subventions échues provisionnées	30,0	30,0	
	Provision dépréciation	-20,7	-20,7	
TOTAL		857,7	857,7	

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie, ...) de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long terme (transactions sur produits dérivés, ...).

Afin de prévenir toute dégradation de la solidité financière des contreparties :

- auprès desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme au moins égale à A1/P1/F1 (respectivement S&P/Moody's/Fitch)
- avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme au moins égale à BBB-/Baa3/BBB (respectivement S&P/Moody's/Fitch), et de leurs fonds propres.
- RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivés qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA- (respectivement S&P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA

4.16 Juste valeur des instruments financiers

31/12/2009	Notes	Catégories comptables IAS 39																		
		Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1 Juste valeur évaluée à partir de prix cotés.	Niveau 2 Juste valeur évaluée à partir de prix non cotés								
(En millions d'euros)																				
ACTIF																				
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	47,9		250,8							298,6	298,6							298,6	
Créances clients	4.6								638,9		638,9	638,9							638,9	
Autres actifs financiers	4.4								77,7		77,7	77,7							77,7	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9		2 002,6								2 002,6	2 002,6		2 002,6						
Total		47,9	2 002,6	250,8	0,0	0,0	716,6	0,0			3 017,8	3 017,8		2 002,6					1 015,2	
PASSIF																				
Dette long terme RFF	4.14								26 107,2		26 107,2	27 098,0								27 098,0
Dette long terme SNCF	4.14								1 921,9		1 921,9	2 311,8								2 311,8
Dette court terme	4.14								1 254,7		1 254,7	1 254,7								1 254,7
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	95,0		1 915,7							2 010,8	2 010,8								2 010,8
Fournisseurs	4.15.4								403,3		403,3	403,3								403,3
Autres passifs financiers	4.17 et 4.20								1 288,0		1 288,0	1 288,0								1 288,0
Total		95,0	0,0	1 915,7	0,0	0,0	0,0	30 975,1			32 985,9	4 956,7		0,0					4 956,7	

31/12/2008	Notes	Catégories comptables IAS 39																			
		Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1 Juste valeur évaluée à partir de prix cotés.	Niveau 2 Juste valeur évaluée à partir de prix non cotés									
(En millions d'euros)																					
ACTIF																					
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	60,9		280,4							341,3	341,3								341,3	
Créances clients	4.6								741,6		741,6	741,6								741,6	
Autres actifs financiers	4.4								78,4		78,4	78,4								78,4	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9		1 890,8								1 890,8	1 890,8		1 890,8							
Total		60,9	1 890,8	280,4	0,0	0,0	820,0	0,0			3 052,1	3 052,1		1 890,8					1 161,3		
PASSIF																					
Dette long terme RFF	4.14								24 312,4		24 312,4	24 963,8								24 963,8	
Dette long terme SNCF	4.14								2 359,4		2 359,4	2 970,9								2 970,9	
Dette court terme	4.14								2 598,8		2 598,8	2 598,8								2 598,8	
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	170,4		1 948,9							2 119,4	2 119,4								2 119,4	
Fournisseurs	4.15.4								850,6		850,6	850,6								850,6	
Autres passifs financiers	4.17 et 4.20								1 196,8		1 196,8	1 196,8								1 196,8	
Total		170,4	0,0	1 948,9	0,0	0,0	0,0	31 318,0			33 437,3	34 700,2		0,0					34 700,2		

4.17 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dépôts et cautionnements reçus	32,4	32,0
Autres	17,0	75,2
Total autres passifs non courants	49,4	107,2

Les « Autres passifs non courants » correspondent à des avances reçues sur des cessions en cours.

4.18 Fournisseurs

Les éléments constitutifs de la rubrique se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs	154,9	323,5
Factures non parvenues	248,4	527,1
Avoirs à établir	0,0	0,0
Total	403,3	850,6

Le poste « dettes fournisseurs » comprenait au 31/12/2008 la facturation d'avance par la SNCF de la convention pour le mois de janvier.

4.19 Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fiscales et sociales	241,7	205,5
Produits constatés d'avance	215,3	44,8
Avance sur cessions d'immobilisations	21,8	77,8
Acomptes clients péages	180,0	0,0
Autres dettes	10,4	27,4
Total	669,2	355,5

Les "acomptes clients péages" concernent le versement par les clients entreprises ferroviaires d'un acompte correspondant à 20% des redevances de réservation au titre de l'horaire de service 2010, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2008, le jour de publication de l'horaire de service. Ces acomptes sont déduits par 1/12ème mensuellement des règlements des factures de redevances de réservation.

4.20 Autres passifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sur immobilisations	1 204,8	1 050,4
Dépôt de garantie	12,6	16,7
Comptes courants SNCF	21,2	22,4
Total	1 238,6	1 089,5

Les dépôts de garantie reçus sont relatifs à des contrats financiers.

4.21 Autres éléments d'information

4.21.1 Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

(en millions d'euros)

	31/12/2008	Variation impact en flux de trésorerie	Virements de postes à postes	Variation de la juste valeur	31/12/2009
Clients	-745,2	250,7	-0,3		-494,7
Fournisseurs	1 053,4	-567,6			485,8
Créances fiscales et	-385,6	139,0			-246,6
Dettes fiscales et sociales	148,5	-24,0			124,6
Comptes courants	3,5	-3,9			-0,5
Autres dettes	3,1	183,0	88,6		274,9
Autres créances	-7,5	-0,7			-8,1
Subvention d'exploitation	-15,8	-36,5	-88,3		-140,6
Subvention d'exploitation	0,0	0,0			0,0
Produits constatés	44,8	46,9			91,7
Charges constatées	-234,7	233,5			-1,1
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-135,4	220,3	0,0	0,0	85,4

4.21.2 Analyse des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2009	dont variation de BFR	31/12/2008	dont variation de BFR
Immobilisations brutes : acquisition de l'exercice	(3 333,6)		(2 962,2)	
Variation de la dette sur Immobilisations	196,6	196,6	(99,8)	(99,8)
Décaissements sur acquisitions	(3 137,0)	196,6	(3 062,0)	(99,8)
Subventions : attributions de l'exercice	1 320,0		2 113,3	
Variation des subventions à encaisser	172,5	172,5	3,1	3,1
Variation des subventions à appeler	47,4	47,4	135,8	135,8
Variation des subventions appelées d'avance	535,7	535,7	140,0	140,0
Encaissements de subventions	2 075,6	755,6	2 392,2	278,9
Flux de trésorerie net	(1 061,4)	952,2	(669,8)	179,1

Note 5 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Redevances d'infrastructure	2 855,9	2 675,8
Redevances complémentaires électricité	89,9	93,0
Prestations complémentaires	39,7	63,5
Produits relatifs aux embranchements particuliers	14,3	9,1
Sous-total recettes commerciales d'infrastructure	2 999,8	2 841,4
Transport d'électricité	158,2	154,2
Produits hors trafic en gestion directe et externalisée	81,8	63,9
Ventes fournitures	32,3	34,1
Autres produits des activités annexes	8,6	5,0
Total chiffre d'affaires	3 280,7	3 098,5

Les redevances d'infrastructures

Le montant total des redevances facturées au titre des prestations minimales s'élève à 2 855,9 M€ en 2009 (+6,7% par rapport à 2008). Il intègre à la fois les redevances applicables à l'horaire de service 2009 (jusqu'au 12 décembre 2009 inclus) ainsi que celles applicables à l'horaire de service 2010 (débutant le 13 décembre 2009, soit 19 jours de l'année 2009).

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation (a)
Droit d'accès (DA)	97,7	100,8	-3%
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 627,8	1 631,0	0%
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	439,1	440,3	0%
Droit de circulation (DC)	480,0	503,7	-5%
Total redevances d'infrastructures Barème 2009	2 644,6	2 675,8	-1%
Redevance d'accès (RA)	72,2		
Redevance de réservation (RR)	75,3		
Redevance de circulation (RC)	63,8		
Total redevances d'infrastructures Barème 2010	211,3		
TOTAL PRESTATION MINIMALES	2 855,9	2 675,8	7%

La structure tarifaire de l'horaire de service 2010 marque une évolution significative visant à prendre davantage en compte les coûts de l'infrastructure et la situation du marché. Elle se compose désormais de trois types de redevances : la redevance d'accès, la redevance de réservation et la redevance de circulation (en substitution du droit d'accès, du droit de réservation des sillons, du droit de réservation des arrêts en gare et du droit de circulation).

Avec la réforme tarifaire, la redevance d'accès (montant forfaitaire pour les services conventionnés de voyageurs) est acquittée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour le Transilien et par l'Etat, au titre des régions administratives, pour les autres services régionaux de voyageurs. Les redevances de réservation et de circulation représentent, désormais, chacune, environ 50% du coût du sillon.

La redevance complémentaire d'électricité, à 89,9 M€ reste stable par rapport à 2008 (-3,3%).

Les prestations complémentaires s'élèvent à 39,7 M€, en baisse de 23,8 M€, soit -37,5%, par rapport à 2008.

La variation entre 2009 et 2008 du montant facturé au titre des prestations complémentaires est due à la diminution du nombre de gares de triage facturées en fonctionnement (de 21 à 10) à la SNCF et du kilométrage de voies de services. De plus, un avoir à la SNCF de 4,5 M€ a été établi en 2009 au titre de l'exercice 2008 concernant la prestation de fonctionnement des gares de triages.

Les embranchements particuliers :

Au 31 décembre 2009, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 14,3 M€ Ce montant est à comparer au 9,1 M€ enregistrés au 31 décembre 2008 compte tenu de la régularisation en 2008 des produits comptabilisés antérieurement, à hauteur de 2,55 M€

Les produits de location du domaine :

Le montant des produits de location 2009 est de 81,8 M€ à comparer à 63,9 M€ en 2008.

Les produits 2009 incluent un montant d'avoirs de 0,6 M€ qui correspond à la régularisation du loyer SNCF EF suite à la mise en qualité de l'inventaire physique réalisé en 2009. Pour mémoire, le loyer facturé en 2008 à la SNCF EF était de 3,1 M€ pour un périmètre d'occupation de 142 000 m². Par ailleurs, les produits 2009 intègrent pour 2,2 M€ de produits liés à la régularisation des produits facturés par la SNCF pour le compte de RFF sur les exercices antérieurs (le chantier de cette régularisation mené suite à la répartition des actifs s'est achevé en 2009).

Hors régularisations sur exercices antérieurs, les produits 2009 ressortent à 80,1 M€ contre 75,7 M€ en 2008 (correspondant à la production de l'exercice après retraitement des écritures sur exercices antérieurs) soit en augmentation de 5,8%.

Les produits de location sont répartis en 5 grandes catégories : ferroviaire (8%), foncier et immobilier (64%), télécommunications (24%), réseaux (2%) et autorisations diverses (2%).

L'augmentation constatée en 2009 concerne essentiellement les produits « télécommunications » qui atteignent 19,2 M€ à comparer à 16,3 M€ en 2008 et les produits liés à la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 24,5 M€ et représentent 48% du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

5.2 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Subvention de la CCI		658,2
Subvention d'exploitation Etat	2 325,8	
Autres subventions d'exploitation	95,8	58,4
Total	2 421,6	716,6

Subvention d'exploitation Etat : nouvelle subvention à compter de 2009 (cf événements significatifs).

5.3 Rémunération de la gestion déléguée

Les différentes composantes de la rémunération de la gestion déléguée sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	(2 836,6)	(2 809,8)
Rémunération du GID pour la gestion des quais	(44,8)	(46,0)
Actes de malveillance	0,0	(25,5)
Sous-total rémunération de la gestion déléguée de l'infrastructure	(2 881,4)	(2 881,3)
Rémunération pour la gestion du patrimoine	(72,7)	(69,0)
Total rémunération de la gestion déléguée	(2 954,1)	(2 950,4)

NB : Les coûts de réparation au titre des actes de malveillance et autres dommages ont été reclassés en 2009 en autres charges opérationnelles au même titre que les autres travaux non prévus dans les conventions de mandat avec la SNCF. Les coûts relatifs à ces réparations s'élève à 32,7 M€ en 2009, à comparer au montant de 25,5 M€ en 2008.

Il est rappelé que RFF délègue à la SNCF les missions suivantes :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit "graphique de circulation",
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations,
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

La convention de gestion de l'infrastructure représente une charge 2008 de 2 836,6 M€ dont 2 M€ de régularisation sur exercices antérieurs.

La convention de gestion des quais signée avec la SNCF représente une charge de 44,8 M€ pour l'exercice 2009, dont 2,5 M€ de régularisation sur exercices antérieurs.

Le montant de la convention de prestation de services pour l'exercice 2009 s'élève à 44,7 M€. Le montant de la convention financière pour la même période est de 15,3 M€. Le montant de la prestation réalisée par les mandataires Adyal et Nexity ainsi que le groupement Adyal-IBM s'élève à 12,6 M€.

5.4 Autres charges de réseau

Ces autres charges sont constituées du poste « Transport Electricité ».

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Transport Electricité	(156,6)	(152,5)
Total	(156,6)	(152,5)

En vertu d'un contrat en date du 01/03/2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule.

EDF Entreprise en tant que "responsable d'équilibre" assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 155,4 M€ en 2009, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€

La charge constatée ainsi que les coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE) qui représente un montant de 158,2 M€ pour 2009.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique en partie par la refacturation par RFF aux utilisateurs du réseau de certains coûts relatifs à la gestion des contrats, au prorata de leurs trafics respectifs.

5.5 Impôts et taxes

Les éléments constitutifs de la rubrique sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts, taxes gestion directe	(10,0)	(8,8)
Impôts et taxes gestion mandatée	(33,7)	(34,5)
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	(46,1)	0,0
Total	(89,8)	(43,2)

Les dotations aux provisions pour charge d'impôt 2009 correspondent à des compléments d'impôt faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

5.6 Autres charges opérationnelles

Ces charges se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Frais d'études nets de production	(59,1)	(44,8)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(57,5)	(9,6)
Autres achats externes nets de production	(129,3)	(82,4)
Charges de personnel nets de production	(78,0)	(67,0)
Total	(324,0)	(203,8)

Les travaux et équipements ferroviaires comprennent en 2009 le montant des travaux au titre des réparations des dommages et actes de malveillance pour un montant de 32,7 M€ Le montant correspondant en 2008, de 25,5 M€, était classé dans le poste « Rémunération de la gestion déléguée ». Par ailleurs le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 250 000 € au titre de l'exercice 2009 soit 115 000 € pour le cabinet Mazars et 135 000 € pour le cabinet PriceWaterhouseCoopers.

5.6.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Salaires	(55,5)	(50,7)
Charges sociales	(22,5)	(16,2)
Total	(78,0)	(67,0)

5.6.2 Effectifs

Au 31 décembre 2009, l'effectif est de 1 166 agents RFF, dont 37 fonctionnaires détachés et 66 agents mis à disposition (dont 61 agents par la SNCF, 2 agents par la RATP, 1 agent par GDF, 1 UIC et 1 SCET). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 939 agents au 31/12/2008.

5.6.3 Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice 2009, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 324 504 € pour un effectif moyen de 7 personnes.

5.7 Reprises de subventions d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Reprises de subventions d'investissement	196,3	185,7
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	99,0	70,5
Total	295,3	256,2

5.8 *Autres charges et produits courants*

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Frais bancaires	(0,1)	(0,5)
Autres charges	(95,9)	(332,2)
Autres charges courantes	(96,0)	(332,7)
Résultat sur cessions d'immobilisations du patrimoine	120,5	60,9
Résultat sur cessions d'immobilisations autres	0,0	0,0
Autres produits	72,4	12,0
Autres produits courants	192,9	72,9

5.9 *Autres charges et produits non courants*

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations	(1,3)	0,0
Dotation aux amortissements	0,0	(922,8)
Autres charges	0,0	0,0
Autres charges non courantes	(1,3)	(922,8)
Reprises subventions	1,1	0,0
Reprise dépréciation	0,0	10 130,0
Autres produits	0,0	0,0
Autres produits non courants	1,1	10 130,0

Il est rappelé qu'au 31/12/2009, le résultat non courant avait enregistré l'impact de la reprise de dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure pour un montant net de 9 207,2 M€ après rattrapage d'amortissements de 922,8 M€

5.10 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges sur passif au coût amorti	(1 154,8)	(1 252,5)
Variation de juste valeur des dettes couvertes en FVH	51,8	(157,3)
Résultat des dérivés qualifiés de couverture	(66,7)	(85,7)
Résultat des dérivés non qualifiés de couverture	22,2	(32,0)
Report/déport des dérivés de change	(8,6)	(7,7)
Total coût de l'endettement financier brut	(1 156,0)	(1 535,2)
Résultat sur Actif évalué à la juste valeur	17,2	64,4
Coût de l'endettement financier net	(1 138,8)	(1 470,7)

* les impacts sur les dérivés sont hors change, cet élément étant parfaitement compensé avec le change constaté sur la dette

Analyse du résultat des dérivés qualifiés de couverture de Juste Valeur

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts de la période sur les swaps FVH	64,8	(10,3)
Variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de FVH	(47,7)	152,1
Résultat des dérivés qualifiés de couverture FVH	17,1	141,7

Analyse du résultat des dérivés qualifiés de couverture de Trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts nets perçus ou versés sur les swaps CFH	(88,1)	(78,2)
Recyclage en résultat des montants différés en capitaux propres	5,7	10,4
Inefficacité des couvertures	(1,3)	(2,4)
Résultat des dérivés CFH	(83,8)	(70,2)

Analyse du résultat des dérivés non qualifiés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts nets perçus ou versés sur les swaps non qualifiés de couverture	(1,6)	(9,0)
Variation de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	23,8	(23,0)
Résultat des dérivés non qualifiés de couverture	22,2	(32,0)

Variation des réserves relatives aux couvertures de flux de trésorerie :

Le résultat différé en capitaux propres comprend l'impact de change constaté sur les couvertures de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2009, les réserves recyclables se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

Solde au 01/01/2008	30,4
Recyclage en résultat 2008 (*)	-787,9
Variation en capitaux propres	517,8
Solde au 01/01/2009	-239,7
Recyclage en résultat 2009 (*)	227,6
Variation en capitaux propres	-443,0
Solde au 31/12/2009	-455,1

(*) y compris impact des dérivés de change qualifiés de flux de trésorerie et immédiatement transférés en résultat à hauteur de 855,7 millions d'euros en 2008 et 145,1 millions d'euros en 2009

5.11 *Autres charges et produits financiers*

Cette rubrique se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit d'intérêts en compte courant	7,4	3,5
Autres produits financiers	10,9	48,6
Autres produits financiers	18,3	52,1
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(6,9)	(33,9)
Autres charges financières	(1,2)	(5,6)
Autres charges financières	(8,0)	(39,5)

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur les comptes courants SNCF ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF aux cofinanceurs et facturés à RFF par les fournisseurs.

Note 6 - Parties liées

Relations avec l'Etat :

Conformément à la législation applicable aux entreprises dont l'Etat est actionnaire unique, RFF est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, de la Cour des Comptes, du Parlement, de même qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Impact sur le résultat :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Subvention d'exploitation de contribution aux charges d'infrastructure	0,0	658,2
Subvention d'exploitation	2 325,8	0,0
Subvention de renouvellement	103,5	75,0
Subvention de désendettement	0,0	686,2
	2 429,4	1 419,4

Impact sur le bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Subvention de renouvellement	4 230,8	4 334,4
Subvention d'exploitation à recevoir	8,1	0,0
	4 238,9	4 334,4

Relations avec la SNCF :

Les relations entre RFF et la SNCF sont régies par des conventions. La loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de RFF prévoit à son article 1^{er} qu'une convention entre RFF et la SNCF fixe, notamment, les conditions d'exécution et de rémunération des missions dévolues à la SNCF à savoir la gestion du trafic et des circulations ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité du réseau. A cet effet, RFF et la SNCF ont signé le 26 octobre 1998 la convention n°98-007. Le décret n°97-444 du 5 mai 1997 précise que cette convention peut prévoir, si besoin, la conclusion de conventions particulières de durée adaptée pour l'exécution des différentes missions confiées à la SNCF. Ainsi une convention particulière afférente à la gestion des quais, des grandes halles de voyageurs et ouvrages annexes a été signée. De même, la convention conclue le 19 mai 1999 matérialise les engagements respectifs de RFF et de la SNCF pour la réalisation des actions de recherche intéressant le réseau ferré national. Deux conventions ont trait aux opérations d'investissement de RFF, la première définit les modalités d'achat groupé, de logistique et de gestion du transport des fournitures à gestion centralisée et la seconde les prestations liées à ces opérations.

A ces conventions purement ferroviaires, s'ajoutent la convention de gestion du patrimoine qui définit la mission de gestion du patrimoine immobilier de RFF déléguée à la SNCF et la convention relative à la dette de RFF vis-à-vis de la SNCF qui précise la consistance de la dette héritée et ses modalités de remboursement.

Principaux impacts des activités en relation avec la SNCF

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produits : Péages	3 059,7	2 972,8
Charges : Convention de gestion	2 941,5	2 912,8
Production d'immobilisations mandatée à la SNCF	2 356,1	2 047,9

Note 7 - Engagements hors bilan

Garanties financières

RFF a reçu des cautions bancaires de Calyon pour un montant total de 1,3 M€ au bénéfice :

- de différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement (5 cautions pour un total de 1,1 M€) ;
- de Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (1 caution pour 0,2 M€).

Autres engagements donnés relatifs aux cessions d'actifs

RFF est amené à céder régulièrement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2009 s'élève à 117,5 M€, contre 172,27 M€ au 31 décembre 2008, comprenant principalement une promesse concernant le site de Batignolles à Paris pour 103 M€

Note 8 - Evènements postérieurs à la clôture

Signature du contrat de PPP GSMR

RFF a signé en date du 18 février 2010 son premier contrat de partenariat public-privé avec la société Synérail, constituée par Vinci (30%), SFR (30%), AXA Priva Equity (30%) et TDF (10%) pour un montant total de 1,4 milliard EUR. Le contrat porte sur la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système national de télécommunication en technologie GSM-R le long d'environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées.

RFF est engagé au paiement d'une part de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 milliard EUR, et d'autre part de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 milliard EUR. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction.

Concomitamment, l'Etat, au travers de l'AFITF, s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 milliard EUR, dans le cadre de la signature d'une convention de financement.



RAPPORT DE GESTION

NORMES IFRS

AU 31 DECEMBRE 2009

Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2009

RAPPORT DE GESTION COMPTES CONSOLIDES

L'exercice 2009 se caractérise par un résultat net de + **304 M€** comprenant un résultat opérationnel courant de + **1 585,5 M€** et un résultat financier de - **1 128,6 M€**, contre un résultat net de +**11 849 M€** pour l'exercice 2008.

Le compte de résultat de l'exercice 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation. Le montant de cette subvention d'exploitation, comptabilisée en résultat d'exploitation, s'élève à 2 319,1 M€ pour l'exercice 2009.

Les dépenses relatives aux projets d'infrastructure ferroviaire s'élèvent à **3 319,7 M€** pour l'exercice 2009 contre 2 965,4 M€ pour l'année 2008.

Les capitaux propres restent négatifs à hauteur de **(1 372,9) M€** au 31 décembre 2009.

I - ACTIVITE AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE ET COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES

1 Résultat

Le résultat net de l'exercice se détériore du fait qu'en 2008, il avait enregistré l'impact de la reprise de dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure pour un montant de 9 207,2 M€

Le bénéfice constaté au 31 décembre 2009 est de 304 M€ contre un bénéfice de 11 849 M€ au 31 décembre 2008.

En millions d'euros	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	Var. %
Résultat opérationnel courant	1 585,5	(397,1)	499,3%
Charges et produits non courants	(0,2)	9 207,2	-100,0%
Résultat financier	(1 128,6)	(772,0)	-46,2%
Impôts sur les bénéfices	(152,8)	3 811,0	-104,0%
Résultat net	304,0	11 849,0	-97,4%

Le résultat opérationnel courant progresse de 1 982,6 M€ par rapport à 2008 (de - 397,1 M€ à + 1 585,5 M€). Cette augmentation résulte de la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation. Le montant de cette subvention d'exploitation, comptabilisée en résultat opérationnel s'élève à 2 319,1 M€ pour l'exercice 2009. Pour mémoire, la CCI, seule subvention d'Etat comptabilisée en résultat d'exploitation au 31 décembre 2008, s'élevait à 658,2 M€

Cette nouvelle subvention de l'Etat contribue au financement des charges d'utilisation du réseau ferré national par les trains régionaux de voyageurs (TER) hors Ile-de-France, par les trains nationaux classiques de voyageurs (CORAIL) et par les trains de fret.

Le tableau ci-après détaille les principales variations du résultat opérationnel courant.

Le résultat financier (1 128,6) M€ se dégrade par rapport au 31 décembre 2008 de 356,6 M€ en raison de la suppression de la subvention de désendettement comptabilisée en résultat financier en 2008 pour 686,2 M€

1.1 Evolution du résultat opérationnel

En millions d'euros	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	Var.
Redevances réseau	2 985,5	2 832,3	153,2
Transport d'électricité	158,2	154,2	4,0
Produits hors trafic	79,6	63,9	15,7
Autres produits	57,3	48,2	9,2
Chiffre d'affaires	3 280,7	3 098,5	182,2
Subvention d'exploitation	2 421,6	716,6	1 705,0
Rémunération de la gestion déléguée	(2 954,1)	(2 950,4)	(3,7)
Autres charges de réseau	(156,6)	(152,5)	(4,1)
Impôts et taxes	(89,8)	(43,2)	(46,6)
Autres charges opérationnelles	(324,0)	(203,8)	(120,2)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs	(989,6)	(844,7)	(144,9)
Dotations aux provisions clients, y compris provisions PHT (nettes de reprises)	5,2	(14,0)	19,2
Reprises de subventions d'investissement	295,3	256,2	39,1
Autres produits courants	192,9	72,9	120,0
Autres charges courantes	(95,9)	(332,7)	236,8
Résultat opérationnel courant	1 585,6	(397,1)	1 982,7
Produits non courants	1,1	10 130,0	(10 128,9)
Charges non courantes	(1,3)	(922,8)	921,5
Résultat opérationnel	1 585,4	8 810,1	(7 224,6)

1.1.1 Les redevances réseau

Le montant total des redevances facturées au titre des prestations minimales s'élève à 2 855,9 M€ en 2009 (+6,7% par rapport à 2008). Il intègre à la fois les redevances applicables à l'horaire de service 2009 (jusqu'au 12 décembre 2009 inclus) ainsi que celles applicables à l'horaire de service 2010 (débutant le 13 décembre 2009, soit 19 jours de l'année 2009).

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Variation (a)
Droit d'accès (DA)	97,7	100,8	-3%
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 627,8	1 631,0	0%
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	439,1	440,3	0%
Droit de circulation (DC)	480,0	503,7	-5%
Total redevances d'infrastructures Barème 2009	2 644,6	2 675,8	-1%
Redevance d'accès (RA)	72,2		
Redevance de réservation (RR)	75,3		
Redevance de circulation (RC)	63,8		
Total redevances d'infrastructures Barème 2010	211,3		
TOTAL PRESTATION MINIMALES	2 855,9	2 675,8	7%

(a) NS : Non Significatif étant donné que la structure tarifaire entre 2008 et 2009 est différente (sur les 19 derniers jours de décembre 2009).

La structure tarifaire de l'horaire de service 2010 marque une évolution significative visant à prendre davantage en compte les coûts de l'infrastructure et la situation du marché. Elle se compose désormais de trois types de redevances : la redevance d'accès, la redevance de réservation et la redevance de circulation (en substitution du droit d'accès, du droit de réservation des sillons, du droit de réservation des arrêts en gare et du droit de circulation).

Avec la réforme tarifaire, la redevance d'accès (montant forfaitaire pour les services conventionnés de voyageurs) est acquittée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour le Transilien et par l'Etat, au titre des régions administratives, pour les autres services régionaux de voyageurs. Les redevances de réservation et de circulation représentent, désormais, chacune, environ 50% du coût du sillon.

L'évolution des circulations par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions de trains km	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	Variation
Train à grande vitesse	139,8	137,8	1%
TRN + TIR	51,3	53,6	-4%
Train express régionaux	180,3	178,6	1%
Desserte Ile de France DIF	63,7	61,1	4%
Fret	97,0	137,7	-30%
Divers	13,0	15,3	-15%
Sous/total SNCF	545,1	584,1	-7%
Nouvelles entreprises ferroviaires	15,5	15,5	0%
TOTAL	560,6	599,6	-7%

Sur l'année 2009, le trafic global exprimé en sillons-km affiche un recul de 7% par rapport à l'année précédente.

Les impacts de la crise économique sur l'activité Fret ont été très nets. Le principal transporteur, Fret SNCF, a subi une forte contraction de son volume d'activité, d'environ 30%. La conjoncture explique en grande partie cette évolution, qui a été amplifiée par le repli tendanciel de l'activité wagon isolé. Les nouvelles entreprises ferroviaires de fret ont nettement mieux résisté à la crise, maintenant leur volume d'activité en sillons-km.

La part de marché des nouvelles entreprises ferroviaires est ainsi passée de 7,0% à 12,5% entre 2008 et 2009 (parts de marché exprimées en trains-km).

Malgré la crise économique, l'activité des trains à grande vitesse n'a pas subi de contraction, l'offre de transport n'ayant globalement pas été revue à la baisse par l'opérateur. A contrario, les trains classiques de voyageurs à longue distance sont restés en 2009 sur la trajectoire de réduction des trafics engagée depuis plusieurs années. En revanche le transport régional de voyageurs a poursuivi sa trajectoire de croissance, n'étant finalement pas affecté, du moins à court terme, par l'évolution défavorable de la conjoncture économique.

- La RCE : Les redevances complémentaires d'électricité, qui rémunèrent la mise à disposition des caténaires pour les utilisateurs du réseau, s'élèvent à 89,9 M€ en diminution par rapport à celle de l'année 2008 (-3.3%).
- La RCTE : En vertu d'un contrat en date du 01/03/2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule. EDF Entreprise en tant que "responsable d'équilibre" assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre. Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations. L'ensemble de ces prestations représente une charge de 156,6 M€ au 31/12/2009, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€. Ces charges sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leur trafic sous forme de la RCTE. Le montant refacturé au titre de l'exercice 2009 s'élève à 158,2 M€
- Les prestations complémentaires : elles s'élèvent à 39,7 M€ en baisse de 23,8 M€ soit + 37,5 % par rapport à 2008. La variation entre 2009 et 2008 du montant facturé au titre des prestations complémentaires est due à la diminution du nombre de gares de triage facturées en fonctionnement (de 21 à 10) à la SNCF et du kilométrage de voies de services. De plus, un avoir à la SNCF de 4,5 M€ a été établi en 2009 au titre de l'exercice 2008 concernant la prestation de fonctionnement des gares de triages.

1.1.2 Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2009 est de 81,8 M€ à comparer à 63,9 M€ comptabilisé en 2008.

Les produits 2009 incluent un montant d'avoirs de 0,6 M€ qui correspond à la régularisation du loyer SNCF EF suite à la mise en qualité de l'inventaire physique réalisé en 2009. Pour mémoire, le loyer facturé en 2008 à la SNCF EF était de 3,1 M€ pour un périmètre d'occupation de 142 000 m². Par ailleurs, les produits 2009 intègrent pour 2,2 M€ de produits liés à la régularisation des produits facturés par la SNCF pour le compte de RFF sur les exercices antérieurs (le chantier de cette régularisation mené suite à la répartition des actifs s'est achevé en 2009).

Hors régularisations sur exercices antérieurs, les produits 2009 ressortent à 80,1 M€ contre 75,7 M€ en 2008 (correspondant à la production de l'exercice après retraitement des écritures sur exercices antérieurs) soit en augmentation de 5,8%.

Les produits sont répartis en 5 grandes catégories : ferroviaire (8%), foncier et immobilier (64%), télécommunications (24%), réseaux (2%) et autorisations diverses (2%).

L'augmentation constatée en 2009 concerne essentiellement les produits « télécommunications » qui atteignent 19,2 M€ à comparer à 16,3 M€ en 2008 et les produits liés à la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 24,5 M€ et représentent 48% du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

1.1.3 Les autres produits

1.1.3.1 Les embranchements particuliers

Depuis le 01/01/2007, RFF a repris la pleine gestion des produits d'installations terminales embranchées (ITE).

RFF a comptabilisé en 2009 un montant de 14,2 M€ au titre des produits générés par les I.T.E. Ce montant est à comparer au montant de 9,1 M€ enregistré au 31 décembre 2008 compte tenu de la régularisation en 2008 des produits comptabilisés antérieurement, à hauteur de 2,55 M€

1.1.3.2 Les ventes de fournitures

Ce produit correspond aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou d'investissement.

Il s'élève à 32,31 M€ pour l'exercice 2009, contre 34,1 M€ en 2008.

1.1.4 Rémunération de la gestion déléguée

1.1.4.1 La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010 signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007, et de ses avenants fixant le montant de la base annuelle prévisionnelle.

Le montant prévisionnel retenu pour 2009 est de 2 766 M€

Pour l'exercice 2009 la rémunération de la gestion du réseau s'élève donc à 2 766 M€ impact indexation inclus. Il convient d'ajouter divers ajustements, notamment l'impact financier sur la convention de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF pour un montant de 40,5 M€, un bonus lié aux objectifs de 4 M€ et la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en IDF pour 28,15 M€. Des régularisations sur exercices antérieurs ont également été enregistrées pour -2 M€ en 2009.

Le montant comptabilisé en 2009 est ainsi de 2 836,6 M€, contre un total de 2 809,8 M€ en 2008.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 44,8 M€ pour l'exercice 2009, contre 46 M€ comptabilisés en 2008 (dont une régularisation sur exercices antérieurs de + 2,5 M€).

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 32,7 M€ pour l'exercice 2009 (dont -1.3 M€ de régularisation sur exercices antérieurs), contre 25,5 M€ comptabilisés au titre de 2008.

1.1.4.2 La gestion du patrimoine

A compter de 2007, les missions de gestion du patrimoine, antérieurement confiées à la SNCF, ont été réparties entre la SNCF d'une part et Adyal et Nexity d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

De plus, des missions nouvelles ont été confiées aux gestionnaires Adyal et Nexity : assistance à RFF pour sa responsabilité de propriétaire et gestion de l'occupation par la SNCF ; cette nouvelle organisation permet à RFF de maîtriser son système d'information et la mise à jour des données d'inventaire (assurées par le groupement Adyal IBM).

Les relations contractuelles avec la SNCF s'articulent désormais entre deux conventions : une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF et une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par le GID, incluses de 1999 à 2006 dans la Convention de Gestion du Patrimoine conclue entre RFF et la SNCF.

Dans les comptes de l'exercice 2009, RFF a comptabilisé au titre de la convention de prestation de services un montant de 44,7 M€. Le montant comptabilisé au titre de la convention financière est de 15,3 M€.

La gestion du patrimoine par les mandataires Adyal, Nexity et Adyal-IBM fait l'objet de conventions distinctes. Le montant de la prestation réalisée par les mandataires Adyal et Nexity ainsi que le groupement Adyal-IBM s'élève à 12,6 M€.

1.1.5 Autres charges de réseau : électricité

Au cours de l'exercice 2009, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 155,4 M€ HT. Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une Redevance Complémentaire pour le Transport de l'Electricité (RCTE) proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 158,2 M€.

Depuis le 1er janvier 2006, RFF refacture les coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique aux entreprises ferroviaires utilisatrices du réseau (0,25% de la Redevance complémentaire de transport d'électricité). Le montant de 0,5 M€ de la CSPE RFF a également été répercuté aux utilisateurs.

1.1.6 Les impôts et taxes

Ce poste comprend la fiscalité gérée pour compte et refacturée par la SNCF et les autres impôts et taxes directement payés par RFF, pour un montant global de 43,7 M€ Il comprend également des provisions au titre de risques fiscaux qui font actuellement l'objet d'une procédure contentieuse

1.1.7 Les autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	Var
Frais d'études nets de production immobilisée	(59,1)	(44,8)	(14,3)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(57,5)	(9,6)	(47,9)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(129,3)	(82,4)	(46,9)
Charges de personnel nettes de production immobilisée	(78,0)	(67,0)	(11,0)
Total	(324,0)	(203,8)	(120,2)

1.1.7.1 Les dépenses d'études

Au cours de l'année 2009, RFF a enregistré 59,1 M€ de dépenses d'études, qui peuvent s'analyser selon les axes opérationnels suivants :

	Etudes exploitation
Grands projets de développement	27,2
Projets régionaux de développement	7,2
Etudes de développement	0,4
Amélioration qualité du réseau	4,6
Environnement	0
Renouvellement	0,4
Entretien	0
Etudes stratégiques	16,5
Etudes patrimoine	0,5
Etudes commerciales	0,5
Divers	1,8
TOTAL ANNEE 2009	59,1
TOTAL ANNEE 2008	44,8

1.1.7.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 78 M€ contre 67 M€ pour la même période en 2008 soit une augmentation de 14,1 %.

L'effectif est en croissance. Il est de 1 166 agents présents au 31 décembre 2009 contre 939 agents en 2008 soit une augmentation de 18,86 % sur un an.

1.1.7.3 Les autres achats externes

Les autres charges externes s'élèvent à 129,3 M€ au 31 décembre 2009 contre 82,4 M€ au 31 décembre 2008. Elles comprennent notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage tiers pour 3,3 M€ contre 9,6 M€ pour la même période en 2008, des frais de démolition et de dépollution à hauteur de 12,6 M€ contre 7,6 M€ en 2008, ainsi que des indemnités d'occupation temporaire pour 3,5 M€ contre 2,7 M€ en 2008.

Les autres charges externes sont un montant net après déduction des dépenses incorporées directement au coût de production des immobilisations.

1.1.8 Les dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 989,6 M€ contre 844,7 M€ en 2008.

Dépréciation des projets en cours :

Depuis 2004, l'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant projet ou post avant projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2009, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 12,6 M€ parallèlement à une reprise de 6,3 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 30,7 M€. Elle concerne 262 projets et couvre uniquement la part des dépenses financées sur fonds propres RFF.

Dépréciation des projets en service : cf §2.1.3

1.1.9 Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués pour un montant de 295,3 M€. Ce chiffre inclut les subventions de renouvellement et de mise aux normes reprises à hauteur de 103,5 M€.

1.1.10 Les autres charges et produits courants

Les autres produits courants s'élèvent à 192,9 M€ sur 2009 comparés à 72,9 M€ pour la même période 2008. Les autres charges courantes sont de 96 M€ en 2009 par rapport à 332,7 M€ en 2008.

Les autres charges et produits courants comprennent principalement l'effet des variations de provisions consécutives à l'évolution des risques estimés sur certains litiges.

Les provisions comptabilisées au 31/12/2009 concernent notamment les mises à jour relatives à la ZAC Paris Rive Gauche ainsi que du dossier des Inondations en Arles.

Les autres produits courants comprennent les produits des cessions qui s'élèvent à 120,4 M€ en 2009. Ils génèrent une plus-value de 90 M€ contre 30,8 M€ en 2008.

1.1.11 Les autres charges et produits non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations	(1,3)	0,0
Dotations aux amortissements	0,0	(922,8)
Autres charges	0,0	0,0
Autres charges non courantes	(1,3)	(922,8)
Reprises subventions	1,1	0,0
Reprise dépréciation	0,0	10 130,0
Autres produits	0,0	0,0
Autres produits non courants	1,1	10 130,0

Il est rappelé qu'au 31/12/2009, le résultat non courant avait enregistré l'impact de la reprise de dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure pour un montant net de 9 092,7 M€ après rattrapage d'amortissements de 1 037,3 M€

1.2 Résultat financier

En millions d'euros	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	Var.
Subvention de désendettement	0,0	686,2	(686,2)
Coût de l'endettement financier net	(1 138,8)	(1 470,7)	331,9
Autres produits financiers	18,3	52,1	(33,8)
Autres charges financières	(8,1)	(39,6)	31,5
Résultat financier	(1 128,6)	(772,0)	(356,6)

Le résultat financier s'établit à **(1 128,6) M€** contre **(772,0) M€** sur la même période en 2008 soit une dégradation de **356,6 M€**. Cette dégradation résulte de l'absence de subvention de désendettement en 2009 (cf. refonte des subventions de l'Etat).

1.2.1 Le coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'améliore de **331,9 M€** à **(1 138,8) M€** contre (1 470,7) M€ pour la même période de 2008.

Cette amélioration s'explique par un contexte de marché des taux plus favorables. Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 4,25 % contre 5,11 % l'année précédente.

A titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor3Mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2009 à 1,22% et 3,55% contre 4,64% et 4,51% en 2008.

Le coût de l'endettement financier net comprend les charges inhérentes à la dette (- 1 156 M€), y compris les résultats sur instruments dérivés (1,7 M€), diminuées des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (17,2 M€).

1.2.2 Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit d'intérêts en compte courant	7,4	3,5
Autres produits financiers	10,9	48,6
Autres produits financiers	18,3	52,1
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(6,9)	(33,9)
Autres charges financières	(1,2)	(5,6)
Autres charges financières	(8,0)	(39,5)

Les autres charges et produits financiers comprennent d'une part les intérêts sur comptes courants et d'autre part des intérêts moratoires facturés par les fournisseurs ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF lors des retards de versement par ses clients.

2 – Bilan

2.1 Immobilisations

2.1.1 Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements est en hausse de 352,4 M€, soit 10,6 %. Il s'élève à **3 319,7 M€** contre 2 967,3 M€ pour la même période en 2008.

- La part réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 367 M€ pour l'année 2009 contre 2 047,9 M€ en 2008, soit une augmentation de 15,6 %.
- La production directe de RFF atteint 944,5 M€ au 31 décembre 2009 (dont 628,1 M€ pour la LGV Rhin Rhône et 108,2 pour le Haut Bugey), contre 910,1 M€ pour la même période en 2008, en augmentation de 3,77%.
- Des acquisitions directes d'actifs (terrains, bâtiments) non liées à des projets d'infrastructure ferroviaire en cours ont été réalisées pour un montant de 1 M€

- Les avances au titre des réserves foncières augmentent de 7,2 M€

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ACTIVEES

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT	927,6	892,4	35,2
Grands Projets Nationaux AVANT Travaux	3,9	7,1	
Grands Projets Nationaux EN Travaux	866,5	846,2	
Grands Projets en PPP	57,2	39,1	
PROJETS REGIONAUX DÉVELOPP.	644,4	711,6	-67,2
Projets Régionaux de Développement	644,4	711,6	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	185,8	203,5	-17,7
Sécurité	42,1	44,2	
Accès aux Trains	55,3	41,6	
Régularité	42,3	33,1	
Développement techno (ERTMS)	12,3	8,8	
GSM-R	17,7	60,6	
Amélioration de la performance	16,1	15,2	
Autres			
ENVIRONNEMENT	0,9	2,5	-1,6
Environnement (Acoustique ...)	0,9	2,5	
RENOUVELLEMENT	1 440,1	1 050,8	389,3
Voies	1 033,1	724,9	
Signalo et télécom (hors GSMR)	174,6	133,4	
Traction électrique	63,9	57,2	
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	152,1	119,6	
Autres programmes (GHV, EM,)	16,4	15,7	
INVEST ET ÉTUDES COMMERCIAUX	12,3	8,3	4,0
Invest et Études Commerciaux	12,3	8,3	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER	26,9	18,1	8,8
Périmètre Foncier / Immobilier	26,9	18,1	
"TRAVAUXPOUR TIERS"	41,4	61,8	-20,5
Travaux pour Tiers	41,4	61,8	
OPÉRATIONS INCLASSABLES	17,0	8,8	8,2
Opérations inclassables	17,0	8,8	
TOTAL	3 296,4	2 957,8	338,5

Le total des investissements sur projets d'infrastructure s'établit à 3 296,4 M€ au 31 décembre 2009.

La part relative aux projets de développement est en baisse de - 32 M€ (soit - 2% par rapport au 31 décembre 2008) du fait :

- d'une hausse de 35,2 M€ sur les grands projets de développement liée à la LGV Rhin Rhône et à l'effet du plan de relance de l'Etat lancé par le président de la République le 4 décembre 2008 ;
- d'une baisse de - 67,2 M€ sur les projets régionaux de développement liée principalement aux reclassements d'opérations mixtes sur le programme Voie (UIC 7 à 9).

La part relative aux projets de renouvellement augmente de + 389,3 M€ soit + 37% par rapport au 31 décembre 2008. Cette hausse, qui s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation du réseau, est aussi assurée en partie sous l'impulsion du plan de relance.

2.1.2 Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2009 s'élèvent à **1 286 M€** à comparer à 166,9 M€ au 31 décembre 2008.

Les mises en service portent sur les programmes suivants :

	31/12/2009	31/12/2008	variation
GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	127,4	77,6	49,8
Grands Projets Nationaux En Travaux	123,3	77,6	45,7
Autres	4,1		
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	238,2	16,1	222,1
Projets Régionaux de Développement	238,2	16,1	222,1
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	81,9	10,4	71,5
Sécurité	48,4	7,6	40,8
Accès aux Trains	9,9	1,2	8,7
Régularité	12,3	1,4	10,9
GSM-R	-0,3		-0,3
Amélioration de la performance	11,6	0,2	11,4
ENVIRONNEMENT	3,2	0,0	3,2
Environnement (Acoustique et Autres)	3,2	0,0	3,2
RENOUVELLEMENT	759,4	58,6	700,8
Voies	563,0	36,9	
Signalisation et télécoms (hors GSM-R)	20,0	8,2	
Traction électrique	46,6	3,5	
Ouvrages d'art et ouvrages en terre	114,6	5,1	
Autres programmes de renouvellement	15,2	4,9	
INVESTISSEMENTS ET ÉTUDES COMMERCIAUX	5,8	0,6	5,2
Investissements et Études Commerciaux	5,8	0,6	5,2
PÉRIMÈTRE FONCIER ET IMMOBILIER	0,9	0,1	0,8
Périmètre Foncier et Immobilier	0,9	0,1	0,8
TRAVAUX POUR TIERS	69,2	3,5	65,7
Travaux pour Tiers	69,2	3,5	65,7
OPÉRATIONS INCLASSABLES	0,0	0,0	0,0
Opération inclassable	0,0		0,0
TOTAL GENERAL MIS EN SERVICE	1 286,0	166,9	1 119,1

2.1.3 Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine :

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure :

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

2.2 Subventions d'investissement

Les subventions figurant en passif non courant s'élèvent à **14 714,7 M€** contre 13 692,1 M€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 1 022,6 M€(+ 7%).

2.2.1 Les subventions d'investissement de développement

- **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à **6 069,6 M€** contre 5 903,4 M€ à fin 2008.
Les mises en service de subventions sur l'exercice 2009 s'élèvent à 362,5 M€. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 196,3 M€
- **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à **4 381,7 M€** contre 3 425,3 M€ à fin 2008. La subvention méritée relative aux dépenses de la période est de 1 323,7 M€

2.2.2 Les subventions de renouvellement et mises aux normes

La loi de finances 2004 avait créé une subvention dite de « régénération » dont l'objectif était de couvrir les investissements de renouvellement et mises aux normes du réseau ferré national. Cette subvention a été remplacée en 2009.

Le montant de cette subvention mis en service en 2009 est de **844,4 M€**. Il sera repris sur une durée de 42 ans.

Le montant de reprise au résultat de cette s'élève à **103,5 M€** au titre de l'exercice 2009.

2.3 Dette nette

La dette nette présentée tient compte de l'ensemble des instruments financiers reconnus au bilan en application du référentiel IFRS.

2.3.1 L'endettement financier net

Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la juste valeur des dérivés actifs, augmentés de la juste valeur des dérivés passifs.

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	courant	non courant	total	courant	non courant	total
Dette financière	3 946,4	25 337,5	29 283,9	5 022,8	24 249,0	29 271,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 002,6)		(2 002,6)	(1 890,8)		(1 890,8)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés	1 943,8	25 337,5	27 281,4	3 132,1	24 249,0	27 381,1
Dérivés actif affectés à la dette	(47,9)	(250,8)	(298,6)	(66,0)	(275,3)	(341,3)
Dérivés passif affectés à la dette	138,0	1 872,8	2 010,8	170,4	1 948,9	2 119,4
Total dette financière nette	2 034,0	26 959,5	28 993,5	3 236,5	25 922,6	29 159,1

2.3.2 Répartition de la dette financière

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dette long terme RFF	2 601,3	23 506,1	26 107,3	1 935,5	22 377,3	24 312,8
Dette long terme SNCF	90,4	1 831,5	1 921,9	487,8	1 871,7	2 359,4
Dette court terme	1 254,7	-	1 254,7	2 599,6		2 599,6
Dette financière	3 946,4	25 337,5	29 283,9	5 022,8	24 249,0	29 271,8

RFF a levé en 2009 sur les marchés internationaux de capitaux 2,99 milliards d'€ en 18 opérations publiques ou privées libellées en EUR, USD, HKD, GBP, ou CHF.

RFF a notamment augmenté la liquidité de ses émissions publiques de référence sur le marché de la livre sterling, et par l'émission de nouvelles souches en €uro et en franc Suisse.

Ces nouvelles émissions et abondements de souches existantes se décomposent de la manière suivante :

- Deux abondements, de 50 millions de GBP chacun, de sa souche sterling 5,25% à échéance 31/01/2035, portant son encours total à 475 millions de GBP.
- Une nouvelle émission 4,50% à échéance 30/01/2024 d'un montant initial de 500 millions d'EUR, puis abondée pour 750M d'EUR et deux fois 250 millions d'EUR portant son encours total à 1,75 milliard.
- Trois nouvelles émissions en franc Suisse ayant des encours respectifs, de 300 millions de CHF 2,875% à échéance 26/02/2021, de 200 millions de CHF 1,25% à échéance 23/03/2012 et de 450 millions de CHF 3% à échéance 24/04/2019.

Les emprunts privés représentent un montant total en coût amorti de 481,6 Millions d'euros au 31 décembre 2009.

3 – Tableau de flux de trésorerie

En millions d'€uros	31/12/2009	31/12/2008	Variation
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 247,4	457,8	1 789,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnelle	220,3	20,2	200,1
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	2 467,6	478,0	1 989,7
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement <i>(dont variation de BFR d'investissement)</i>	- 939,1 <i>952,2</i>	- 646,7 <i>141,7</i>	- 292,3 <i>810,5</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement <i>(dont variation de BFR financier)</i>	- 1 416,8 <i>- 28,9</i>	765,5 <i>57,7</i>	- 2 182,3 <i>- 86,6</i>
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	111,7	596,8	- 485,0

La trésorerie relative aux activités opérationnelles est en forte amélioration en raison de l'augmentation de la subvention d'Etat comptabilisée en résultat opérationnel courant et versée en 2009.

La dégradation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement provient principalement de l'absence d'encaissement de subvention de renouvellement, partiellement compensée par la forte augmentation des subventions d'investissement de développement encaissées.

La dégradation de la trésorerie de financement provient essentiellement de la suppression de la subvention de désendettement à hauteur de 686 M€ et d'une légère diminution de la dette nette en valeur de remboursement. Cette dégradation est cependant partiellement compensée par une diminution des intérêts décaissés en raison avec la baisse des taux d'intérêts.

Au total, les activités 2009 ont généré une augmentation de trésorerie de 111,7 M€

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2009

Effet de la reforme des subventions d'Etat

Le compte de résultat du premier semestre 2009 traduit la refonte décidée en 2008 par l'Etat des subventions octroyées à RFF et applicable à compter de l'exercice 2009. Ainsi, les subventions précédemment octroyées, à savoir CCI, subvention de désendettement, subvention de renouvellement, sont remplacées par une unique subvention d'exploitation.

Le montant de cette subvention d'exploitation s'élève à 2 319,1 M€ pour l'exercice 2009.

Mise en application des nouvelles normes

Il convient de noter la première application des normes :

- IAS 23 révisée relative aux coûts d'emprunts
- IAS 1 révisée relative au format des états financiers

La norme IAS 23 a été appliquée de manière prospective à tous les nouveaux projets entrés en phase activable à compter du 1^{er} janvier 2009. L'impact sur le résultat de l'exercice 2009, et parallèlement sur le montant des immobilisations en cours, est un produit de 3,8 M€

III - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2009

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Signature du contrat de PPP GSMR

RFF a signé en date du 18 février 2010 son premier contrat de partenariat public-privé avec la société Synérail, constituée par Vinci (30%), SFR (30%), AXA Priva Equity (30%) et TDF (10%) pour un montant total de 1,4 milliard EUR. Le contrat porte sur la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système national de télécommunication en technologie GSM-R le long d'environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées.

RFF est engagé au paiement d'une part de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 milliard EUR, et d'autre part de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 milliard EUR. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction.

Concomitamment, l'Etat, au travers de l'AFITF, s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 milliard EUR, dans le cadre de la signature d'une convention de financement.



RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2009

RESEAU FERRE DE FRANCE

Siège Social : 92, avenue de France – 75 013 PARIS
N° Siren : 412 280 737

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- la note V « Comparabilité des comptes » qui expose les différents éléments affectant la comparabilité des comptes au 31 décembre 2009 par rapport à ceux établis au 31 décembre 2008 ;
- la note VII.1.13 « Tableau des provisions pour risques et charges » qui mentionne l'incertitude existant quant à l'évaluation :
 - o du résultat à terminaison du projet d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche, fondée sur les informations disponibles lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2009 ;
 - o des litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003 ;
 - o des provisions pour dépollution et risques environnementaux, fondée sur la connaissance à ce jour du parc.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note VII.1.13 « Tableau des provisions pour risques et charges » expose la nature des provisions constituées par RFF. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

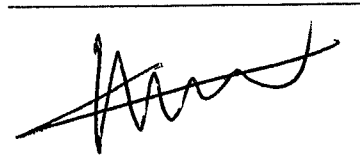
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 15 avril 2010


Les commissaires aux comptes

MAZARS



Xavier CHARTON

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



Florence PESTIE

RESEAU FERRE DE FRANCE

Siège Social : 92, avenue de France – 75 013 PARIS
N° Siren : 412 280 737

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- la note 2 « Comparabilité des comptes » qui expose les différents éléments affectant la comparabilité des comptes consolidés au 31 décembre 2009 par rapport à ceux établis au 31 décembre 2008 ;
- la note 4.12.2 « Variation des provisions » qui mentionne l'incertitude existant quant à l'évaluation :
 - o du résultat à terminaison du projet d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche, fondée sur les informations disponibles lors de l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ;
 - o des litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003 ;
 - o des provisions pour dépollution et risques environnementaux, fondée sur la connaissance à ce jour du parc.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.19 et 4.12 « Provisions » exposent la nature des provisions constituées par RFF. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

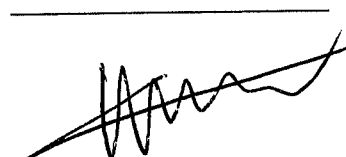
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 15 avril 2010

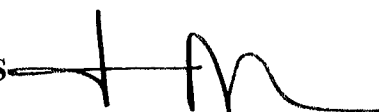
Les commissaires aux comptes

MAZARS



Xavier CHARTON

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



Florence PESTIE